Investissement Responsable
Rapport Loi Énergie-Climat

HSBC Global Asset Management (France)

Rapport - 2025



HSBC Asset Management

HSBC Asset Management est un gestionnaire mondial d'actifs (ci-après appelé « HSBC Asset Management »). En conséquence, certaines initiatives environnementales, sociales et de gouvernance sont mises en place au niveau mondial, au niveau du groupe. Ces initiatives ont néanmoins un impact sur l'approche générale de la société de gestion HSBC Global Asset Management (France).

Ainsi, bien que la société de gestion d'actifs en France, HSBC Global Asset Management (France), participe à la mise en œuvre et applique les politiques mondiales, nous rappelons que les chiffres présentés et les engagements indiqués dans le rapport ne sont pas nécessairement directement pris et liés à HSBC Global Asset Management (France) sauf si cela est clairement indiqué spécifié.



Table des matières

Section		Page
I. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi sur l'énergie et le climat.		3
A	L'approche générale de l'entité pour prendre en compte les critères de qualité environnementale, sociale et de gouvernance.	4
B	Ressources internes déployées par l'entité.	20
C	Approche pour prendre en compte les critères de qualité environnementale, sociale et de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.	31
D	Stratégie d'engagement avec les émetteurs ou les sociétés de gestion ainsi que sa mise en œuvre.	36
E	Taxonomie européenne et combustibles fossiles.	46
F	Stratégie d'alignement sur les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	55
G	Stratégie d'alignement avec les objectifs à long terme liés à la biodiversité.	65
H	Approche pour prendre en compte les critères de qualité environnementale, sociale et de gouvernance dans la gestion des risques, en particulier les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.	79
I	Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du Règlement sur la transparence (SFDR).	101
II. Informations sur les dispositions de l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.		102
J	Résumé de l'énoncé consolidé des principales incidences négatives (« PAI ») sur les facteurs de durabilité.	103
K	Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique.	105
L	Description des politiques visant à identifier et à prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.	120
M	Politique d'engagement.	121
N	Références aux normes internationales.	122
INFORMATIONS JURIDIQUES		124

PUBLIC

1. Informations issues des dispositions de l’article 29 de la loi sur l'énergie et le climat.



A L'approche générale de l'entité pour prendre en compte les critères de qualité environnementale, sociale et de gouvernance.

HSBC Global Asset Management (France) est impliquée depuis plus de vingt ans dans l'investissement responsable, ayant lancé son premier fonds d'investissement socialement responsable (ISR) en 2001. Plus globalement, HSBC Asset Management, la ligne métier globale, fait partie des premiers signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) depuis 2006 et vise à intégrer les considérations ESG dans ses processus de gestion et d'analyse, lorsque cela est possible, comme décrit dans ce rapport.

Les enjeux tels que le changement climatique, la biodiversité, ou encore les atteintes aux droits humains, peuvent affecter de manière significative le profil de risque et la performance financière des entreprises et des pays à moyen et long terme. Par conséquent, dans le cadre de la démarche d'intégration ESG, les équipes de gestion cherchent à évaluer le cas échéant les risques liés à la durabilité, parmi d'autres risques, qui peuvent influencer la valeur des investissements de nos clients.

L'intégration ESG repose sur deux leviers complémentaires : la recherche ESG et les activités d'engagement actionnarial.

1. **Recherche ESG :** Les enjeux ESG sont pris en compte dans la recherche et l'analyse des émetteurs, lorsque cela est pertinent. Cela inclut l'analyse de dimensions financières, opérationnelles, sectorielles et extra-financières, à travers : la recherche interne, les données issues de fournisseurs tiers spécialisés, les contributions des équipes d'experts sectorielles (Virtual Sector Teams - VST) (voir section H) et les informations recueillies lors des échanges avec les émetteurs.

2. **Engagement actionnarial :** Cette activité, comprenant le dialogue actionnarial et l'exercice des droits de vote, joue un rôle clé dans les processus d'investissement. Elle vise à atténuer les risques et accroître la valeur des entreprises dans lesquelles nous investissons.

    - Le dialogue actionnarial, que ce soit par le biais de discussions directes avec les entreprises ou d'un dialogue avec d'autres parties prenantes, est essentiel pour recueillir des informations précieuses permettant de prendre des décisions d'investissement plus éclairées et de favoriser la création de valeur pour nos clients.

L'exercice des droits de vote lors des assemblées générales des entreprises est un élément important de notre démarche d'actionnariat responsable. HSBC Global Asset Management (France) exerce ses droits de vote conformément à ses lignes directrices en matière de vote. Bien que des politiques globales établissent les principes en matière d'investissement responsable et d'engagement actionnarial, HSBC Asset Management reconnaît que la prise en compte des facteurs ESG peut varier selon les stratégies, les réglementations en vigueur et les contraintes des fonds dédiés et mandats de nos clients. Les risques et opportunités ESG variant sensiblement selon l'approche d'investissement appliquée, le niveau d'application de l'intégration ESG pourra aussi varier en fonction de la classe d'actifs et des marchés concernés.

Approche de l'intégration ESG par classe d'actifs chez HSBC Global Asset Management (France)

Il convient de noter que l'approche et le niveau d'intégration peuvent varier selon les stratégies d'investissement mises en œuvre.

A. Actions – Gestion Active

L'intégration ESG consiste à prendre en compte les considérations de durabilité dans le processus de recherche et d'investissement, lorsque cela est pertinent. Cette démarche vise à : favoriser la génération d'idées d'investissement, renforcer l'analyse fondamentale, orienter la construction des portefeuilles et assurer un suivi continu des positions. L'approche est guidée à la fois par la nécessité de réduire les risques et de rechercher de l'alpha (c'est-à-dire des sources de performance financière), en tenant compte des facteurs de durabilité présentant une matérialité financière, tout en intégrant les exigences réglementaires et les contraintes des clients.

Cette démarche repose sur les principes suivants :

- **Analyse intégrée :** les facteurs de durabilité sont examinés conjointement avec les indicateurs financiers et constituent une composante à part entière de la thèse d'investissement. Les analystes et gérants de portefeuille intègrent les enjeux de durabilité qu'ils estiment susceptibles d'influer sur la profitabilité à long terme des entreprises. Lorsque disponibles, les données et évaluations de tiers sont utilisées comme point de départ de l'analyse.

- **« Au-delà du consensus » :** bien que les évaluations de tiers constituent un point de référence initial pour apprécier le profil de durabilité d'une entreprise, elles ne fournissent qu'une photographie à un instant donné. Nos travaux de recherche interne intègrent une analyse prospective visant à évaluer si le profil de durabilité d'une entreprise est susceptible de s'améliorer ou de se détériorer au fil du temps.

- **Identification des risques et opportunités d'alpha :** l'analyse de durabilité vise à identifier des facteurs mal valorisés — qu'il s'agisse de risques non reconnus ou d'opportunités sous-estimées.

- **Diversité des données et des perspectives :** au-delà des sources d'information traditionnelles (notations externes, états financiers, communications d'entreprise, recherche de brokers), notre analyse s'appuie également sur des travaux académiques et scientifiques, des décideurs publics, des experts sectoriels, des ONG et d'autres sources pertinentes. Cette pluralité permet de construire une compréhension plus complète et prospective du profil de durabilité d'une entreprise et du contexte dans lequel elle évolue.



B. Actions - Gestion quantitative

Les considérations de durabilité sont intégrées dans le processus d'investissement à des degrés variables, selon que la stratégie d'investissement du fonds/mandat est durable ou non. Cette intégration s'appuie sur de multiples indicateurs liés à la durabilité fournis par nos fournisseurs de données tiers, incluant notamment un certain nombre de métriques liées au climat. Les équipes d'investissement développent ensuite des solutions standards ou sur mesure afin de répondre aux différents besoins des clients.

Les équipes de gestion actions quantitatives ne mènent généralement pas de recherche approfondie spécifique à l'émetteur, contrairement aux stratégies fondamentales actives. Elles peuvent toutefois s'appuyer sur les recherches ESG menées par l'équipe d'investissement responsable et/ou celles des équipes de gestion active sur les actions et les obligations.

Dans les stratégies d'investissement non durables, les entreprises affichant des scores ESG très faibles sont soumises à une règle de « Ne pas surpondérer » (Do Not Overweight – DNO), limitant leur poids au niveau de l'indice de référence. Lorsqu'un risque plus sévère ou une violation de nos politiques est identifié par l'équipe Investissement Responsable ou par d'autres équipes de gestion, ces émetteurs peuvent être exclus des portefeuilles.

Pour certaines stratégies d'investissement durables, des métriques ou facteurs supplémentaires et pertinents peuvent être intégrés dans le processus d'investissement quantitatif afin d'améliorer ou de développer de nouvelles solutions ou produits ESG & durables, basés essentiellement sur la recherche quantitative. Par exemple, des indicateurs climatiques tels que le score ESG, l'intensité carbone ou l'élévation de la température implicite (Implied Temperature Rise - ITR) peuvent être inclus dans l'étape d'optimisation du portefeuille pour répondre aux différents objectifs de nos clients.

Les activités d'engagement et l'exercice des droits de vote sont généralement pilotés par l'équipe d'engagement actionnarial, lorsque les émetteurs figurent sur la liste des priorités d'engagement. L'ensemble de nos fonds bénéficie des activités de vote et d'engagement menées à l'échelle de la plateforme d'investissement.



C. Obligations - Gestion active

Les stratégies fondamentales actives visent à intégrer les facteurs de durabilité dans leurs processus de recherche et d'investissement. Le processus d'intégration ESG décrit ci-dessous s'applique à l'ensemble de la gestion obligataire crédit et est soutenu par l'équipe mondiale de recherche crédit, en coordination avec les équipes d'investissement responsable. Ce processus favorise la génération d'idées par des échanges réguliers entre les gérants de portefeuille, les analystes crédit et les membres de l'équipe d'investissement responsable, incluant l'équipe d'engagement actionnarial.

Les analystes crédit appliquent des standards méthodologiques rigoureux et homogènes. Les principales étapes sont :

- Analyse et évaluation détaillées de l'émetteur, incluant les facteurs de durabilité
- Mise à jour des notations de crédit internes
- Recommandations d'investissement
- Suivi systématique à chaque événement crédit

Notre équipe de recherche crédit intègre l'analyse ESG dans la recherche fondamentale. Pour les émetteurs couverts, les analystes réalisent une analyse fondamentale qui prend en compte les facteurs matériels affectant la qualité de crédit : enjeux sectoriels, opérationnels, financiers et extra-financiers. Cela inclut une revue des notations crédit dans le cadre de leur revue interne, intégrant les données disponibles sur les facteurs ESG ayant un impact significatif sur la qualité de crédit.

Nos analystes crédit ont défini des facteurs clés de risque de durabilité spécifiques à chaque secteur, auxquels est attribué un poids contribuant à la notation interne globale. Cette méthodologie leur permet de mieux évaluer la matérialité des facteurs ESG et leur impact sur la qualité de crédit des émetteurs. Cette méthodologie interne de notation crédit a été conçue par nos équipes globales de recherche crédit en collaboration avec notre équipe de recherche obligataire quantitative. Elle s'applique à tous les secteurs, en tenant compte des enjeux matériels propres à chacun.

La revue interne de notation crédit est réalisée tous les trois ans, avec une analyse détaillée de durabilité annexée au rapport de notation. Une mise à jour annuelle est également effectuée par l'analyste crédit lors de la mise à jour annuelle de la notation.



D. Gestion monétaire

Les stratégies monétaires (non gouvernementales) de HSBC Global Asset Management (France) intègrent les facteurs de durabilité dans leurs processus d'investissement. Cette intégration repose notamment sur une notation interne de crédit spécifique incluant une évaluation des risques ESG, pilotée et mise en œuvre par l'équipe de recherche crédit, telle que décrite dans la section « Obligations – gestion active ».

Au-delà de l'intégration ESG, les marchés monétaires constituent une classe d'actifs encore relativement peu développée en matière de durabilité, principalement en raison de la priorité absolue donnée à la préservation du capital, d'un univers d'investissement limité (essentiellement dominé par le secteur financier) et de la perception selon laquelle la nature à court terme des investissements se prête moins à la prise en compte des enjeux de durabilité. Toutefois, la plupart des investissements que nous réalisons sont renouvelés à l'échéance, fournissant ainsi un financement significatif aux émetteurs sur de nombreuses années.

Par conséquent, les gérants de fonds monétaires, en particulier lorsque les encours sont significatifs, ont un rôle important à jouer en matière d'engagement auprès des émetteurs sur les marchés monétaires. Nous avons développé des fonds destinés aux investisseurs recherchant une solution allant au-delà de l'intégration ESG, combinant un processus d'investissement « best-in-universe » avec un programme d'engagement spécifique aux fonds monétaires.

Nos fonds monétaires à dénomination ESG appliquent des filtres de type « best-in-universe » qui réduisent d'environ 30 % l'univers d'investissement. Cette approche renforce la gestion des risques liés à la durabilité et conduit à la constitution de portefeuilles investis uniquement dans des émetteurs ayant démontré une capacité à mieux gérer ces risques. Ce processus d'investissement est complété par un programme d'engagement ciblé, adapté au secteur bancaire, portant sur les émissions de gaz à effet de serre financées autour de trois axes : (i) exposition et émissions, (ii) objectifs et performances de réduction, et (iii) solutions climatiques.



E. Multi-asset

Au sein des stratégies Multi-Asset, l'intégration ESG peut varier selon le profil de durabilité du fonds, allant des stratégies non durables aux stratégies durables.

Dans les stratégies non durables, notre processus d'investissement intègre les risques de durabilité au niveau de la sélection des titres — conjointement à d'autres critères financiers — et évite certaines activités conformément à nos exclusions relatives aux armes interdites et au charbon thermique. Dans le cadre de nos stratégies ESG & durables, des exclusions ESG & durables supplémentaires sont appliquées lorsque cela est possible.

En pratique, lorsque nos stratégies multi-asset s'appuient sur les expertises internes de HSBC Asset Management par classe d'actifs, nous appliquons le cadre d'intégration ESG établi pour ces classes d'actifs, tel que décrit ci-dessus. Lorsque l'exposition est mise en œuvre via des investissements dans des fonds gérés par des tiers, nous réalisons une due diligence afin de nous assurer, dans la mesure du possible, du respect des critères minimums d'investissement responsable de HSBC Asset Management.

Dans le cadre des stratégies multi-asset ESG & durables, nous mettons en œuvre un cadre en plusieurs étapes intégrant les considérations de durabilité tout au long du processus d'investissement.



Communication et transparence des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement.

HSBC Global Asset Management (France) est convaincue que la communication et la transparence constituent des éléments essentiels d'une bonne gouvernance et vise à fournir des informations claires et factuelles à ses clients et parties prenantes.

Informations disponibles sur le site web de HSBC Global Asset Management (France)

Les politiques appliquées par HSBC Global Asset Management (France), les rapports annuels et la communication relative à la règlementation SFDR sont regroupés et mis à disposition sur notre site internet.

Nos politiques d'investissement responsable ont été élaborées afin d'encadrer nos activités d'investissement et d'engagement. Elles font l'objet de revues et de mises à jour régulières afin de refléter l'évolution des normes internationales, des exigences réglementaires et des attentes des clients.

- Politique d'investissement responsable
- Politique relative au charbon thermique
- Politique Energie
- Politique relative aux armes interdites
- Politique d'engagement
- Politique de vote européenne et principes mondiaux de vote

2. Rapports annuels

- Plan d'engagement actionnarial 2026
- Rapport annuel sur l'exercice des droits de vote et des engagements en Europe continentale

3. Rapports liés aux fonds ouverts ISR et labelisés (ISR, Greenfin, etc.)

- **Rapports extra-financiers :** Rapports présentant les éléments relatifs aux dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des fonds.
- **Code de transparence :** Disponible dans la rubrique « Fonds » du site de HSBC Global Asset Management (France), il précise les exigences de transparence applicables aux fonds labellisés ISR.

4. Documentation relative au règlement SFDR

- **Méthodologies d'investissement durable :** Documentation expliquant la définition et les méthodologies utilisées.
- **Guide utilisateur – Principales incidences négatives (PAI) :** Guide de lecture des indicateurs des Principales Incidences Négatives
- **Informations SFDR sur la prise en compte des risques en matière de durabilité – Articles 3 et 4 :** Informations relatives aux modalités de publication prévues par les articles 3 et 4 du SFDR.
- **Documentation périodiques SFDR :** Informations requises en vertu de SFDR.
- **Rapports périodiques du SFDR :** Reporting réguliers sur les risques et incidences en matière de durabilité, conformément au SFDR.
- **Liste des produits relevant des articles 8 et 9 de SFDR :** Liste des produits gérés et distribués par HSBC Global Asset Management (France) classés au titre de l'article 8 (produits promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales) et de l'article 9 (produits ayant un objectif d'investissement durable).

Pour consulter la liste complète des fonds ouverts relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du règlement SFDR de l'Union européenne, gérés et distribués par HSBC Global Asset Management (France), veuillez vous reporter aux liens correspondant à votre typologie d'investisseur :

Investisseurs particuliers

Fonds ouverts à vocation générale

Fonds ouverts - FCPE multi-entreprise

Investisseurs professionnels

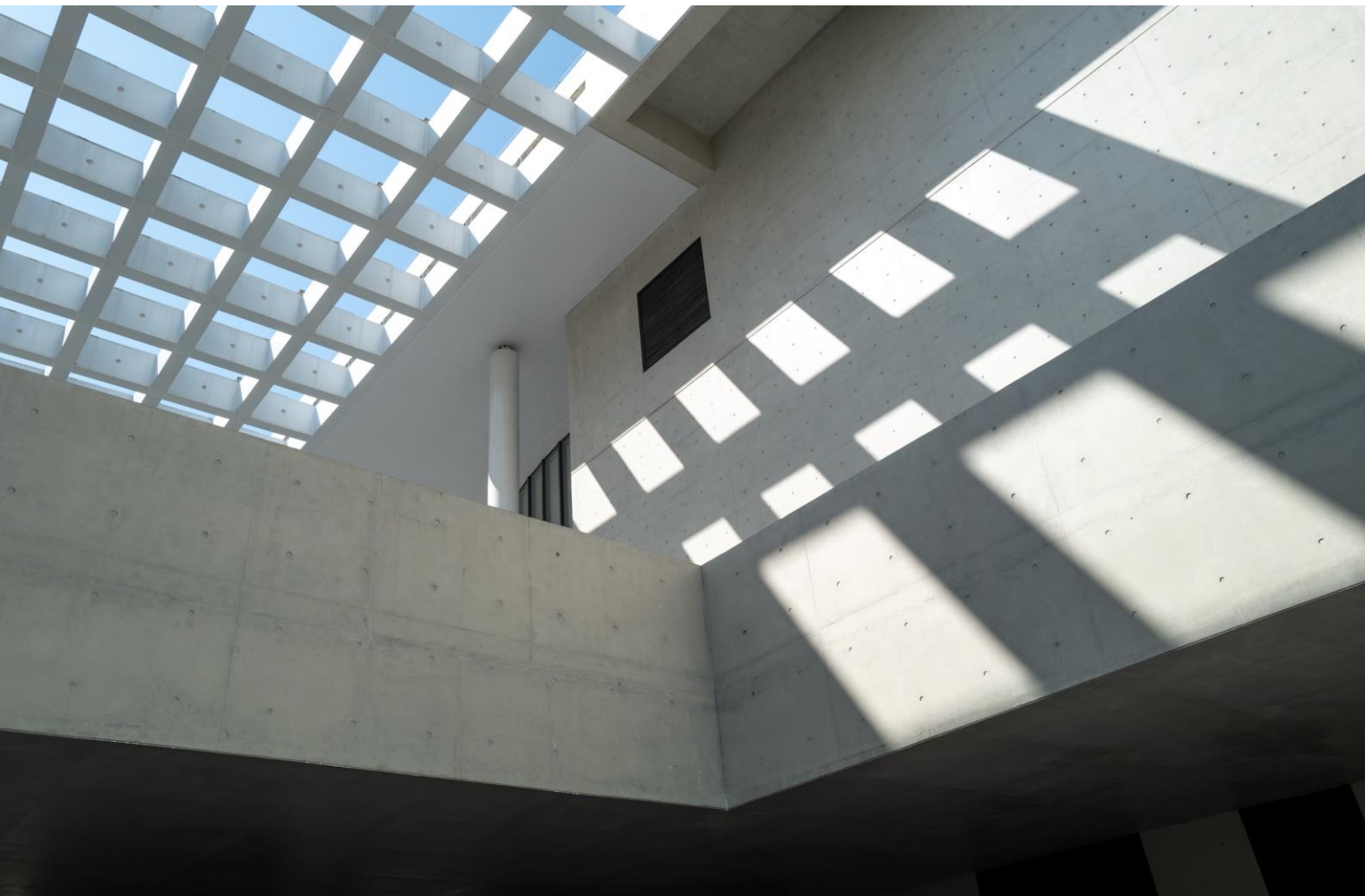
Fonds ouverts à vocation générale

Fonds ouverts – alternatifs

Pour les fonds ouverts à vocation générale et les fonds d'épargne salariale, un onglet intitulé « Informations ESG » regroupe l'ensemble des informations requises au titre de l'article 10 du SFDR.

◆ Communication ciblée

L'équipe commerciale de HSBC Global Asset Management (France) communique directement avec nos investisseurs professionnels sur l'évolution de leurs portefeuilles durables.



Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité.

Les portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) sont classés conformément au Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »)

Au 31 décembre 2025, les actifs sous gestion dans les produits financiers des articles 8 et 9 du SFDR, dans le périmètre de la LEC, s'élevaient à 96 milliards d'euros représentant 85% des encours sous gestion de HSBC Global Asset Management (France).



La liste des produits financiers est présentée ci-dessous.

Article 8: 45 fonds ouverts ci-dessous	Article 9 : 3 fonds ouverts ci-dessous
HSBC ACTIONS EUROPE	HSBC EE ACTIONS EUROPE SOLUTIONS CLIMAT
HSBC EE EURO PME	HSBC GIF GLOBAL EQUITY CIRCULAR ECONOMY FUND
HSBC EE HORIZON HSBC EE HORIZON MONETAIRE	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS
HSBC EE ISR ACTIONS EURO	
HSBC EE ISR ACTIONS MONDE	
HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE	
HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE	
HSBC EE ISR MONETAIRE	
HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE	
HSBC EE OBLIGATIONS	
HSBC EE PROFIL HSBC PROFIL ACTIONS RESPONSABLES	
HSBC ESG EURO MONEY MARKET	
HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED	
HSBC Euro ESG Liquidity Fund	
HSBC EURO GVT BOND FUND	
HSBC EURO LIQUIDITY FUND	
HSBC EURO PME	
HSBC EUROPE EQUITY INCOME	
HSBC GIF CORPORATE EURO BOND FIXED TERM 2027	
HSBC GIF EURO BOND	
HSBC GIF EURO BOND TOTAL RETURN	
HSBC GIF EURO CREDIT BOND	
HSBC GIF EURO HIGH YIELD BOND	
GIF HSBC EUROLAND EQUITY PETITES ENTREPRISES	
HSBC GIF EURO HIGH YIELD BOND	
HSBC GIF EUROLAND EQUITY SMALLER COMPANIES	
HSBC GIF EUROLAND GROWTH	
HSBC GIF EUROLAND VALUE	
HSBC GIF EUROPE VALUE	
HSBC GIF GLOBAL CORPORATE BOND	
HSBC GIF GLOBAL CORPORATE BOND CLIMATE TRANSITION	
HSBC GIF GLOBAL ESG CORPORATE BOND	
HSBC GIF GLOBAL GREEN BOND	
HSBC GIF GLOBAL HIGH YIELD ESG BOND	
HSBC GLOBAL FUNDS ICAV MULTI-FACTOR EMU EQUITY FUND	
HSBC GLOBAL FUNDS II ICAV EURO FIXED TERM BOND 2028	
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI BALANCED	
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI DYNAMIC	
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND	
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY	
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY	
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE	
HSBC SMALL CAP FRANCE	
HSBC STANDARD EURO MONEY MARKET	
HSBC STERLING ESG LIQUIDITY FUND	
HSBC STERLING LIQUIDITY FUND	

Fonds relevant des articles 8 et 9 (SFDR) – Évolutions 2025

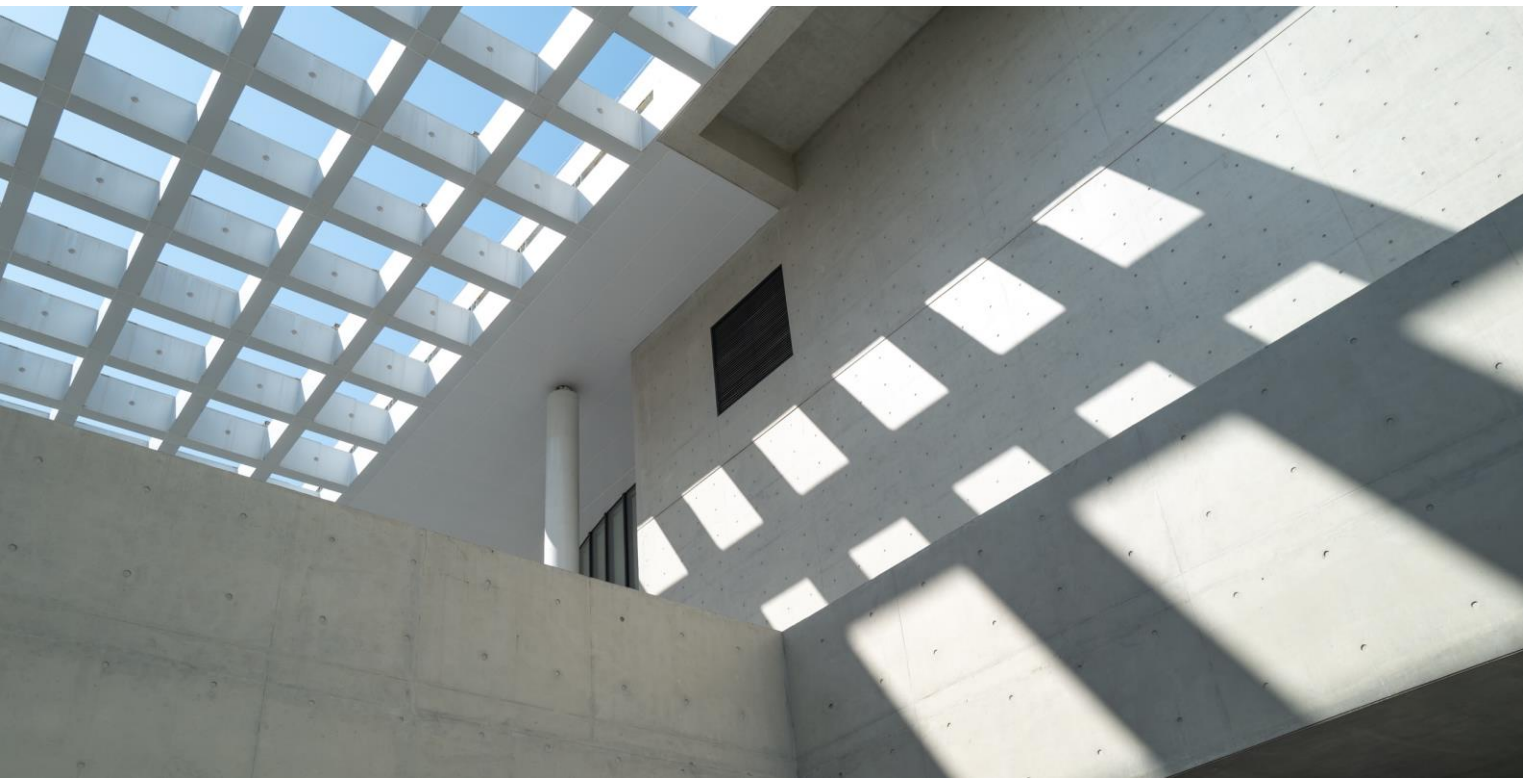
En 2025, la documentation réglementaire des fonds classés en Article 8 et Article 9 SFDR a été revue afin d'assurer une homogénéité de rédaction avec les autres produits de HSBC Global Asset Management enregistrés dans l'Union Européenne, et afin de refléter les évolutions réglementaires applicables, notamment les orientations de l'ESMA relatives à la dénomination des fonds. Le niveau d'alignement Environnemental et Social (E/S) a ainsi été revu. Des exclusions CTB/PAB* ont également été mises en place afin de répondre aux exigences de la catégorie "Environnement".

Dans ce cadre, la dénomination de certains produits a également évolué afin d'assurer une meilleure cohérence de leur stratégie d'investissement avec les nouvelles orientations de l'ESMA : HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION et son feeder HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE ont ainsi été renommés au 21 mai 2026, respectivement HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN SOLUTIONS et HSBC EE Actions Europe Solutions Climat, afin de répondre aux exigences de la catégorisation « Environnement ».

Du point de vue de l'activité produit, HSBC Standard Euro Money Market (fonds monétaire standard de droit français) a été lancé et classé en Article 8, via la transformation du fonds HSBC Monétaire. Par ailleurs, la gamme de fonds monétaires domiciliés en Irlande (HSBC Sterling Liquidity et HSBC Euro Liquidity) a été élargie avec la création de de nouvelles classes de parts ETF.

Enfin, plusieurs produits ont évolué de l'article 6 vers l'article 8 de SFDR, sur différentes classes d'actifs (deux fonds actions petites capitalisations zone euro HSBC Euro PME et HSBC EE Euro PME, un fonds obligataire HSBC GIF EURO BOND TOTAL RETURN, ainsi qu'un fonds multi-asset dédié). L'approche extra-financière de certains produits dédiés a également évolué, notamment en passant d'une approche « best-in-class » à une approche fondée sur l'amélioration des notations ESG, conformément aux objectifs de gestion et aux exigences de transparence associées.

* **CTB / PAB** renvoient à deux catégories d'indices de référence climatiques définies par le cadre européen des EU Climate Benchmarks : **Climate Transition Benchmark et Paris-Aligned Benchmark**



Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label relatif sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

1 **Initiatives de place**

HSBC Asset Management participe à un certain nombre d'initiatives de place visant à soutenir la transition vers une économie plus durable et à renforcer les standards de marché en matière d'investissement responsable.

Ces engagements, menés directement ou par l'intermédiaire d'associations professionnelles, nous permettent de contribuer au dialogue avec les régulateurs et les décideurs publics, d'accéder à des ressources et analyses utiles pour suivre l'émergence de thématiques de durabilité, et de renforcer l'efficacité de nos actions en tant qu'investisseur au bénéfice de nos clients.

Selon l'initiative, l'entité signataire ou membre est soit HSBC Global Asset Management (France), soit HSBC Global Asset Management Limited. Ces initiatives contribuent à structurer l'approche d'investissement responsable de HSBC Asset Management (France) et à maintenir nos pratiques en cohérence avec l'évolution des standards de marché et des attentes réglementaires.

À fin décembre 2025, sur l'ensemble du périmètre géographique de la ligne métier global, HSBC Asset Management, nous sommes membres de plus de 25 organismes, initiatives et réseaux contribuant au développement des politiques publiques et à l'action en faveur de l'investissement responsable. Les principales initiatives incluent notamment :

Initiatives multi-thématiques

Principes pour l'investissement responsable (PRI) : Adhésion aux PRI depuis 2006. Engagement public à adopter et mettre en œuvre les six principes. Intégration des enjeux ESG dans les processus d'analyse et de décision d'investissement de la gestion active depuis 2010.

- **Principe 1 :** Prendre en compte les enjeux ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
- **Principe 2 :** Agir en tant qu'investisseur actif et intégrer les enjeux ESG dans les politiques et pratiques d'investissement.
- **Principe 3 :** Demander aux entités dans lesquelles des investissements sont réalisés de publier des informations ESG appropriées.
- **Principe 4 :** Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- **Principe 5 :** Collaborer afin d'accroître l'efficacité dans l'application des Principes.
- **Principe 6 :** Rendre compte, individuellement, des activités et des progrès réalisés dans l'application des Principes.

Association Française de la Gestion d'Actifs (AFG) – Commission d'Investissement Responsable. La Commission contribue à définir la stratégie de finance durable de l'AFG et élabore les positions et priorités du secteur.

Adhésion aux PRI depuis 2006. Engagement public à adopter et mettre en œuvre les six principes. Intégration des enjeux ESG dans les processus d'analyse et de décision d'investissement de la gestion active depuis 2010.

Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) – Forum français de l'investissement durable. Association multipartite française promouvant l'investissement responsable et les bonnes pratiques de Place. Le FIR joue un rôle actif dans le dialogue et l'engagement avec les sociétés cotées sur des sujets de développement durable et, depuis 2024, avec les petites et moyennes capitalisations via le SMID Club.

Participation aux travaux multipartites du FIR depuis 2004 visant à promouvoir les meilleures pratiques en matière d'investissement responsable, incluant des initiatives liées à l'engagement et des filières de travail thématiques.

Réseau connexe – Eurosif : réseau européen promouvant les meilleures pratiques ISR et soutenant le dialogue réglementaire.

Contribution au développement des meilleures pratiques, au dialogue réglementaire européen, et utilisation de la recherche et de l'analyse de marché pour orienter notre approche d'investissement responsable.

Initiatives environnementales

Institutional Investor Group on Climate Change (IGCC) - Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (IIGCC): Participation active au développement collectif des positions et politiques liées au climat.

Finance for Biodiversity Pledge : Engagement à protéger et restaurer la biodiversité via les investissements, la collaboration avec d'autres investisseurs, l'engagement actionnarial, l'évaluation de l'impact sur la biodiversité et la publication d'un rapport 2025.

Initiatives sociales

Inclusion in Finance (anciennement The Diversity Project) : Adhésion à une initiative interentreprises visant à promouvoir la diversité et l'inclusion dans l'industrie de l'investissement et de l'épargne.

Initiatives « impact »

Global Impact Investing Network (GIIN) : Adhésion au réseau mondial d'investisseurs à impact visant à accroître l'échelle et l'efficacité de l'investissement à impact.

Gouvernance et supervision des initiatives sectorielles

HSBC Asset Management dispose d'une équipe dédiée aux relations en en matière d'investissement responsable, chargée de superviser et de piloter la participation aux initiatives externes, afin de s'assurer que ces engagements demeurent pertinents, maîtrisés et alignés avec notre stratégie d'investissement responsable.

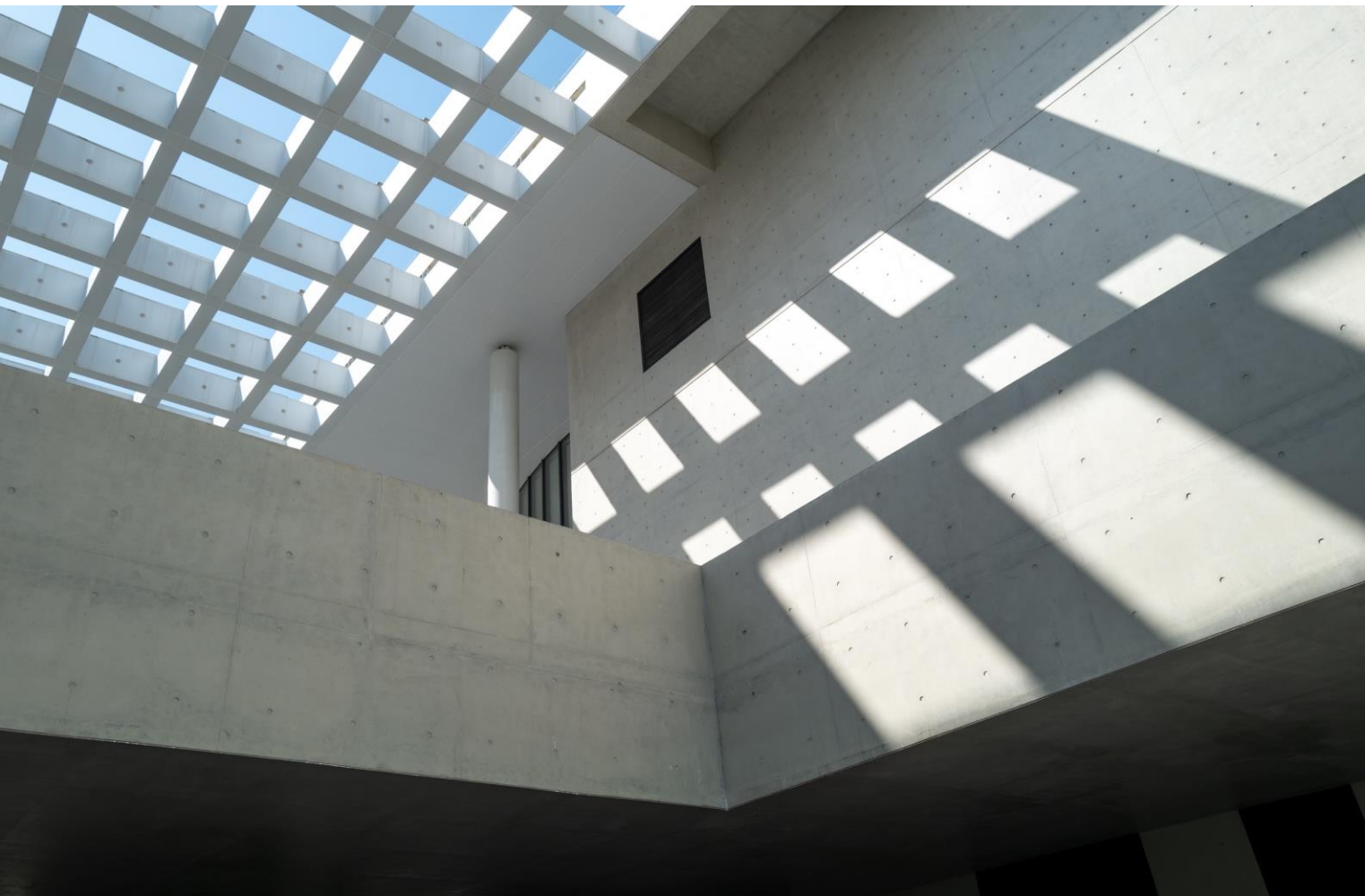
La politique d'investissement responsable de HSBC Asset Management fixe des standards globaux minimaux pour la sélection, l'approbation, le suivi et la revue des initiatives volontaires (engagements contraignants et adhésions non contraignantes), tout en encadrant les risques réputationnels et réglementaires associés.

2 Labels relatifs à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Les fonds labelisés sont soumis à un dispositif de contrôle comprenant un audit annuel effectué par un organisme tiers indépendant, conformément au référentiel applicable (notamment le cadre V3 du label d'État ISR français).

Dans ce contexte, le cabinet Ernst & Young intervient en qualité d'auditeur externe. Nous pilotons et coordonnons les travaux d'audit, et assurons le suivi des éventuels points d'amélioration identifiés, au travers d'un plan d'actions et d'une gouvernance dédiée.

Plus largement, nous veillons au maintien de la conformité des produits labellisés et mettons à jour, lorsque nécessaire, la documentation réglementaire (notamment au regard des orientations de l'ESMA sur la dénomination des fonds et des exigences applicables aux produits relevant des articles 8 et 9 du SFDR).



Liste des fonds ouverts dans le périmètre de la LEC avec un ou plusieurs labels

SFDR	Fonds ouverts	Label ISR	Greenfin	Toward sustainability	France Relance	CIES
Article 8	HSBC EE ISR ACTIONS EURO	X				X
Article 8	HSBC EE ISR ACTIONS MONDE	X				
Article 8	HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE	X				X
Article 8	HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE	X				
Article 8	HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE	X				X
Article 8	HSBC EE PROFIL HSBC PROFIL ACTIONS RESPONSABLES	X				
Article 8	HSBC RIF - SRI ÉQUILIBRÉ	X				
Article 8	DYNAMIQUE HSBC RIF - SRI	X				
Article 8	HSBC RIF - OBLIGATION EURO SRI	X				
Article 8	HSBC RIF - SRI EUROLAND EQUITY	X		X		
Article 8	HSBC RIF - SRI GLOBAL EQUITY	X				
Article 8	FONDS D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE HSBC - SRI MODÉRÉ	X				
Article 9	HSBC EE ACTIONS EUROPE SOLUTIONS CLIMAT		X			X
Article 9	HSBC FONDS D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE EUROPE SOLUTIONS VERTES D'ACTIONS		X			
Article 8	HSBC PETITE CAPITALISATION FRANCE				X	
Article 8	HSBC EE ISR MONETAIRE					X

Détails des labels

Étiquette SRI (Investissement Socialement Responsable) :

Ce label français certifie les fonds d'investissement qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur processus de sélection. Il vise à garantir aux investisseurs que les fonds labellisés respectent des normes élevées en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Label Greenfin:

Ce label est destiné aux fonds d'investissement qui financent des projets ayant un impact positif sur l'environnement. Il est principalement axé sur la transition énergétique et écologique, et vise à promouvoir les investissements dans des actifs verts, tels que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Label «"Toward Sustainability"

Ce label, d'origine belge, est attribué aux fonds qui respectent des critères stricts en matière de durabilité. Il vise à encourager les investissements responsables en garantissant que les fonds labellisés prennent en compte les enjeux ESG dans leur stratégie d'investissement.

Label France Relance

Ce label a été créé dans le cadre du plan de relance économique français post-COVID-19. Il vise à soutenir les investissements qui contribuent à la transition écologique et à la relance économique, en favorisant les projets durables et responsables.

CIES (Comité Interministériel de l'Économie Sociale) :

Bien que ce ne soit pas un label à proprement parler, le CIES joue un rôle dans la promotion de l'économie sociale et solidaire en France. Il soutient les initiatives qui favorisent des pratiques d'investissement responsables et durables.



B Moyens internes déployés par l'entité.

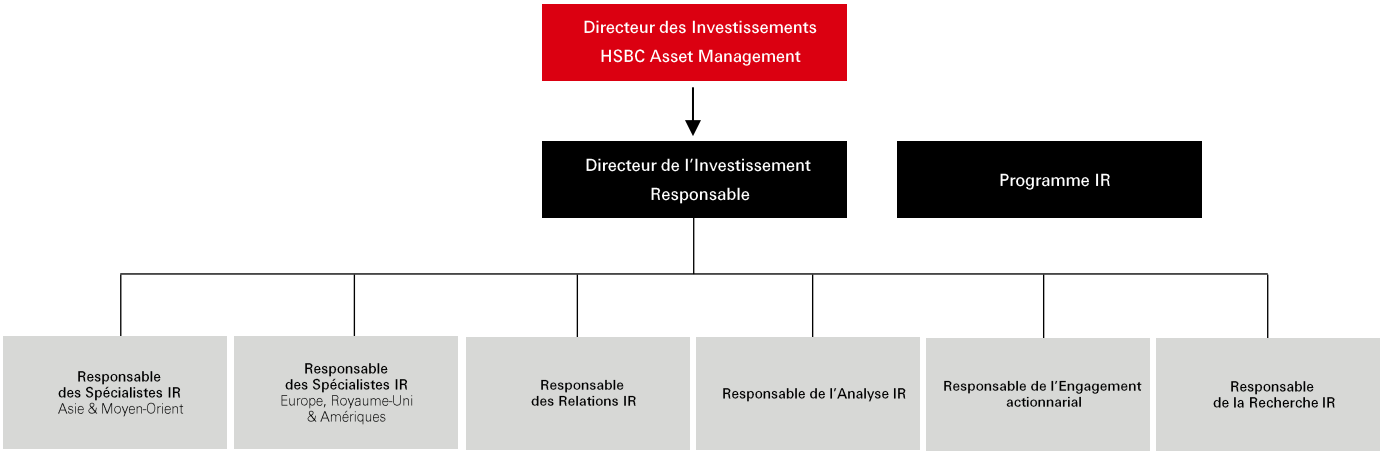
Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité.

À la suite de l'annonce faite par HSBC, en décembre 2024, de la simplification de la structure organisationnelle de la Banque afin d'accélérer la mise en œuvre de sa stratégie, HSBC Asset Management a décidé d'opter pour une structure plus simple et plus agile afin d'orienter sa stratégie vers l'avenir. HSBC Asset Management cherche en permanence à s'assurer que son organisation est la plus adaptée pour atteindre ses objectifs commerciaux stratégiques.

L'équipe Investissement Responsable

L'équipe Investissement responsable (IR) supervise la mise en œuvre de la stratégie mondiale d'investissement responsable de HSBC Asset Management et l'intégration des questions de durabilité dans les processus d'investissement pour les catégories d'actifs traditionnelles.

Les principales responsabilités de l'équipe comprennent le développement de produits et de solutions durables, la gestion des activités d'engagement actionnarial et la fourniture de services de recherche et d'analyse ESG. Fonctionnant comme une fonction dédiée à l'investissement responsable au sein de l'organisation d'investissement, l'équipe Investissement Responsable travaille avec les équipes d'investissement pour développer et fournir une capacité de recherche intégrée sur la durabilité, représentative de plusieurs classes d'actifs, régions et secteurs.



L'équipe Investissement responsable (IR) de HSBC Asset Management est dirigée par le responsable mondial de l'Investissement responsable, qui a la charge de la gestion globale de l'équipe, s'assurant que l'équipe fonctionne efficacement pour mettre en œuvre la stratégie d'investissement responsable de l'entreprise. Le responsable mondial de l'Investissement Responsable rend compte au directeur général des investissements mondial, qui a la responsabilité exécutive globale des activités d'investissement de l'entreprise.

L'équipe d'IR est structurée en fonction des principaux domaines d'intérêt de l'équipe, avec des équipes dédiées composées de spécialistes d'IR, de relations IR, d'analyse IR, d'engagement actionnarial et de recherche IR. Chaque équipe est responsable de l'exécution de priorités et de livrables spécifiques, travaillant collectivement et en collaboration pour atteindre des objectifs communs.

L'équipe globale d'IR est appuyée par des champions IR dédiés, qui travaillent conjointement avec l'équipe d'IR pour intégrer des activités d'investissement responsable dans les classes d'actifs et les régions. Nos thèmes centraux en matière de durabilité - climat, bioéconomie, diversité, équité et inclusion et droits de la personne - sont communs à toutes les sous-équipes afin de veiller à ce que toutes les activités demeurent conformes à la stratégie d'investissement responsable de l'entreprise.

Au 31 décembre 2025 le détail de ces équipes est le suivant :

L'équipe des Spécialistes IR

Les spécialistes de l'IR sont responsables de l'engagement des clients et du développement des produits. L'équipe composée de 7 collaborateurs dont 1 collaborateur HSBC Global Asset Management (France) est organisée au niveau régional - Europe, Royaume-Uni, Amériques d'une part et Asie et Moyen-Orient d'autre part - afin de mieux prendre en compte l'impact des spécificités régionales, des tendances de l'industrie locale et des changements réglementaires sur les clients et les produits.

L'équipe des Relations IR

L'équipe des Relations IR composée de 2 collaborateurs dont 2 collaborateurs HSBC Global Asset Management (France) est chargée de superviser et de gérer la participation aux initiatives de l'industrie, en veillant à ce que la participation et l'engagement continus restent utiles et conformes à notre stratégie d'investissement responsable. L'équipe cherche également à renforcer les relations avec les parties prenantes internes afin de promouvoir une meilleure connectivité entre l'équipe RI et la fonction d'investissement plus large.

L'équipe de l'Analyse IR

L'équipe Analyse IR composée de 4 collaborateurs gère les données et les analyses nécessaires pour surveiller la durabilité des portefeuilles. L'équipe supervise le portefeuille, teste les risques et analyse les critères ESG, Objectifs de Développement Durable (ODD) et les notations climatiques.

L'équipe d'Engagement actionnarial

L'équipe d'engagement actionnarial composée de 10 collaborateurs est responsable de l'engagement actionnarial, de la gestion et de la supervision des opérations de vote, de l'établissement des politiques et des procédures de vote, et de l'engagement actionnarial thématique en lien avec nos politiques.

L'équipe de Recherche de l'IR

L'équipe de recherche de l'IR composée de 5 collaborateurs dont 2 collaborateurs HSBC Global Asset Manaement (France) dirige l'intégration ESG dans les classes d'actifs et les secteurs traditionnels. L'équipe assure la supervision et la gouvernance de nos processus de diligences en matière ESG.

L'équipe du Programme IR

L'équipe du « programme IR » composée de 4 collaborateurs dont 2 collaborateurs HSBC Global Asset Management (France) assure la gestion et la supervision de nos structures de gouvernance, de la mise en œuvre des politiques et réglementations liées à durabilité

Les équipes de gestion au sein de HSBC Global Asset Management (France)

Chez HSBC Asset Management y compris HSBC Global Asset Management (France), l'intégration des problématiques ESG dans la prise de décision relève de la responsabilité de tous les analystes et gérants de portefeuille en collaboration avec les équipes investissement responsable mentionnées ci-dessus. .
Les évaluations ESG des émetteurs sont accessibles à tous les gérants de portefeuille et analystes de HSBC Global Asset Management (France), ce qui leur permet d'intégrer les considérations ESG dans leur décision d'investissement .

Au niveau de HSBC Asset Management, au 31 décembre 2025, la part en pourcentage du personnel dédié à la prise en compte des critères ESG au sein de la plateforme d'investissement est estimée à 21%[1].



1. Nous avons souhaité conserver un périmètre global pour l'estimation des ressources dédiées à la prise en compte des critères extra-financiers dans la plateforme d'investissement car nos équipes dédiées à l'investissement responsable sont transverses et dépendent directement de HSBC Asset Management qui est la ligne métier de la gestion d'actifs chez HSBC. Ces équipes sont basées dans nos différents centres de gestion entre Paris, Londres et Hong-Kong.

Les équipes autres que les équipes de gestion au sein de HSBC Global Asset Management (France)

Au sein de HSBC Global Asset Management (France), d'autres équipes en plus des équipes de gestion viennent compléter le dispositif et contribuent à l'atteinte de nos objectifs en termes de prise en compte des critères extra-financiers.

Le Business Resilience Risk, anciennement **Chief Control Office** (3 collaborateurs) a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de la cohérence du dispositif de contrôle. Plus précisément, l'équipe a la charge d'apporter son support à l'identification et à l'évaluation des risques opérationnels, notamment en coordonnant la documentation et la mise à jour régulière des cartographies des risques qui intègrent des facteurs ESG sous-jacents. L'équipe doit également analyser, rapporter les incidents et suivre les plans d'actions associés. En moyenne nous estimons que 0.4 ETP est consacré aux sujets liés à l'ESG.

Le **département Conformité** (4.5 collaborateurs) qui a pour mission de former et de conseiller les équipes opérationnelles et le management dans les domaines relevant de la conformité ainsi que de s'assurer de la conformité des activités de la société à la réglementation applicable. En moyenne, nous estimons que 0.5 ETP est consacré aux sujets liés à l'ESG.



L'équipe **Risques d'Investissement** (5 collaborateurs) est dédiée à l'analyse et à la supervision des risques d'investissement. Elle exerce une mission de suivi de l'exposition des portefeuilles aux risques d'investissement au sens large, incluant les risques de marché, de contrepartie, de crédit, de liquidité et de performance, ainsi que les risques de modèles. Le risque de durabilité complète le dispositif de supervision du risque d'investissement : l'équipe Risques d'Investissement identifie les principaux facteurs de risque en matière de durabilité susceptibles d'avoir une influence significative sur les fonds gérés par HSBC Global Asset Management (France) puis détermine les indicateurs pertinents pour suivre l'exposition à ces facteurs en fonction de la stratégie d'investissement des fonds et définit des limites d'alerte internes sur chaque indicateur de durabilité. Elle s'assure également que les sujets liés à la durabilité, notamment les politiques internes, sont bien traités dans les différentes instances de gouvernance de HSBC Asset Management et HSBC Global Asset Management (France), auxquelles elle participe. En moyenne, nous estimons que 2 ETP sont consacrés aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Restrictions d'Investissement** (4 collaborateurs) assure la surveillance des restrictions d'investissement au quotidien y compris celles relatives aux exigences en matière de durabilité. Elle est responsable de la saisie et du contrôle du respect des limites découlant des restrictions d'investissement, de la politique d'investissement, des lois applicables et de la réglementation. Cette équipe a la charge d'alerter le gérant de portefeuille, son responsable hiérarchique ainsi que les fonctions de contrôle locales en cas de non-respect. En moyenne, nous estimons que 1.5 ETP est consacré aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Juridique** (9 collaborateurs) a pour mission d'accompagner toutes les équipes au sein de la société de gestion dans les négociations et la rédaction des actes juridiques et d'assurer la coordination et la supervision des avis juridiques rendus, ainsi que d'assurer la veille juridique . Elle exerce également une mission de surveillance et de vérification des risques juridiques incluant ceux qui résultent des exigences juridiques en matière de finance durable. En moyenne, nous estimons que 2 ETP sont consacrés aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Produits** (13 collaborateurs) est chargée d'accompagner nos clients pour toutes les étapes liées aux évolutions de leurs produits dédiés ou ouverts (lancement, transformation, fermeture).

Les ingénieurs produits disposent d'une vision transversale sur l'ensemble des activités et assurent la gouvernance de l'offre produit (incluant la prise en compte des préférences des investisseurs potentiels en matière de durabilité - MIFID II, l'élaboration des EET) ainsi que la gestion des projets liés à l'investissement responsable : intégration de critères extra-financiers dans le design du produit en conformité avec la classification SFDR, AMF et interne HSBC, lors de la conception ou de la transformation des produits : prise en compte des critères définis dans les cahiers des charges des labels pour les produits labellisés (ISR, Greenfin, CIES, Towards Sustainability,...), mise à jour de la documentation requise (code de transparence…) et coordination des audits avec les labellisateurs.



Les chefs de projet droit OPC (Organismes de Placement Collectif) assurent la relation avec le régulateur français pour les obtentions d'agréments nécessaires pour les fonds et gèrent les enregistrements des produits français commercialisés à l'étranger. Ils ont notamment la charge de la production de la documentation précontractuelle des fonds d'investissement français incluant les annexes SFDR. En cas de prise en compte ou de modification de l'approche extra-financière d'un OPCVM ou d'un FIA, ils s'assurent de la conformité de cette documentation avec la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03 et complètent le formulaire requis.

L'équipe Produits est évaluée sur sa capacité à répondre aux besoins des clients et à agir dans le respect du cadre réglementaire. En moyenne, nous estimons que 4 ETP sont consacrés aux sujets liés à l'ESG.

Ainsi, les ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG au sein de ces équipes sont estimées à près de 4% de l'effectif total de HSBC Global Asset Management (France) pour l'année 2025 et ont connu l'évolution suivante :

Equipe	2021	2022	2023	2024	2025
Business Resilience Risk (anciennement Chief Control Office)	Non disponible	3	1	0,4	0,4
Conformité	Non disponible	0,5	0,5	0,5	0,5
Risques d'investissement	Non disponible	2	2	2	2
Restrictions d'investissement	Non disponible	1,5	1,5	1,5	1,5
Juridique	Non disponible	1.5	2	2	2
Produits	Non disponible	12*	4	4	4
Total	Non disponible	20.5 ETP	11 ETP	10.4 ETP	10.4 ETP

* Non significatif en l'absence d'information disponible en 2022 pour l'équipe Produits c'est l'effectif total de l'équipe qui avait été retenu.

Les ressources financières dédiées à l'ESG pour HSBC Global Asset Management (France).

Les ressources financières dédiées à l'ESG en termes de données achetées auprès des fournisseurs de données sont en croissance au niveau de HSBC Asset Management globalement. Nous ne sommes pas en mesure d'isoler ces coûts pour les portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) mais nous pouvons fournir une estimation basée sur le montant global des budgets consacrés par la ligne métier de la gestion d'actifs chez HSBC, à savoir au niveau de HSBC Asset Management globalement. Ensuite, nous rapportons ce montant à la part des encours gérés par HSBC Global Asset Management (France). Nous obtenons ainsi une estimation de 340 000 euros pour les budgets annuels consacrés aux données ESG. Cela correspond à en moyenne 4,9% du budget global de HSBC Global Asset Management (France) pour les données de marché.

Les fournisseurs de données ESG utilisés par HSBC Global Asset Management (France).

L'équipe d'investissement s'appuie sur l'information émanant de :

- **ISS ESG** : fournit la liste des émetteurs impliqués dans la production et/ou la commercialisation d'armes controversées telles que les bombes à sous munitions et les mines anti-personnel. Il fournit également les notations ESG pour les obligations souveraines.
- **MSCI ESG Research** : fournit des évaluations globales de la durabilité (notations ESG MSCI), données liées au climat (combustibles fossiles, augmentation implicite de la température, cVaR (climate value at risk), revenus climatiques) et contrôle de la conformité en matière de criminalité financière. Nous utilisons MSCI en raison de sa large couverture des émetteurs et de sa méthodologie sectorielle spécifique.
- **S&P Trucost** : fournit des données et analyses quantitatives liées au climat, couvrant les émissions de Gaz à Effet de Serre, les combustibles fossiles, l'alignement sur la taxonomie de l'Union Européenne, la température ainsi que d'autres données et analyses environnementales sur l'eau, les polluants et les ressources naturelles pour les pays et les entreprises.
- **Sustainalytics** : fournit des évaluations globales de la durabilité (notations ESG de Sustainalytics), des données sur le degré de conformité des sociétés aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), des données sur l'implication dans des activités controversées ainsi que des mesures d'impacts (alignement aux Objectifs de Développement Durable).
- **RepRisk** : fournit un suivi du risque de réputation des entreprises et de leur implication dans des controverses, et une vue en dynamique de la performance de durabilité de l'émetteur
- **LSEG Green Revenues :** fournit une répartition des revenus de l'activité verte et de son impact sur les résultats d'environ 3 000 entreprises.
- **Carbon4 Finance** : fournit des données relatives au climat (émissions de Gaz à Effet de Serre) et à la mesure des émissions évitées pour aider à comprendre l'engagement stratégique et financier d'une entreprise dans une transition vers une économie bas carbone.
- **Iceberg Datalab (IDL)** : fournit des donnés d'impact sur la biodiversité et des scores de dépendance pour des émetteurs.
- **Ethifinance ESG ratings** : fournit une évaluation globale Environnement, Social et Gouvernance (ESG) pour les petites et moyennes entreprises européennes.



- **Denominator** : fournit des données sociales relatives à la Diversité, à l'Equité et à l'Inclusion (DEI) par le biais de la plus grande base de données DEI au monde, couvrant les entités privées et celles cotées en bourse. La base de données est la plus granulaire de ce type, avec des données sur 15 dimensions de la DEI (y compris le sexe, la race, l'éducation, l'âge, la santé, le handicap).

- **Ugewald** : cette organisation non gouvernementale fournit des données sur les entreprises impliquées dans l'exploitation du charbon, du pétrole et du gaz ou exposées à ces activités.

- **Transition Pathway Initiative (TPI)** : fournit des données sur 90 indicateurs de performance clés représentatifs du degré d'information climatique communiquée par l'émetteur.

- **Bloomberg :** fournit des indicateurs ESG

- **Nasdaq :** fournit des données d'imoact environnemental y compris les indicateurs carbone, des indicateurs sociaux , des profils en matière de durabilité ESG pour des entreprises.



Développer l'expertise des collaborateurs en investissement responsable.

Dans le cadre de notre stratégie d'investissement responsable, notre objectif est de faire de l'investissement responsable un sujet majeur pour tous les collaborateurs et collaboratrices de HSBC Global Asset Management (France).

Afin de les sensibiliser aux enjeux de la finance durable, nous leur offrons des opportunités de développement de leur expertise par des formations et des échanges réguliers lors de forums et conférences :

- **La Sustainability Academy :** portail en ligne rassemblant tous les apprentissages en matière de développement durable de l'entreprise. Les salarié(e)s ont la possibilité d'explorer plus de 180 modules à la carte. Cette Académie a été créée pour permettre le développement de compétences sur ces thèmes, en offrant un ensemble de connaissances utiles en la matière et en renforçant l'adhésion au travers des actions menées par HSBC dans la transition vers une économie mondiale à zéro émission nette.

- **Le parcours d'apprentissage « ESG& Sustainable Investing for Asset Management » est une formation en accès libre sous Degreed** pour les collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France) comprenant 13 modules. Ce parcours propose également des ressources complémentaires sous forme de vidéos ou d'articles.

- **Des formations ESG externes :** nous encourageons notre personnel à approfondir leurs connaissances dans la finance durable et parrainons un certain nombre de formations certifiantes comme le CFA ESG, la certification AMF – Finance Durable ou la formation ESG Investing de Fitch Learning.

- **Des sessions de formation régulières pour nos équipes d'investissement :** Afin de s'assurer que l'équipe d'investissement continue d'être alignée sur notre stratégie ESG, des sessions de formation ESG régulières ont été organisées. Ces sessions ont été animées par des experts internes et ont concerné, entre autres, l'engagement auprès des entreprises, les votes et la biodiversité Des forums de discussion : A été également mis en place un « RI Forum » pour HSBC Global Asset Management (France). L'objectif de ce forum ouvert à tous les collaborateurs de HSBC Global Asset management (France) est d'informer, de partager régulièrement les avancées et nouveautés relatives à la finance durable et les enjeux règlementaires mais aussi l'évolution de la stratégie du Groupe en matière de développement durable avec un accès aux spécialistes internes et externes les plus pointus sur ces thématiques. En 2025 ont ainsi été traités les sujets suivants :

  - Janvier : présentation du label ISR & des nouvelles règles associées ainsi qu'une introduction à la réglementation ESMA.
  - Avril : l'ESG appliqué à l'immobilier.
  - Octobre : présentation de la nouvelle organisation d'investissement responsable.



- **Biodiversité & Nature :** Des modules de formation obligatoires sur les enjeux de Biodiversité et Nature ont été mis en place pour partager le cadre légal et réglementaire français et européen ainsi que les enjeux, les engagements et la mise en œuvre de la stratégie. Ils ont été construits et déployés dans un premier temps à l'ensemble du Comité Exécutif puis un enregistrement a été attribué à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de HSBC Global Asset Management (France) via Degreed.

- **Objectif Durabilité :** Cette année les collaborateurs ont à nouveau réalisé leur objectif durabilité en complétant au minimum 3 modules du parcours de formation « Objectif Durabilité 2025 » - 2 modules sur « la Nature et la Biodiversité » et 1 module sur « le Climat ».

A titre indicatif, le volume horaire des formations dispensées en 2025 a représenté 1255 heures pour les collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France) soit environ 18 % du volume horaire total des formations.

L'évolution des volumes horaires des formations peut être illustré de la manière suivante :



	2021	2022	2023	2024	2025
En heures	Non disponible	Non disponible	Non disponible	1426	1255

Pour 2026 les principales formations prévues à ce stade sont les suivantes :

- Formation Environnement Climat destinée à tous les collaborateurs d'HSBC en Europe Continentale

- Formation Environnement Nature et Biodiversité destinée à tous les collaborateurs d'HSBC en Europe Continentale

- Formation Social destinée à tous les collaborateurs d'HSBC en Europe Continentale

- Formation Nature et Biodiversité appliquée à la gestion d’actifs destinée uniquement aux membres du Conseil d'Administration et aux collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France)

Les formations dispensées en 2025 ont permis aux collaborateurs de continuer à s'approprier les problématiques clés relatives au développement durable, l'objectif est maintenant de consolider les connaissances acquises en 2024 et 2025.

LOI RIXAIN – HSBC Global Asset Management (France)

Objectif d'amélioration de la diversité et de la mixité

HSBC Global Asset Management (France) poursuit un objectif de représentation des femmes à tous les niveaux de l'organisation en les renforçant dans les plus hauts niveaux de séniorités.

Avec plus de 49,33 % de femmes cadres en France, HSBC Global Asset Management (France) a poursuivi en 2025 son action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En application de la loi Rixain, HSBC Global Asset Management (France) a défini en 2022, un objectif de 40 % à 5 ans concernant la représentation des femmes au sein des équipes chargées de prendre des décisions d'investissement.

Fin 2025, ce ratio reste stabilisé à 35 % au sein de la Direction des Investissement de HSBC Global Asset Management (France).

L'objectif de 40 % peut ainsi être révisé en fonction des opportunités de recrutement et des promotions internes liées à l'évolution de l'activité.

La politique de recrutement d'HSBC Global Asset Management (France) veille à la parité de candidats dans la pré-sélection, la sélection se faisant ensuite sur la base des compétences sans considération de genre. Les prestataires de recrutement doivent fournir une liste restreinte de candidats incluant au moins un homme et au moins une femme et de présenter une candidature "senior" pour tout poste de management / spécialistes nécessitant plus de 10 ans d'expérience professionnelle.

En France, en application de la stratégie du Groupe HSBC sur l'inclusion, que ce soit à travers l'accompagnement de nos ERGs (Employee Ressources Groups), le déploiement de sessions de sensibilisation comme les Fresques de la Diversité ou la montée en compétences de nos experts sur des thématiques telles que la neurodiversité, nous travaillons à développer une culture de l'inclusion. Toutes ces initiatives favorisent activement un sentiment d'appartenance et offrent à l'entreprise l'opportunité de bénéficier de la diversité des expériences, des points de vue et des idées de tous.

Le groupe HSBC, dont HSBC Global Asset Management (France) fait partie, veille notamment à la parité dans les programmes de développement afin d'accélérer l'aboutissement à la parité dans les viviers de talents. HSBC Global Asset Management (France) suit les engagements pris par HSBC Continental Europe en France dans le cadre de la Charte Financi'elles qui œuvre pour la progression des femmes dans les plus hautes instances dirigeantes du secteur financier. Elle suit également les engagements pris dans le cadre de la Charte de « L'Autre Cercle », acteur français de référence qui œuvre pour l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans le monde du travail Chaque année, le groupe HSBC déploie un ensemble de conférences et d'ateliers de sensibilisation sur la Diversité et l'Inclusion, auxquels HSBC Global Asset Management (France) participe largement.

En 2025, la création du programme Care Ambassadeurs, un réseau de collaborateurs volontaires à même d'écouter leurs collègues et d'escalader les situations critiques, participe également à l'objectif de créer au sein d'HSBC en France et de ses filiales, un environnement toujours plus inclusif et bienveillant. Les ERGs de HSBC Global Asset Management (France) ont, par ailleurs, organisé des actions locales tout au long de l'année, telles que la célébration du Nouvel an Chinois, de Diwali, la Journée internationale des droits des femmes ou encore le Mois des Fiertés, ainsi que le Rainbow Challenge photos illustrant notre engagement en faveur de la diversité culturelle et de l'inclusion.

C Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.

Gouvernance au sein de HSBC Global Asset Management (France).

Le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de HSBC Global Asset Management (France) détermine les orientations stratégiques de l'activité, supervise et contrôle leur mise en œuvre par la Direction Générale, en prenant en considération les enjeux sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ci-après ESG).

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration détermine les principes généraux relatifs à la composition du Conseil, à son fonctionnement et au rôle et responsabilités des Administrateurs et intègre des critères ESG.

Les principes définis dans le règlement intérieur visent à ce que la composition du Conseil d'Administration reflète un équilibre approprié de compétences, d'expérience et de connaissances de la société pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses rôles et de ses responsabilités :

Les nominations proposées au Conseil sont fondées sur des critères objectifs d'expérience, en tenant dûment compte des avantages de la diversité, y compris la mixité et de l'indépendance.

1. Les nominations proposées au Conseil d'Administration sont effectuées après une évaluation de l'équilibre des compétences, de l'expérience, de l'indépendance et des connaissances au sein du Conseil et du rôle et des capacités requises.

2. Les compétences et l'expérience des Administrateurs sont évaluées à la nomination et sur une base continue au travers d'une matrice qui intègre les domaines de compétences sectorielles, financières et de risques pertinents au regard de l'activité de la société de gestion. Parmi ces domaines de compétences figure la compétence et l'expérience des Administrateurs en matière d'ESG afin de s'assurer que les Administrateurs possèdent la qualification et l'expertise requises en matière d'ESG pour pouvoir faire une évaluation sur les questions relatives à l'ESG.

En 2025, le Conseil d'Administration était composé de 9 administrateurs dont 4 femmes et 5 hommes avec 7 administrateurs appartenant au Groupe HSBC (dont 1 administrateur dirigeant responsable de la société) et 2 administrateurs indépendants. Tous les administrateurs ont une expérience dans le métier de la gestion d'actifs ou dans le métier bancaire à des postes de direction.

Parmi les Administrateurs qui composent Conseil d'administration, seuls les deux administrateurs indépendants bénéficient d'une rémunération pour laquelle les critères ESG ne peuvent pas être quantifiés.

La compétence du Conseil en matière d'ESG est considérée comme élevée avec 5 Administrateurs sur 9 disposants d'une expertise spécifique en matière d'ESG soit au sein du métier mondial de la gestion d'actifs, soit au sein de la société, ou soit au sein du Groupe HSBC en France.

Le Conseil d'administration de HSBC Global Asset Management (France) est pleinement impliqué sur tous les sujets environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

Des formations et présentations spécifiques sur l'intégration ESG ont été dispensées aux Administrateurs et au Comité de Direction depuis 2021 et ont été poursuivies en 2025, avec notamment des présentations du panorama réglementaire de la Finance Durable, règlement SFDR, gouvernance ESG au sein du métier, dispositifs de supervision et de contrôle des investissements durables et responsables, politiques sectorielles et d'exclusion relatives aux énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), politiques de vote et d'engagement actionnarial, dispositif de suivi des risques et risques de greenwashing.

La dimension ESG est intégrée dans toutes les présentations au Conseil d'Administration (stratégie produit, développement commercial, impacts opérationnels, performances des fonds et mandats, ainsi que dans les présentations du contexte réglementaire et les obligations de reporting ou lors de la présentation du rapport LEC).

La thématique ESG est présentée dans le cadre des Comités d'Audit et des Risques lequel reporte au Conseil d'Administration avec les initiatives en cours au sein du métier de l'Asset Management en termes de dispositifs de supervision et de contrôle des investissements.

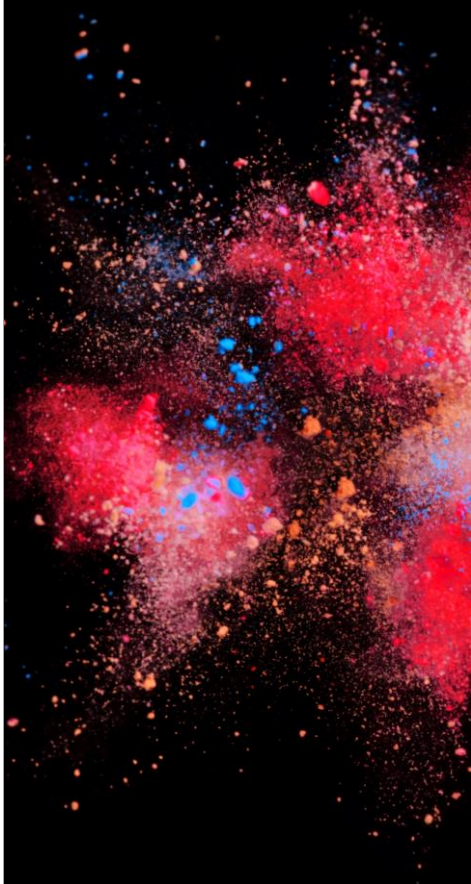
Le Conseil d'administration au travers de son Comité des rémunérations valide la politique de rémunération et la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, liée pour partie à la performance de la société sur les enjeux ESG.

Les Administrateurs sont tenus d'être attentifs à leur performance individuelle en tant qu'administrateur et à la performance collective du Conseil d'Administration ainsi que d'émettre des recommandations au Président sur les domaines dans lesquels celles-ci peuvent être améliorées.

A cette fin, le Conseil d'Administration entreprend une évaluation annuelle de sa performance et de celle de ses comités sur la base d'un questionnaire qui couvre la stratégie, la composition et la structure du Conseil, le fonctionnement des réunions et le rôle du Président, la formation intégrant notamment la dimension ESG et le plan de succession, la culture et l'efficacité.

Les Administrateurs non exécutifs doivent fournir au Président un avis sur sa performance dans le cadre de l'évaluation annuelle de la performance du Conseil. Les résultats de cette évaluation sont débattus au sein du Conseil d'Administration et peuvent conduire à la formulation de recommandations pour améliorer le fonctionnement du Conseil ou de ses Comités.

Ces mêmes évaluations annuelles sont conduites au sein du Comité d'Audit et des Risques ainsi qu'au sein du Comité des Rémunérations. Les résultats sont débattus au sein de chacun des comités et reportés au Conseil d'Administration.



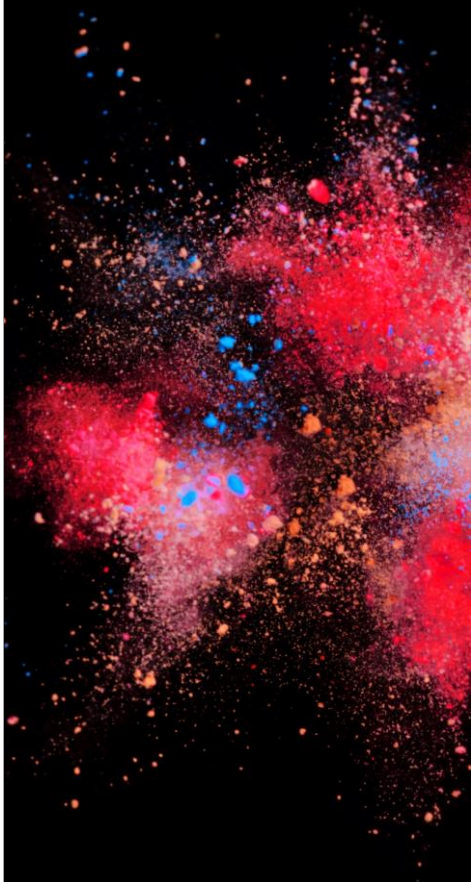
HSBC Global Asset Management (France) bénéficie d'une expertise en matière de durabilité au travers des membres de son Conseil d'administration et de la Direction Générale.

Le Directeur des Risques de HSBC Global Asset Management (France) ainsi que le Directeur mondial des Investissements (également administrateur de HSBC Global Asset Management (France)) et la Responsable mondiale du Développement Durable (également administratrice de HSBC Global Asset Management (France)) sont membres des comités de gouvernance globaux du métier de la gestion d'actifs en charge de la mise en œuvre des politiques et de la stratégie d'investissement responsable y compris en matière climatique et de supervision des risques ESG.

L'intégration des risques en matière d'ESG dans les décisions d'investissement incombe au Directeur mondial des investissements. Au sein de HSBC Global Asset Management (France), il revient aux directeurs des investissements des différentes classes d'actifs et aux équipes de gestion d'intégrer les facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement, avec l'aide des spécialistes ESG et des équipes en charge de suivi des risques.

Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction de HSBC Global Asset Management (France) favorisent et encouragent au sein de la société de gestion, la conduite d'actions de sensibilisation aux enjeux ESG à tous les niveaux de Gouvernance et auprès des différents collaborateurs.

Le Comité de Direction favorise le développement d'une culture d'entreprise sur les enjeux de l'ESG et soutient l'implication des collaborateurs et collaboratrices dans des actions ayant un impact positif sur l'environnement et la société. Plusieurs collaborateurs participent à des réflexions méthodologiques et des groupes de travail avec des acteurs de la place ou des associations professionnelles, ainsi qu'au sein du métier de l'Asset Management ou du groupe HSBC.



Intégration des critères ESG dans la politique de rémunération.

HSBC Global Asset Management (France) a mis en œuvre une politique de rémunération en cohérence avec les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité, dans le domaine environnemental et sur le plan de la diversité et de l'inclusion et notamment en rappelant que des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance doivent être pris en compte dans les objectifs de l'entreprise.

En 2025, des objectifs spécifiques (qualitatifs ou quantitatifs) en matière de durabilité ont été assignés et déclinés pour les équipes et collaborateurs d'HSBC Global Asset Management (France) lorsque considérés comme pertinent.

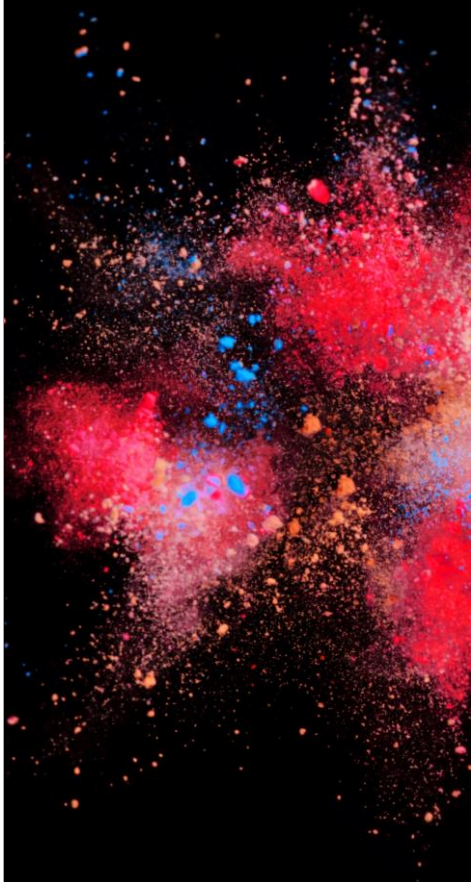
HSBC Global Asset Management (France) a par ailleurs renforcé sa politique de rémunération en intégrant des objectifs de durabilité pour les équipes contribuant à la prise en compte des risques de durabilité et à l'application de la politique d'investissement durable. Ces critères sont notamment pertinents pour les équipes les plus étroitement impliquées, à savoir la gestion, les analystes, les risques, la conformité, le juridique et le Comité Opérationnel.

Concernant la Direction Générale et les membres du Comité Opérationnel, une partie de leur rémunération variable est liée à des objectifs qualitatifs de durabilité tel que l'application de la politique relative à l'exclusion du charbon thermique, et à la politique d'investissement responsable.

Cela passe notamment par le respect de :

- Aucun financement dans des nouveaux projets de charbon thermique n'ayant pas définis de plan de transitions adéquats ou tirant plus de 10% de leur chiffre d'affaires d'activités liées au charbon thermique
- Exclusion des émetteurs ayant plus de 10% de leur chiffre d'affaires exposé à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité sans plan de transition crédible
- Etablir une due diligence renforcée sur les entreprises des portefeuilles de gestion actives qui tirent plus de 10% de leur chiffre d'affaires d'activités liées au charbon thermique ou métallurgique
- Application de la politique d'investissement responsable

La réalisation de ces objectifs est prise en compte dans la détermination de la rémunération variable.

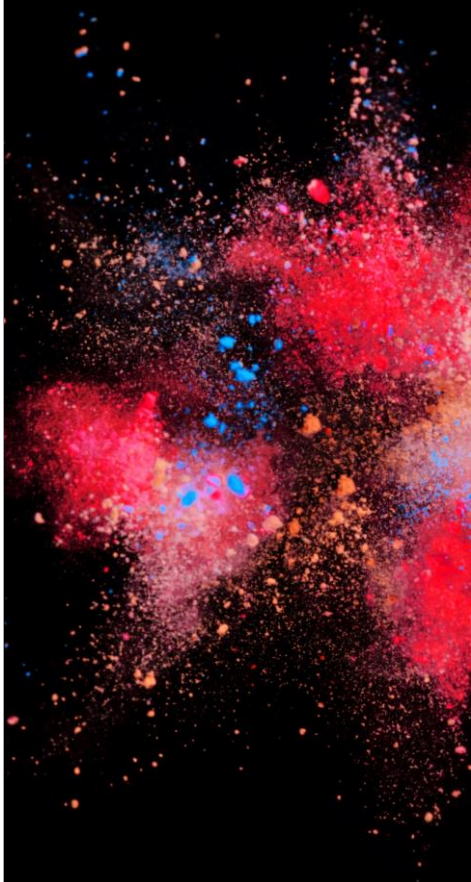


Au niveau de la Gestion, des Analystes et des équipes de Recherche, les objectifs varient selon le degré de prise en compte des critères extra-financiers des OPC gérés. Pour améliorer les compétences des collaborateurs et avoir une meilleure compréhension de l'approche, des processus ESG et de la gouvernance de la gestion durable des actifs, ces derniers sont invités à participer à des sessions de formation obligatoires organisées au niveau global ainsi qu'au sein des équipes d'investissement, de développement commercial ou des lignes fonctionnelles.

De manière plus générale et tel que décrit dans la Politique de Rémunération, sur la base de contrôles, les fonctions Risques et Compliance peuvent relever, tout manquement en matière de risques incluant ceux liés à la durabilité. Ces manquements peuvent conduire à des impacts négatifs sur la rémunération variable attribuée à la fin du Processus de Revue des Rémunérations, et avant l'acquisition définitive des rémunérations variables différées, conduisant potentiellement à l'application d'un malus sur la valeur des montants en cours d'acquisition.

Ces manquements ainsi que les mesures prises sont reportés au sein du Comité des Rémunérations.

Ces démarches visent à encadrer des pratiques de rémunération saines et responsables, à éviter les conflits d'intérêts, à protéger les intérêts des clients et à décourager la prise de risques excessifs.



D Stratégie d'engagement avec les émetteurs ou les sociétés de gestion ainsi que sa mise en œuvre.

L'engagement actionnarial et le dialogue avec les entreprises sont des outils puissants pour insuffler des changements positifs et, par-là même, accroître la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients.

HSBC Global Asset Management (France) est convaincue qu'un échange constructif avec les entreprises dans lesquelles elle investit, constitue un bon moyen d'encourager et d'inciter ces entreprises à intégrer les risques et les opportunités ESG dans leur stratégie et leurs activités. Ces échanges permettent aussi aux entreprises d'avoir la possibilité d'expliquer leur approche ESG et, aux gérants de mieux comprendre les risques sous-jacents des investissements dans ces entreprises. C'est également l'occasion de promouvoir auprès de ces entreprises l'importance d'une bonne gouvernance.

Les gérants et analystes des différents centres d'expertise de HSBC Asset Management, dont ceux basés en France, accompagnés de l'équipe globale dédiée à l'engagement actionnarial, engagent ainsi un dialogue et assurent un suivi des enjeux ESG avec certaines des entreprises dans lesquelles les portefeuilles gérés sont investis.

La politique d'engagement actionnarial publiée sur notre **site internet** permet aussi d'organiser le suivi et les mesures d'escalade liées aux risques E, S et G dans nos portefeuilles. Cette politique s'applique aux actifs de nos portefeuilles d'actions et d'obligations.

La politique d'engagement actionnarial décrit comment nous assurons le respect des dispositions de la directive européenne sur l'exercice des droits des actionnaires lors des assemblées générales et la directive modificative encourageant l'engagement à long terme des actionnaires, de celles des Principes pour un Investissement Responsable (PRI) des Nations unies et de la position - recommandation 2020-03 de l'Autorité des marchés financiers (AMF), relative à la prise en compte de critères extra-financiers.

Comment l'engagement actionnarial crée de la valeur :

1. **En stimulant la croissance :** En analysant la relation des entreprises et des émetteurs avec leurs parties prenantes et leur gestion des enjeux ESG, nous pouvons identifier des sociétés novatrices possédant un fort potentiel de croissance et capables d'encourager leurs homologues à adopter les meilleures pratiques dans leur secteur d'activité.

2. **En maîtrisant le degré d'importance relative des risques :** Nous instaurons très tôt un dialogue avec les entreprises pour les accompagner face à l'évolution continue des risques et pour protéger la valeur de leurs actifs, de la nature et des individus.

3. **En améliorant la transparence et la publication d'informations :** Nous les conseillons sur les cadres de référence en matière de publication d'informations et de reporting et nous les encourageons à communiquer plus efficacement sur les sujets importants.

Les principaux thèmes d'engagement couverts par la politique d'engagement actionnarial qui s'applique à HSBC Global Asset Management (France)

En 2025, nos principaux thèmes d'engagement comprenaient :

- La gouvernance d'entreprise
- Le changement climatique
- La bioéconomie et le capital naturel
- Les droits de l'homme
- Les talents et opportunités
- La fiabilité des technologies et des données

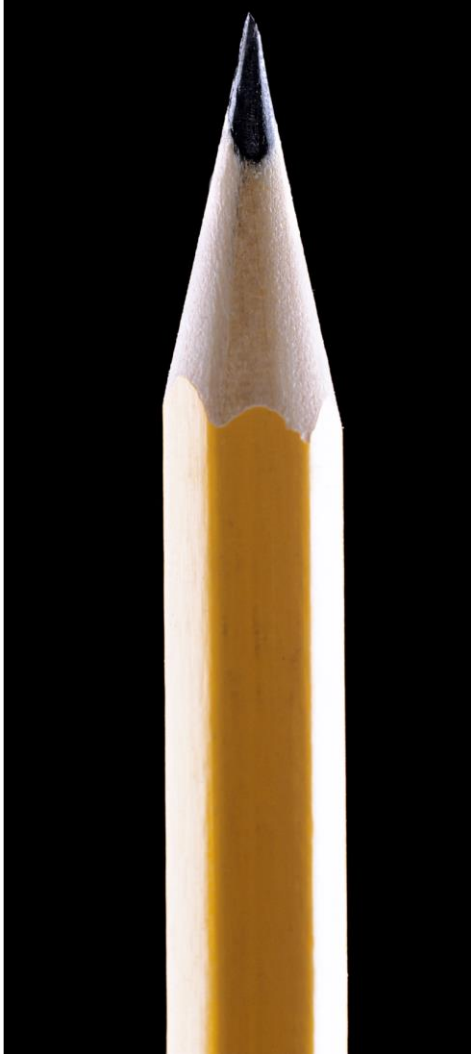
Ces thèmes d'engagement sont communs à toutes les équipes de gestion de HSBC Asset Management, dont HSBC Global Asset Management (France).

Focus sur notre démarche d'engagement en faveur du changement climatique.

Nos objectifs et notre approche des questions liées au changement climatique sont décrits dans la politique en matière d'investissement responsable, dans la politique sur l'énergie et dans la politique relative l'exclusion du charbon thermique publiées sur notre site internet. Ces politiques sont appliquées par toutes les équipes de gestion de HSBC Asset Management, y compris par celles de HSBC Global Asset Management (France).

La position de HSBC Asset Management

Au titre de l'initiative "Net Zero Asset Managers", HSBC Asset Management s'est engagée au niveau mondial, à contribuer à l'objectif « zéro émission nettes » de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050. HSBC Asset Management échange avec certains émetteurs impliqués dans l'extraction du charbon thermique ou produisant de l'électricité à partir du charbon. En complément, HSBC Asset Management soutient une transition juste. A ce titre, les équipes de HSBC Asset Management peuvent dialoguer avec les émetteurs pour les questionner sur leurs évaluations d'impact relatives aux travailleurs, aux chaînes d'approvisionnement, aux communautés et aux consommateurs et que ces évaluations soient prises en compte dans leurs plans de transition vers la neutralité carbone.



Notre dialogue avec les entreprises

Lorsque nous nous engageons auprès des entreprises, nous travaillons avec elles pour fixer des objectifs intermédiaires réalistes mais ambitieux afin d'identifier des pistes de décarbonation, sur la base d'hypothèses claires, employées dans l'analyse de scénarios. Les stratégies de transition climatique doivent détailler suffisamment la manière dont ces objectifs seront atteints, et être accompagnées de plans d'allocation de capital nécessaires à la transition.

La stratégie climatique des entreprises doit aborder concrètement les risques, les impacts et les opportunités liés au changement climatique.

Nous discutons avec les entreprises des sujets suivants :

- Leur engagement en faveur de la neutralité carbone, et la manière dont elles se fixent des objectifs intermédiaires ;
- Les stratégies et la gestion des risques climatiques, y compris le recours à la capture du carbone et à son stockage ou son utilisation :
- Les rapports sur les émissions, en se concentrant sur l'amélioration de la qualité de la publication d'indicateurs clés de performance climatique.

Nous encourageons les entreprises à envisager des mesures proactives pour rester inclusives, en tirant parti des opportunités liées à la transition énergétique, tout en atténuant les risques et les impacts négatifs sur leurs parties prenantes.

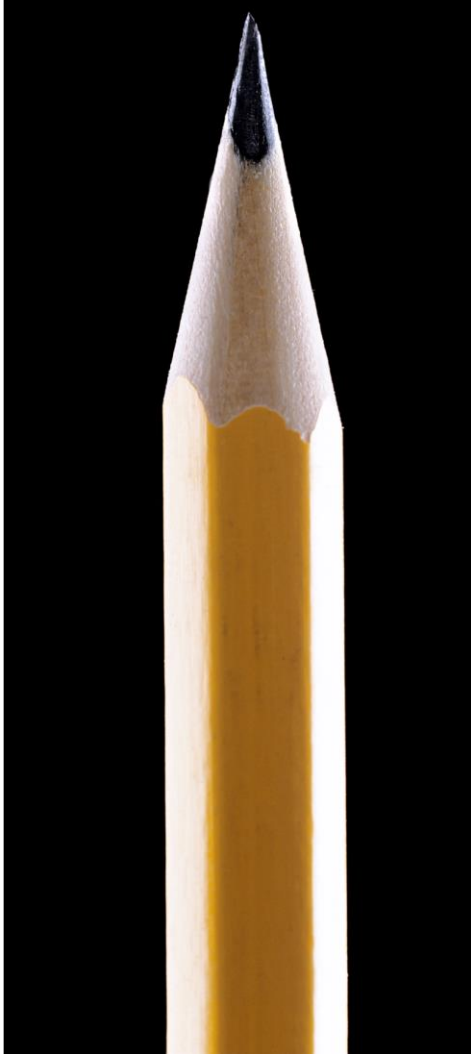
Notre politique de vote.

L'exercice des droits de vote est un élément central de notre activité de gestion, ainsi que de la gestion des mandats, lorsque nos clients nous délèguent l'exercice de ces droits.

Notre approche en matière d'investissement responsable, oriente notre prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et notre exercice des droits de vote. Nos votes doivent favoriser une meilleure prise en compte des facteurs ESG par les sociétés dans lesquelles nos portefeuilles sont investis.

HSBC Asset Management détermine des principes globaux de vote qui sont déclinés par zones géographiques afin de les adapter aux règles et pratiques locales. Ainsi, HSBC Global Asset Management (France) vote pour les fonds et mandats dont elle détient le droit de vote selon les règles déterminées pour chaque zone suivant le pays d'appartenance de l'émetteur.

Notre politique de vote, disponible sur notre site internet, présente nos directives de vote à l'échelle européenne (hors Royaume-Uni) et explique à nos clients, aux Conseils d'administration des entreprises et aux autres parties prenantes, la manière dont nous exerçons nos droits de vote.



HSBC Global Asset Management (France) a défini des orientations et des critères de vote pour les titres européens qui reprennent notamment les préconisations de l'OCDE, de l'Association française de la gestion d'actifs (AFG), de l'Association française des entreprises privées (Afep) et du Mouvement des entreprises de France (Medef).

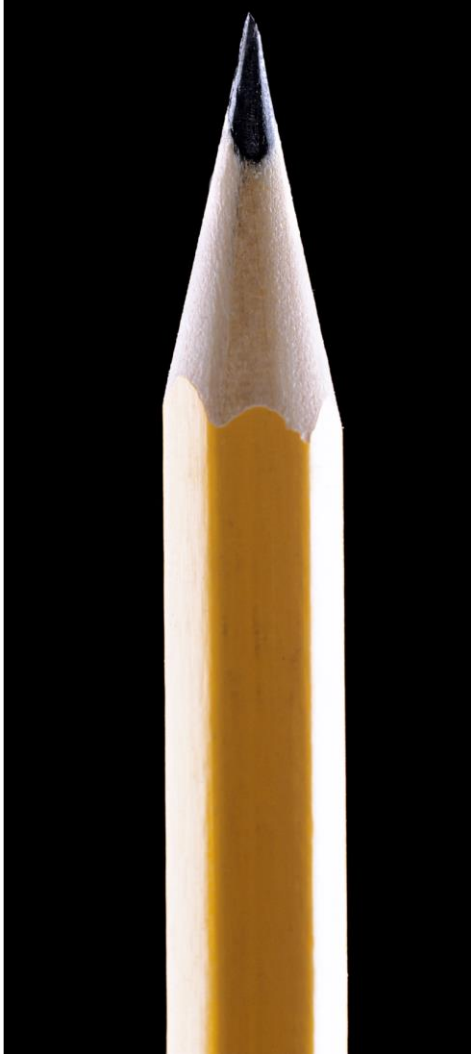
Nos principes de vote sont soumis à Institutional Shareholder Services, Inc (ISS) qui nous fournit des analyses, une plateforme de vote et des services de communication avec les émetteurs. Nos lignes directrices en matière de vote, ainsi que nos propres recherches, nous permettent d'établir des instructions de vote plus détaillées, à partir desquelles ISS nous procure des recommandations de vote personnalisées pour chaque assemblée d'actionnaires.

Si une équipe de gestion ou d'engagement actionnarial identifie une proposition qui devrait faire l'objet d'un vote différent de la recommandation de vote personnalisée, un groupe de spécialistes qui réunit des membres des équipes de gestion concernées est constitué pour prendre une décision collective. Si ce groupe ne parvient pas à un accord, le vote en question peut être transmis au comité d'investissement responsable.

Nous exprimons notre vote pour toutes les actions en portefeuille pour lesquelles nos clients nous ont délégué le droit de vote, excepté lorsque cela n'est pas possible pour des raisons comme le blocage des actions ou des exigences trop lourdes en matière de procuration.

Nos principes de vote sont actualisés chaque année pour intégrer les évolutions réglementaires et de gouvernance. Les principes généraux de notre politique de vote sont l'indépendance des instances de contrôle par rapport aux instances dirigeantes, la transparence, la préservation des intérêts des minoritaires, la prise en compte des enjeux ESG, notamment dans la politique de rémunération des dirigeants et pour le fonctionnement de l'entreprise.

Nous pouvons nous opposer à certaines résolutions si elles ne répondent pas à nos principes ou, si les entreprises dans lesquelles nous investissons présentent des problèmes graves de gouvernance ou, si elles n'ont pas répondu de manière satisfaisante à nos initiatives d'engagement.



Périmètre d'exercice des droits de vote.

Sauf à ce que HSBC Global Asset Management (France) n'ait pas reçue une délégation pour l'exercice des droits de vote par ses clients, HSBC Global Asset Management (France) vote sur toutes les valeurs détenues en portefeuille sur la base de principes de vote globaux (accessible via ce lien internet), définis par le métier de la gestion d'actifs.

La politique de vote globale s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

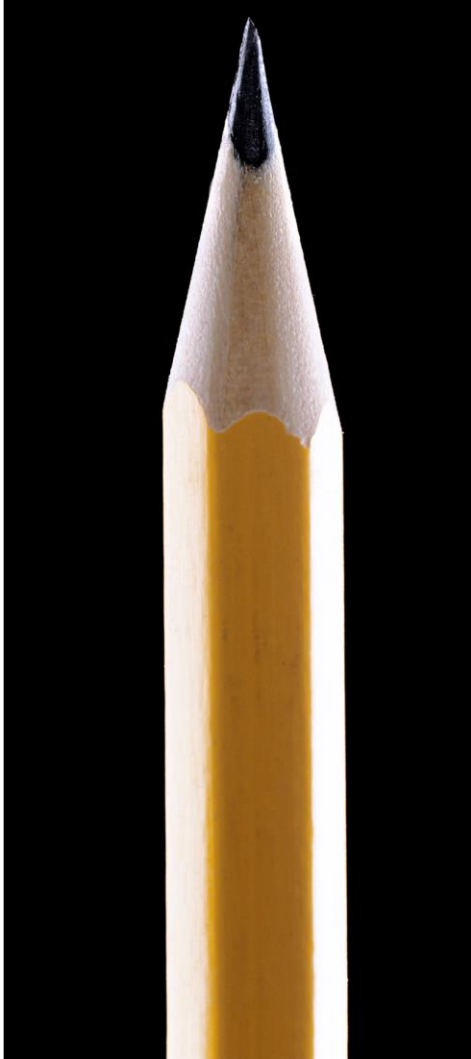
- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des marchés émergents où les règles de la politique globale sont assouplies,
- des valeurs européennes (hors Royaume-Uni) pour lesquelles une politique de vote spécifiquement adaptée à l'Europe est appliquée.

Evolution de notre politique de vote en 2025.

Les principales évolutions de la politique de vote en 2025 ont porté sur des règles spécifiques en matière d'ESG et plus précisément sur :

- Composition du conseil d'administration :
  - Harmonisation des seuils pour la taille des entreprises, utilisés pour déterminer les règles sur la composition des conseils, avec ceux appliqués dans d'autres régions. Cela vise une meilleure cohérence globale
  - Révision des modèles concernant les rémunérations excessives : remplacement des références absolues par des références relatives tenant compte de la taille, complexité et région des entreprises.

- ESG
  - Introduction de votes différenciés pour certains fonds. Ces règles s'appliquent désormais uniquement aux fonds ayant une communication centrale sur la prise en compte de critères ESG, avec des listes d'émetteurs spécifiques à surveiller.
  - Adoption d'un schéma de décision intitulé "Voting Decision Framework", permettant une étude systématique par l'équipe Stewardship (équipe engagement actionnarial) des résolutions proposées par les actionnaires.

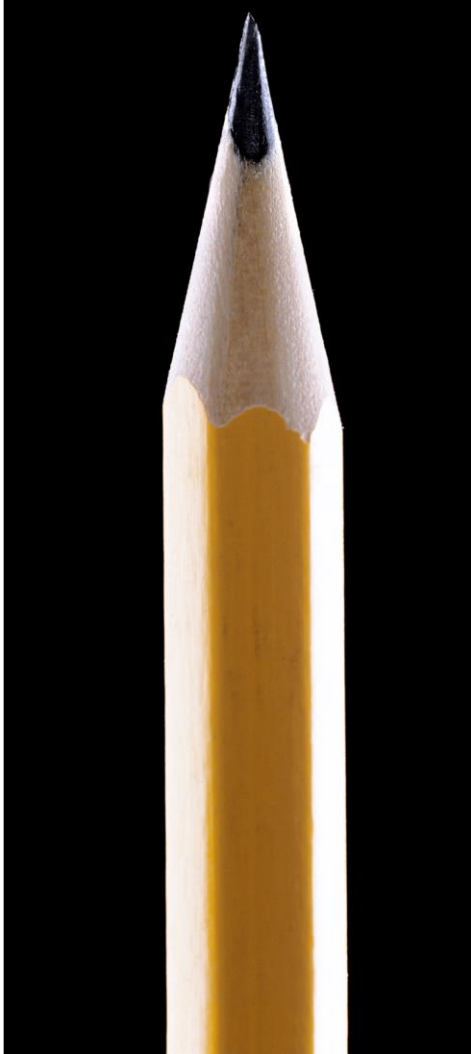


Bilan de la stratégie d'engagement.

Dans le cadre de sa stratégie mondiale d'engagement actionnarial, HSBC Asset Management publie un plan d'engagement annuel qui décrit son approche. Sont ainsi détaillés les points suivants :

- La démarche d'engagement actionnarial : c'est-à-dire, l'identification des principaux thèmes d'engagement et de la liste des entreprises prioritaires, la mise en œuvre des initiatives d'engagement, leur suivi, le vote lors des assemblées générales et le processus gradué d'intervention
- La gouvernance d'HSBC Asset Management en matière d'engagement actionnarial
- Le détail des thèmes prioritaires abordés avec les entreprises et les attentes globales relatives à chaque thème clé.

.



En 2025, les équipes de gestion et de gouvernance d'entreprise ont décliné les engagements vis-à-vis des émetteurs selon trois principaux axes. En premier lieu, le suivi d'investissement ("investment monitoring"), des interactions régulières avec les entreprises, telles que les conférences téléphoniques sur les résultats. Ces événements portent généralement sur des sujets financiers et stratégiques et peuvent parfois couvrir des sujets de durabilité. En second lieu, les engagements d'information ("insightful") qui sont dialogue bilatéral avec les émetteurs visant à mieux comprendre leurs pratiques, stratégies ou défis liés aux sujets de durabilité, tout en expliquant nos points de vue et pourquoi nous considérons ces sujets comme importants pour l'atténuation des risques ou la création de valeur. Bien qu'ils ne comportent pas la définition d'objectifs spécifiques, ces échanges fournissent des informations détaillées qui peuvent alimenter nos activités d'investissement responsable, telles que notre processus de diligence raisonnable en matière de durabilité. En troisième lieu, les engagements ciblés ("purposeful engagements") qui sont des interactions orientées vers les résultats, visant à obtenir des changements spécifiques de la part d'un émetteur. Ces engagements sont liés à des objectifs d'engagement, que nous suivons dans le temps.

En 2025, les équipes de gestion de HSBC Global Asset Management (France) ou de l'engagement actionnarial ont rencontré en présentiel ou à distance 390 émetteurs au travers de 641 réunions ou lors d'échange par écrit. Nous avons abordé les enjeux stratégiques et financiers des entreprises ainsi que les enjeux extra-financiers. Le détail par type d'engagement, (suivi d'investissement, engagements d'information et engagements ciblés) et par thème est présenté ci-dessous :

HSBC Global Asset Management (France)	Nb d'émetteurs engagés	Nombre d'engagements	Quels engagements d'information	Dont des engagements ciblés	Environnement	Social	Gouvernance
Global	390	641	67	221	363	161	223
Actions	255	402	49	164	171	114	112
Obligations	270	464	52	154	162	92	112
Monétaire	87	169	17	55	59	24	39

Les réunions et entretiens uniquement ciblés sur les enjeux financiers ne sont pas repris dans les données du tableau ci-dessus. Source : HSBC Asset Management à fin décembre 2025.

NB : Certains émetteurs ont été approchés conjointement par les équipes et de gestion et par l'équipe d'engagement actionnarial. Le nombre total d'engagements diffère de la somme des engagements par classe d'actifs car un même engagement peut concerner plusieurs classes d'actifs, suivant la détention ou non d'un titre de l'émetteur par chacune des équipes concernées.

Les statistiques d'engagement, le détail des thématiques couvertes ainsi que les actions de suivi au niveau de HSBC Global Asset Management (France) sont présentés dans le rapport sur l'exercice des droits de vote disponible sur notre site internet. Plus globalement, notre rapport sur l'investissement responsable, également disponible sur notre site internet, présente les statistiques d'engagement au niveau de la ligne métier HSBC Asset Management.

Bilan de la politique de vote.

Pour la mise en œuvre de notre politique de vote 2025 qui prévoit des votes différenciés pour certains fonds nous distinguons les fonds ayant une communication centrale sur la prise en compte de critères ESG des autres fonds. Ainsi, nous assurons une cohérence entre la catégorie SFDR[2] du fonds et les votes appliqués.

Pour les fonds article 6 : En 2025, nous avons voté lors de 673 assemblées générales (AG) qui se sont déroulées au cours de l'exercice sur un périmètre global de 758 AG, soit un taux de 89%. En corrigeant le nombre d'assemblées générales tenues dans des pays où les conditions d'exercice du droit de vote ne nous permettaient pas de voter, le taux des assemblées générales auxquelles HSBC Global Asset Management (France) a voté passe à 93%. Nous n'avons pas voté lors de 69 assemblées générales, essentiellement en raison de problèmes administratifs ou opérationnels de blocages des titres.

En 2025, HSBC Global Asset Management (France) a analysé 10 570 résolutions et voté contre les recommandations données par les dirigeants des entreprises concernées sur 1 549 résolutions (15% des cas). Les votes dissidents concernent essentiellement les résolutions portant sur les rémunérations des dirigeants, les nominations des administrateurs et le soutien de résolutions présentées par des actionnaires.

Pour les fonds articles 8 et 9 : En 2025, nous avons voté lors de 425 assemblées générales (AG) qui se sont déroulées au cours de l'exercice sur un périmètre global de 452 AG, soit un taux de 94%. En corrigeant du nombre d'assemblées générales tenues dans des pays où les conditions d'exercice du droit de vote ne nous permettaient pas de voter, le taux des assemblées générales auxquelles HSBC Global Asset Management (France) a voté passe à 99,7%. Nous n'avons pas voté lors d'une assemblée générale en raison du blocage des titres.

En 2025, HSBC Global Asset Management (France) a analysé 7 138 résolutions et voté contre les recommandations données par les dirigeants des entreprises concernées sur 1 031 résolutions (14% des cas). Les votes dissidents concernent essentiellement les résolutions portant sur les rémunérations des dirigeants, les nominations des administrateurs et le soutien de résolutions présentées par des actionnaires.

Nos statistiques de vote ainsi que les thématiques couvertes sont présentés dans le rapport sur l'exercice des droits de vote et engagements disponible sur notre site internet.

2 Règlement « SFDR » : une classification des fonds

Ce règlement vise à renforcer les obligations de transparence concernant les enjeux ESG que les professionnels de la gestion d'actifs prennent en compte, ou non, pour concevoir les placements qu'ils vous proposent. Ce sont des règles relatives à la publication d'informations sur la durabilité d'un placement. Le règlement définit notamment 3 types de produits :

- Les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ;
- les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ;
- les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG. Ce sont tous les autres placements qui ne sont ni « Article 8 » ni « Article 9 ».

Source : AMF - https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/finance-durable/faire-un-placement-durable/finance-durable-bien-comprendre-la-taxonomie-et-le-reglement-sfdr-pour-exprimer-vos-preferences

Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.

HSBC Global Asset Management (France) croit fermement en l'efficacité de l'engagement pour améliorer l'action des entreprises face au changement climatique. Dans le cadre de notre approche de gestion responsable, nous privilégions l'engagement — par le dialogue direct avec les entreprises et autres parties prenantes — tout en exerçant nos droits de vote lors des réunions d'entreprise, en tant que parties essentielles de nos activités de gestion.

Si un émetteur montre des progrès insuffisants en réponse à nos demandes de changement et que nous estimons que ce manque de progrès peut augmenter le risque ou la valeur nuisible à l'objectif d'investissement qu'un fonds ou mandat cherche à atteindre, nous pouvons lancer notre processus d'escalade de la gestion responsable. Les options potentielles d'escalade incluent le dialogue avec la direction ou les membres du conseil d'administration (y compris les communications écrites), la participation à des initiatives sectorielles et, pour les entreprises où nous détenons des actions cotées en bourse, le vote contre certaines propositions de direction (y compris les réélections des directeurs) et la co-signature de propositions de résolutions présentées par des actionnaires. Les options d'escalade choisies, ainsi que l'ordre et les délais dans lesquels elles sont prises, varient selon l'émetteur selon le contexte spécifique, en tenant compte des nuances propres au marché et à la région.

Les activités d'engagement peuvent également influencer la prise de décision d'investissement, y compris l'inclusion ou l'exclusion d'émetteurs au sein de fonds spécifiques ou de leurs univers de fonds respectifs, ou l'introduction de restrictions d'investissement sur un titre (par exemple, « ne pas ajouter »). Cela peut inclure des décisions d'investissement liées aux politiques et engagements de HSBC AM, ainsi que des processus de due diligence en matière de durabilité selon les besoins.

Conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, nous encourageons les entreprises prioritaires, où le changement climatique est un enjeu pertinent, à fixer une ambition de neutralité carbone couvrant tous les domaines importants de leur activité et de leurs opérations, à élaborer des objectifs clairs de réduction des émissions à court et moyen terme (Scopes 1, 2 et Scope matériel 3), et à publier des informations complètes sur les risques climatiques ainsi que des plans de scénarios. Nous encourageons vivement les entreprises à s'aligner sur les recommandations du TCFD et à rendre leurs rapports conformément à la S2 des IFRS, ainsi qu'à divulguer les données sur les émissions avec une assurance indépendante.

Dans le cadre de notre **approche de retrait progressif du charbon thermique**, nous privilégions l'engagement avec les émetteurs exposés au charbon afin de soutenir une planification de transition crédible alignée sur les objectifs de neutralité carbone, en reconnaissant différents calendriers régionaux (UE/OCDE d'ici 2030 et tous les marchés d'ici 2040). Nous menons une diligence raisonnable et des échanges avec les émetteurs de titres cotés dans nos portefeuilles fondamentaux actifs avec plus de 10 % de revenus provenant du charbon thermique ou du charbon métallurgique, en privilégiant ceux ayant la plus grande exposition. Nous attendons des entreprises qu'elles démontrent leur intention de réduire progressivement les actifs de charbon thermique et, le cas échéant, d'augmenter leurs investissements dans les technologies propres et les infrastructures. Nous avons entamé des échanges avec des émetteurs cotés dans nos portefeuilles fondamentaux actifs ayant une exposition de >10 % au chiffre d'affaires au charbon thermique (et au charbon métallurgique), et nous visons également à collaborer avec les émetteurs de nos portefeuilles systématiques passifs et actifs avec une exposition à >10 % de revenus (sous réserve de contraintes de rotation du portefeuille), priorisées selon la taille de nos positions et en se concentrant sur les émetteurs ayant une faible divulgation des émissions ou sans objectif public de neutralité carbone. Lorsque cela est pertinent, nous pouvons utiliser des outils de gestion, notamment voter contre la réélection d'un administrateur concerné pour les émetteurs couverts par notre engagement qui ont une exposition de >10 % au chiffre d'affaires au charbon thermique et ne fournissent pas de rapports TCFD (ou équivalent).

Dans le cadre de notre **politique énergétique**, nous privilégions l'engagement comme le meilleur moyen de soutenir les émetteurs d'énergie dans leur transition. En plus des émetteurs exposés au charbon évalués dans le cadre de notre politique sur le charbon thermique, nous évaluons également les plans de transition des émetteurs pétroliers et gaziers ainsi que des fournisseurs d'électricité et de services publics. Nous visons à collaborer et à évaluer les plans de transition des émetteurs cotés responsables d'environ 70 % des émissions concernées, et nous réalisons l'engagement et l'évaluation des émetteurs pétroliers, gaziers et électricité et services publics de ce groupe, en utilisant les évaluations des plans de transition pour mieux définir les objectifs d'engagement que nous avons fixés. Lorsque les plans de transition des émetteurs ne répondent pas à nos attentes après l'engagement et qu'il n'y a pas eu suffisamment de progrès, nous envisagerons une escalade telle qu'énoncée dans notre plan d’engagement, et il est probable qu'avec le temps nous réduisions l'exposition aux investissements pour les émetteurs dont les plans de transition sont incompatibles avec un objectif net zéro (pour les fonds gérés fondamentaux actifs). Notre approche de vote pour les émetteurs pétroliers et gaziers et services publics reflète notre opinion selon laquelle le conseil d'administration est responsable de la stratégie climatique de l'entreprise et peut inclure des votes contre la réélection d'un administrateur concerné.

E Lien avec la taxonomie de l'UE et l'exposition aux combustibles fossiles.

1. Alignement avec la taxonomie de l'UE

La taxonomie de l'UE[3] est l'une des pierres angulaires du cadre de la finance durable de l'Union européenne. Il permet d'orienter les investissements vers des activités économiques liées à la transition énergétique, conformément aux objectifs du Pacte vert européen. Il s'agit d'un système de classification qui définit les critères selon lesquels une activité peut être considérée comme écologiquement durable, et qui fournit un langage commun aux investisseurs, régulateurs et entreprises.

La définition d'une activité économique durable est au cœur du Règlement de la taxonomie. Une activité économique sera considérée comme durable sur le plan environnemental si elle répond aux deux critères suivants :

- Elle contribue de manière substantielle à au moins un des six objectifs environnementaux mentionnés dans le règlement de la la taxonomie ; et
- Elle ne cause aucun préjudice significatif aux cinq autres objectifs, tout en garantissant que les garanties minimales soient respectées en matière de respect des droits humains et des droits du travail.

Contribution substantielle	Ne causer aucun *dommage significatif* (DNSH)	Garanties Sociales Minimales (MSS)
Contribution à l'un des six objectifs environnementaux[4] 1. Atténuation du changement climatique ; 2. Adaptation au changement climatique ; 3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; 4. Transition vers une économie circulaire ; 5. Prévention et contrôle de la pollution ; et 6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	**Aucun dommage significatif (DNSH)** pour d'autres objectifs.	**Mesures minimales de protection sociale, c'est-à-dire la protection des** droits humains et des droits fondamentaux du travail.

Les critères techniques de sélection définissent les exigences spécifiques et les seuils à atteindre pour qu'une activité soit considérée comme contribuant substantiellement à l'un des six objectifs environnementaux. Ils fixent également des seuils pour définir le respect de l'interdiction de causer des préjudices importants.

3. Règlement - 2020/852 - FR - Règlement sur la taxonomie - EUR-Lex
4. En juin 2023, la Commission européenne a publié les critères techniques de sélection pour les quatre derniers objectifs. Actuellement, HSBC Global Asset Management (France) fait rapport sur son alignement uniquement avec les deux premiers objectifs (mitigation et adaptation au changement climatique) en raison d'un manque de données sur les autres objectifs.

Approche pour mesurer l'alignement avec la taxonomie de l'UE

Pour définir les activités économiques qui seront considérées comme durables sur le plan environnemental, nous appliquons deux filtres :

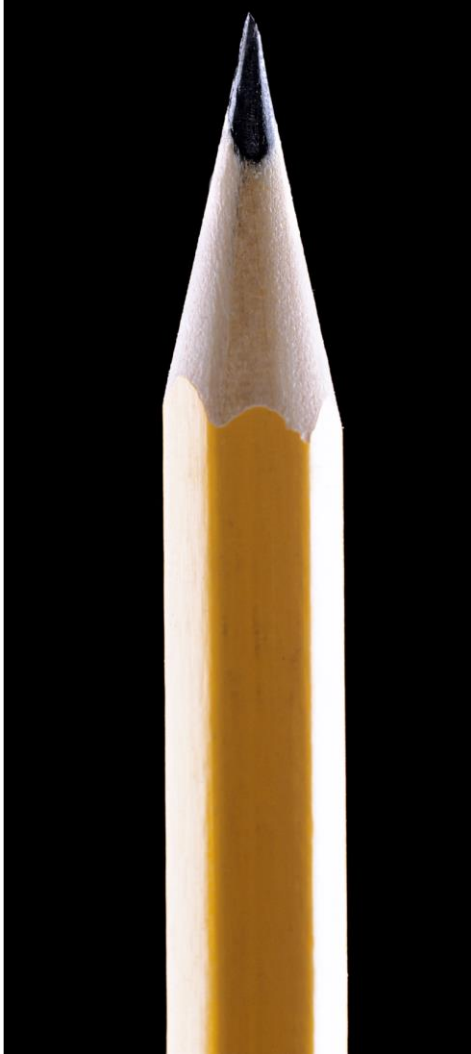
1 Critères d'éligibilité

Toutes les activités économiques ne sont pas couvertes par la taxonomie. Les activités éligibles ne sont pas nécessairement durables sur le plan environnemental, mais ont le potentiel de contribuer à l'un des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement sur la taxonomie. L'éligibilité d'une activité au sein de la taxonomie de l'UE suppose que cette activité figure dans la liste des activités incluses dans les actes délégués du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020, connus sous le nom de « Règlement sur la taxonomie ».

2 Évaluation de l'alignment

La deuxième étape est une analyse d'alignement, qui consiste à évaluer dans quelle mesure les activités éligibles contribuent substantiellement à au moins l'un des six objectifs environnementaux (conformité aux critères techniques de sélection). Cette évaluation d'alignement est basée sur la part des revenus, des dépenses d'investissement (Capex) et des dépenses opérationnelles (Opex) qui répondent à l'objectif environnemental envisagé.

Le fait qu'une activité soit classée comme une activité durable ne signifie pas qu'elle est alignée avec le Règlement sur la taxonomie de l'UE, car cette activité peut présenter des caractéristiques qui annulent sa contribution positive. Pour déterminer si ces activités qualifiées sont conformes à la Taxonomie, elles doivent remplir deux conditions supplémentaires : ne pas causer de dommages significatifs (DNSH) aux autres objectifs environnementaux et respecter les garanties sociales minimales (MSS) définies dans le Règlement sur la taxonomie de l'UE.



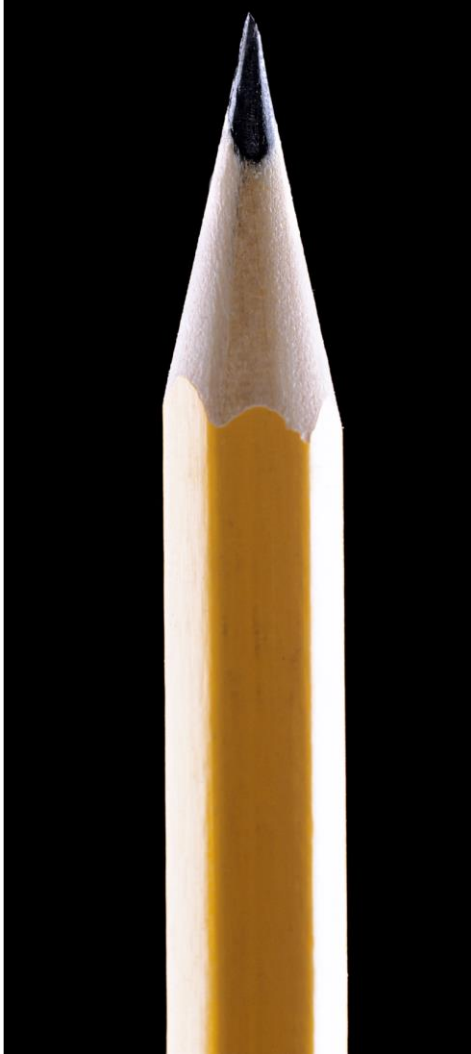
Méthodologie et ensemble de données

HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur un fournisseur de données externe (S&P Trucost) pour rendre compte de son alignement taxonomique.

S&P Trucost a lancé l'ensemble de données d'alignement taxonomique de l'UE, qui fournit une évaluation d'un large univers d'émetteurs d'actions et d'obligations (+20 000 entités privées au total) selon les exigences d'éligibilité, de contribution substantielle, de préjudice non significatif (DNSH) et de garanties sociales minimales (MSS) du Règlement taxonomique de l'UE.

S&P Trucost utilise le processus suivant pour déterminer la part des actifs de HSBC Global Asset Management (France) alignés sur la taxonomie européenne.

1. Identifiez les activités menées par l'entreprise qui pourraient être éligibles.
2. Pour chaque activité, évaluez si l'entreprise remplit les critères pertinents pour une contribution substantielle.
3. Vérifiez que les critères DNSH sont respectés par l'entreprise.
4. Faites preuve de diligence raisonnable pour éviter toute violation des garanties sociales minimales.
5. Calculer l'alignement des investissements avec la taxonomie et préparer des rapports au niveau du produit.



Source : HSBC Asset Management, S&P Trucost. À titre d'illustration uniquement.

Actifs sous gestion alignés sur la taxonomie de l'UE

HSBC Global Asset Management (France) s'appuie exclusivement sur les données publiées des entreprises à travers notre fournisseur de données S&P Trucost et non sur des données estimées.

Sur la base des recommandations de l'AFG pour le rapport 29LEC 2024[5], HSBC Global Asset Management (France) publie un rapport sur les points suivants :

- Ratios d'éligibilité pour les six objectifs environnementaux décrits ci-dessus
- Des ratios d'alignement pour chacun des six objectifs environnementaux décrits ci-dessus.

Les résultats d'éligibilité présentés ci-dessous sont exprimés en pourcentage des actifs sous gestion :

Part des investissements de HSBC Global Asset Management (France) allouée à des activités éligibles à la taxonomie environnementale	Eligibilité	
	En %	En €
Basé sur les revenus	4,83% Couverture : 12.03%	4 644 100 772,22
Basé sur le CAPEX	5,91% Couverture : 12.88%	5 689 818 568,25
Basé sur OPEX	4,41% Couverture : 11.12%	4 248 947 913,28

Source : HSBC Asset Management, S&P Trucost, décembre 2025. La couverture représente le pourcentage d'entreprises ayant déclaré des données d'éligibilité.

Les résultats de l'alignement sont présentés dans les tableaux ci-dessous et exprimés en pourcentage des actifs sous gestion :

Part des investissements de HSBC Global Asset Management (France) qui contribuent de manière significative à la réalisation des objectifs environnementaux	(1) Atténuation du changement climatique 2025		(2) Adaptation au changement climatique 2025	
	En %	En €	En %	En €
Basé sur les revenus	1,76% Couverture : 9.66%	1 695 886 044,41	0,07% Couverture : 7.31%	70 167 115,04
Basé sur les CAPEX	2,45% Couverture : 11.07%	2 360 647 921,64	0,12% Couverture : 8.44%	119 948 360,33
Basé sur les OPEX	2,05% Couverture : 9.28%	1 977 649 192,64	0,10% Couverture : 7.09%	93 688 999,75

Source : HSBC Asset Management, S&P Trucost, décembre 2025. La couverture représente le pourcentage d'entreprises ayant rapporté des données d'alignement. Le secteur financier est exclu de l'ensemble de données en raison d'une couverture insuffisante.

Part des investissements de HSBC Global Asset Management (France) qui contribuent de manière significative à la réalisation des objectifs environnementaux	(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines 2025		(4) Transition vers une économie circulaire 2025	
	En %	En €	En %	En €
Basé sur les revenus	0,009% Couverture : 7 028%	8 365 668,36	0,09% Couverture : 7.41%	83 605 746,84
Basé sur les CAPEX	0,021% Couverture : 7,648%	19 833 542,57	0,07% Couverture : 8.18%	71 361 268,31
Basé sur les OPEX	0,002% Couverture : 6,411%	2 338 983,36	0,01% Couverture : 6.63%	10 771 794,48

Source : HSBC Asset Management, S&P Trucost, décembre 2025. La couverture représente le pourcentage d'entreprises ayant déclaré des données d'éligibilité.

5. https://www.afg.asso.fr/fr/entree-en-application-des-4-objectifs-environnementaux-de-la-taxonomie-et-consequence-pour-le-reporting-29lec-2024/#:~:text=Cons%C3%A9quence%20pour%20le%20reporting%2029LEC%202024%20%3A&text=Aussi%2C%20cela%20implique%20que%2C%20dans,objectifs%20environnementaux%20de%20la%20taxonomie.

Part des investissements de HSBC Global Asset Management (France) qui contribuent de manière significative à la réalisation des objectifs environnementaux	(5) Prévention et contrôle de la pollution 2025		(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes 2025	
	En %	En €	En %	En €
Basé sur les revenus	0,01% Couverture : 6.76%	6 363 643,65	0,00% Couverture : 6,83%	0,00
Basé sur les CAPEX	2,45% Couverture : 7,34%	10 122 550,77	0,12% Couverture : 7.33%	0,00
Basé sur les OPEX	2,05% Couverture : 6,41%	9 081 392,83	0,00% Couverture : 6.4%	0,00

Source : HSBC Asset Management, S&P Trucost, décembre 2025. La couverture représente le pourcentage d'entreprises ayant rapporté des données d'alignement. Le secteur financier est exclu de l'ensemble de données en raison d'une couverture insuffisante.

Avertissement:

Les taux de divulgation plus faibles pour les objectifs non climatiques dans le cadre du Règlement sur la taxonomie de l'UE s'expliquent principalement par la mise en œuvre progressive du cadre. La Commission européenne a introduit plus tôt des critères techniques de sélection pour l'atténuation et l'adaptation au climat, tandis que les critères pour les objectifs environnementaux restants (eau, économie circulaire, prévention de la pollution et biodiversité) ont été adoptés plus tard. En conséquence, les entreprises ont eu moins de temps pour mettre en place des processus de reporting pour ces objectifs, ce qui se reflète dans des niveaux de divulgation plus faibles.

Source : Taxonomy Regulation - Finance - European Commission

Part des investissements de HSBC Global Asset Management (France) qui contribuent de manière significative à la réalisation des objectifs environnementaux	Fin décembre 2025	
	En %	En €
Basé sur les revenus	1,60% Couverture : 10.78%	1 539 177 808,47
Basé sur les CAPEX	2,32% Couverture : 11.87%	2 232 403 843,83
Basé sur les OPEX	1,79% Couverture : 10.35%	1 720 894 279,74

Source : HSBC Asset Management, S&P Trucost, décembre 2025. La couverture représente le pourcentage d'entreprises ayant rapporté des données d'alignement. Le secteur financier est exclu de l'ensemble de données en raison d'une couverture insuffisante.

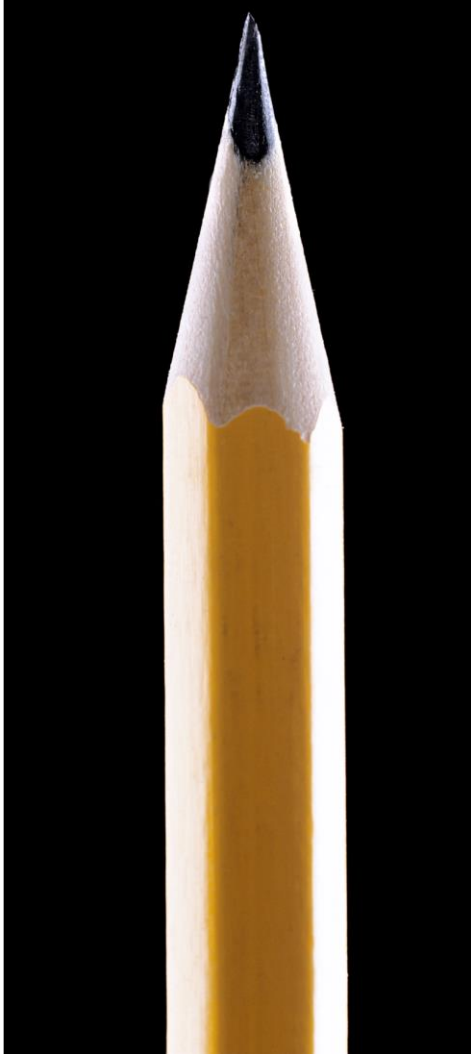
Hypothèses et limitations

- Le niveau de détail des informations fournies par les entreprises peut varier. Peu d'entreprises suivent le modèle proposé par la Commission européenne, tandis que d'autres ne fournissent pas une analyse très syndicale. En conséquence, les informations fournies peuvent être incomplètes pour certaines entreprises.

- Les normes de reporting en sont encore à un stade précoce de développement et, par conséquent, des erreurs ou des incohérences peuvent survenir dans le reporting des entreprises (par exemple, en raison d'erreurs dans les données, du risque de double comptage ou d'interprétations divergentes du modèle fourni par la Commission européenne)

- Comme HSBC Global Asset Management (France) a choisi de ne se reposer que sur les données rapportées par S&P Trucost, aucune erreur ni incohérence potentielle dans les rapports de l'entreprise ne sera corrigée par S&P Trucost et HSBC Global Asset Management (France).

- HSBC Global Asset Management (France) considère que les obligations vertes ne sont pas dans le scope de l'alignement. La taxonomie est assez stricte, et de nombreux projets financés par des obligations vertes ne répondent pas à ses critères. Ces activités sont considérées comme « éligibles ». Cependant, HSBC Global Asset Management (France) ne peut pas affirmer si elles sont également « alignées », c'est-à-dire si elles remplissent les critères techniques de la taxonomie. À ce jour, il n'existe aucune base de données fiable pour évaluer l'alignement des projets d'obligations vertes. La taxonomie suppose également que les projets financés par des obligations vertes respectent le principe de l'absence de préjudice significatif (DNSH). HSBC Global Asset Management (France) ne peut pas évaluer si c'est le cas, car les émetteurs ne divulguent pas d'informations sur ces critères.



2. Exposition aux combustibles fossiles

Les entreprises considérées comme « actives dans le secteur des combustibles fossiles » sont celles qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles au sens de l'article 2(62) du Règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil[6].

Méthodologie et ensemble de données

Charbon thermique

HSBC Global Asset Management (France) utilise les données de **Morningstar Sustainalytics** pour déterminer si les entreprises tirent des revenus de l'extraction et de la production d'électricité à partir du charbon thermique, ainsi que des produits ou services soutenant l'industrie du charbon thermique.

Morningstar Sustainalytics identifie les entreprises qui tirent leurs revenus de :

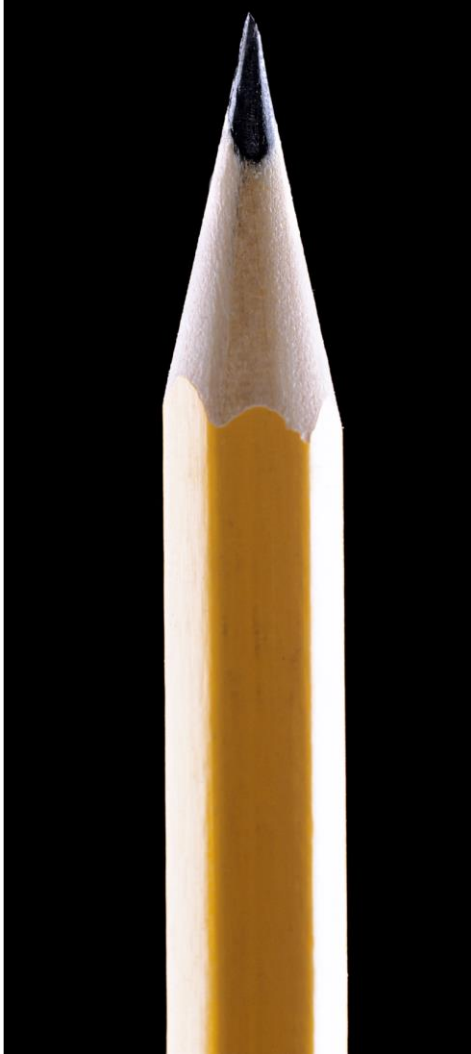
- Extraction du charbon thermique : L'entreprise extrait le charbon thermique. Cela couvre l'exploitation minière et l'exploration du charbon thermique.
- Production d'électricité au charbon : L'entreprise produit de l'électricité à partir du charbon thermique. Cela inclut les entreprises qui possèdent/exploitent des centrales au charbon.
- Produits et services de soutien au charbon thermique : L'entreprise propose des produits et services sur mesure qui soutiennent l'extraction du charbon thermique. Cela inclut les entreprises qui fournissent des services de stockage et de transport thermique de charbon, d'exploitation minière et de raffinage.

Pétrole et gaz

HSBC Global Asset Management (France) utilise les données de **Morningstar Sustainalytics** pour déterminer si les entreprises tirent des revenus des activités pétrolières et gazières.

Morningstar Sustainalytics identifie les entreprises qui tirent leurs revenus de :

- Production : L'entreprise est impliquée dans l'exploration, la production, le raffinage, le transport et/ou le stockage de pétrole et de gaz.
- Production d'électricité à partir de pétrole et de gaz : L'entreprise produit de l'électricité à partir de pétrole et/ou de gaz. Dans cette catégorie, Sustainalytics suit le pourcentage de revenus provenant de la production pétrolière et gazière par rapport au chiffre d'affaires global de l'entreprise.
- Produits et services de soutien pétrolier et gazier : L'entreprise propose des produits et services personnalisés qui soutiennent l'exploration, la production, le raffinage, le transport et le stockage du pétrole et du gaz.



6. https://ec.europa.eu/finance/docs/level-2-measures/C_2022_1931_1_EN_annexe_acte_autonome_part1_v6.pdf

Hypothèses et limitations

Il existe certaines limites à la recherche de **Morningstar Sustainalytics** sur l'implication des produits, notamment :

- L'ensemble des indicateurs actuellement disponibles n'est pas exhaustif ni complet pour tous les critères possibles d'implication.
- Les activités financières ne sont pas prises en compte dans la sélection. L'implication des institutions financières via des obligations, fonds et/ou autres instruments financiers n'est actuellement pas suivie par Morningstar Sustainalytics.
- En raison de l'accent mis sur les revenus associés, un certain nombre d'entités ne seront pas éligibles. Les entités qui n'existent plus ou ne disposent pas d'informations accessibles au public pouvant être consultées, ainsi que celles appartenant à des catégories particulières (fondations/institutions caritatives, institutions gouvernementales, établissements d'enseignement, fonds publics/privés qui ne sont pas des émetteurs de type corporatif) ne sont pas couvertes.

Actifs sous gestion investis dans des entreprises de combustibles fossiles

Données déclarées versus données estimées

Morningstar Sustainalytics utilise des données directement rapportées par les entreprises lorsque cela est possible, mais lorsque les entreprises ne déclarent pas le pourcentage de leurs revenus provenant des activités commerciales concernées, **Morningstar Sustainalytics** peut avoir besoin d'utiliser un modèle d'estimation des données.

Les sustainalytiques utilisent ensuite deux approches d'estimation.

- La première consiste à estimer une fourchette de revenus basée sur une analyse des revenus provenant de différents segments d'activité, des données de ventes, ainsi que de la quantité et de la qualité des informations divulguées. Lorsque la fourchette de revenus estimée est de 10 à 20 %, le pourcentage de revenu utilisé sera le point médian de cette fourchette (par exemple, 15 % dans ce cas).
- Une estimation plus précise peut être faite si l'entreprise divulgue des informations jugées de qualité suffisante. En cas de faible divulgation, Sustainalytics cherche à éviter une implication excessive. Une implication minimale sera alors envisagée en fonction des informations disponibles, jusqu'à ce que Sustainalytics reçoive des données de meilleure qualité.

Seuil de matérialité

Sur la base des recommandations de l'AMF (Autorité des marchés financiers) et de l'Agence française de transition écologique (ADEME), lors de la définition des entreprises « actives » dans le secteur des combustibles fossiles, nous prenons en compte tous les revenus issus des combustibles fossiles, sans appliquer de seuil de matérialité : le seuil pour tous les indicateurs, y compris l'extraction thermique du charbon, la production thermique de charbon, les produits et services de soutien au charbon thermique, La production pétrolière et gazière, la production de pétrole et de gaz, ainsi que les produits et services de soutien pétrolier et gazier, est fixée à 0 %, sans limitations sectorielles, sauf pour les produits et services de soutien au secteur pétrolier et gazier, où la classification sectorielle de la Norme mondiale de classification industrielle (GICS) doit être « Énergie » et n'est pas prise en compte si les données au niveau des secteurs GICS ne sont pas disponibles.

Actifs sous gestion investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Sur la base de ce qui précède, HSBC Global Asset Management (France) a investi 3,1 milliards d'euros d'actifs dans le secteur des combustibles fossiles, soit 3,37 % du total des actifs à la fin décembre 2025.

Part des actifs sous gestion investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Fin décembre 2025	
	En %	En €
PAI 4	3,37% Coverage : 65,62%	3 147 110 633

Source : HSBC Asset Management, Sustainalytics, à la fin décembre 2025. La couverture représente le pourcentage d'entreprises pour lesquelles des données sont disponibles. Par exemple, cela n'inclut pas la trésorerie, les produits dérivés ou les titres souverains.

PUBLIC

F Alignement de la stratégie sur les objectifs de l'Accord de Paris

Notre objectif de réduction des émissions financées

Notre entité principale, HSBC Global Asset Management Ltd, a pour objectif intérimaire de réduire l'intensité des émissions financées par les champs 1 et 2 de 58 % entre 2019 et 2030 pour les actifs sous gestion (AUM) en champ d'action, composés d'actions cotées et de titres à revenu fixe gérés dans ses principaux pôles d'investissement, dont HSBC Global Asset Management (France)[7]. Au 31 décembre 2019, les actifs dans leur champ d'action s'élevaient à 193,9 milliards de dollars, ce qui équivaut à 38 % des actifs mondiaux.

En plus de l'objectif intérimaire fixé par notre entité principale, HSBC Global Asset Management (France) (AMFR) a fixé ses propres objectifs provisoires pour réduire l'intensité des émissions financées par les champs 1 et 2 pour l'actif en gestion en champ d'action, composé d'actions cotées et de titres à revenu fixe géré dans l'AMFR[8]. Au 31 décembre 2019, les actifs dans leur champ d'application s'élevaient à 83,86 milliards de dollars, ce qui équivaut à 41 % de l'AUM de l 'AMFR[9].

Objectifs de réduction des émissions financés par HSBC Global Asset Management (France) :

- Entre 2019 et 2030 : une réduction de 49 % à 59 %
- Entre 2019 et 2035 : une réduction de 66 % à 82 %

La stratégie d'alignement des fonds de 500 millions d'euros gérés par HSBC Global Asset Management (France) avec l'Accord de Paris est conforme à la stratégie globale de notre ligne d'activité.

Enfin, HSBC Global Asset Management (France) ne dispose d'aucun fonds entièrement investi en France avec des actifs supérieurs à 500 millions d'euros et n'a donc pas développé de stratégie nationale bas carbone.

Nos objectifs, contribuent en fin de compte à améliorer la classification de l'émetteur en fonction de son alignement avec la voie vers la neutralité carbone, telle que définie dans le cadre analytique interne présenté ci-dessus.

Grâce à notre implication et aux objectifs que nous nous fixons, nous encourageons les entreprises à s'aligner ou à progresser sur la voie de la neutralité carbone.

Actions entreprises pour suivre les résultats et les changements

Nous avons créé un Comité d'investissement climatique (CIC) chargé de superviser le développement et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement climatique de HSBC Asset Management. Le comité est un point central pour suivre les progrès réalisés par rapport à notre stratégie climatique, avec des axes de travail sur la recherche et les données climatiques, les produits et solutions, et l'engagement.

7. La cible reste soumise à la consultation des parties prenantes, y compris les investisseurs et les conseils d'administration des fonds pour lesquels elle gère les actifs. L'objectif de réduction de 58 % repose sur des hypothèses pour les marchés financiers et d'autres données, notamment le scénario d'émissions nettes zéro d'ici 2021 de l'AIE et ses hypothèses sous-jacentes de croissance de l'activité. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes équivalentes dioxyde de carbone par million USD investi (tCO2e/M$ investi), où les émissions sont calculées selon la valeur de l'entreprise, y compris la trésorerie.
8. Les objectifs de HSBC Global Asset Management (France) restent soumis à la consultation des parties prenantes, y compris les investisseurs et les conseils d'administration des fonds pour lesquels elle gère les actifs. Les objectifs de réduction sont basés sur des hypothèses pour les marchés financiers et d'autres données, ainsi que sur les hypothèses sous-jacentes de croissance de l'activité. Les scénarios utilisés correspondent à une fourchette comprise entre la voie Net Zero 2024 de l'AIE (alignée 1,5 degré) comme limite supérieure et le scénario des engagements annoncés (« APS ») (aligné 1,7 degré) comme limite inférieure. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes équivalentes dioxyde de carbone par million USD investi (tCO2e/M$ investi), où les émissions sont calculées selon la valeur de l'entreprise, y compris la trésorerie.
9. Les objectifs AMFR couvrent 41 % de son actif au 31 décembre 2019, ce qui équivaut à 83,86 milliards de dollars, dont 23,8 % en actions et 76,2 % en obligations.

Emissions de scope 3

Pour nos objectifs intermédiaires initiaux, nous avons inclus les émissions des scopes 1 et 2 des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le scope 3 n'a pas été inclus à ce stade en raison de la qualité et de la disponibilité des données au moment où nos objectifs ont été définis. Nous continuons néanmoins à suivre les améliorations apportées aux données du scope 3. Dans le cadre de notre cadre interne d'alignement sur la neutralité carboné, présenté ci-dessous, nous analysons les objectifs de réduction des émissions de GES des émetteurs (scopes 1, 2 et 3, lorsque ces émissions sont jugées matérielles), à court, moyen et long terme. Au titre de notre démarche d'engagement actionnarial, nous incitons les sociétés dans notre liste prioritaire à formaliser des objectifs de réduction clairs à court et moyen terme sur les scopes 1, 2 et 3, en fonction de leur matérialité.

1. Notre methodologies

Critères de reporting

Le supplément technique ci-dessous fournit plus de détails sur la méthodologie utilisée pour mesurer les émissions financées par HSBC Asset Management (HSBC AM), incluant l'année de référence, l'année en cours et l'année de comparaison.

Définition	L'intensité des émissions financées par HSBC AM représente des tonnes d'équivalent d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par million de dollars US investi.
Champ d'application	L'objectif de HSBC AM en matière d'intensité des émissions financées et le rapport annuel sur les émissions financées s'appliquent aux actions cotées et aux obligations d'entreprises gérées dans nos principaux centres d'investissement. . Il exclut la gestion multi-asset. Il couvre uniquement les émissions de GES des scopes 1 et 2 des entreprises détenues.
Unités	HSBC AM publie l'intensité des émissions financées du portefeuille inclus dans le champ d'application, les actifs sous gestion couverts (AUM) et le score de qualité des données (DQS) du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). ◆ Intensité des émissions financées : tCO2e/million de dollars ◆ Actifs sous gestion (AUM) dans le champ d'application : En milliards USD ◆ Score de qualité des données du PCAF : Échelle de 1 à 5 du PCAF, pondérée par les émissions financées
Méthode de calcul	Les émissions financées et l'intensité des émissions financées sont calculées sur la base des directives du PCAF qui définit la manière dont les institutions financières doivent comptabiliser les émissions attribuées à leurs investissements. Les émissions financées d'une entreprise sont calculées en multipliant les émissions de l'entreprise par un facteur d'attribution. Ce facteur d'attribution est calculé en divisant le montant investi par HSBC AM dans les actions ou obligations de l'entreprise par la valeur économique de l'entreprise financée. Les émissions financées d'un portefeuille sont la somme des émissions financées des entreprises dans lesquelles le portefeuille est investi. L'intensité des émissions financées est calculée en divisant le total des émissions financées par le montant total investi par HSBC AM dans les actions et les obligations de l'entreprise.

Méthode de calcul	La valeur des entreprises est mesurée à l'aide de la valeur d'entreprise incluant les liquidités (EVIC) pour les entreprises cotées en bourse, définie comme la somme de la capitalisation boursière des actions ordinaires et des actions privilégiées, de la valeur comptable de la dette totale et des intérêts minoritaires, ainsi que des liquidités, à la fin de l'année fiscale. Pour les entreprises non côtées, la valeur est mesurée par la somme des fonds propres et des dettes de l'entreprise, qui figurent dans le bilan de l'entreprise, étant donné qu'il n'existe pas de valeur de marché pour les fonds propres pour ces entreprises . Si la dette totale ou le total des fonds propres n'est pas disponible, les institutions financières peuvent utiliser la valeur totale du bilan (c'est-à-dire la somme de la totalité des fonds propres et des dettes, qui est égale au total des actifs de l'entreprise).
Source des données	Les chiffres des émissions financées sont basés à la fois sur les données financières au niveau de l'émetteur collectées à partir des systèmes internes de reporting financier de HSBC AM, sur les EVIC des entreprises recueillies auprès de Bloomberg, un fournisseur de données externe, et sur les données d'émissions des entreprises recueillies auprès de S&P Trucost, également fournisseur de données externe. Étant donné que les données relatives à l'EVIC et aux émissions des entreprises proviennent de fournisseurs externes, une logique de transposition des données est nécessaire pour faire correspondre les données externes aux systèmes internes de reporting financier de HSBC AM. Données sur les émissions : ◆ S&P Trucost gère une base de données des émissions historiques des entreprises, sur la base des informations communiquées par les entreprises ou estimées par S&P Trucost en l'absence de données communiquées par les entreprises. ◆ En ce qui concerne les différents types d'émissions de GES mesurées, HSBC AM intègre tous les gaz à effet de serre inclus dans les données des fournisseurs de données externes, y compris le dioxyde de carbone (CO2), le méthane (CH4), le protoxyde d'azote (N2O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF6). Ces émissions de GES sont mesurées en tonnes d'équivalent CO2 (CO2e) à l'aide du cadre du Potentiel de réchauffement global[12]. ◆ Les données communiquées par l'entreprise, non modélisées, utilisées par le fournisseur, « proviennent d'une variété de sources publiques telles que les rapports financiers de l'entreprise (rapports annuels, états financiers, rapports 10-K/20-F, dépôts auprès de la SEC/réglementaires) et de sources de données environnementales (rapports RSE, de durabilité ou environnementaux, le CDP, les dépôts de l'EPA) en plus des données publiées sur les sites Web des entreprises ou d'autres sources publiques »[13]. ◆ Lorsque les données ne sont pas divulguées ou ne couvrent pas toutes les opérations ou tous les gaz, S&P Trucost fournit des estimations . Le modèle utilise des données sur les émissions directes de divers secteurs industriels distincts, comme les facteurs d'intensité des émissions en unités d'émissions par dollar de production industrielle (ou de revenu de l'entreprise), provenant de bases de données nationales, internationales, sectorielles et d'entreprises. S&P Trucost utilise des données spécifiques à chaque pays lorsqu'elles sont disponibles. ◆ Les données sur les émissions utilisées par HSBC AM sont basées sur les dernières données disponibles fournies par S&P Trucost.

Source des données

- Lorsque les données sur les émissions ne sont pas disponibles auprès de S&P Trucost, l'intensité des émissions des entreprises est estimée par HSBC AM. Lorsque les valeurs d'entreprises et la classification des sous-secteurs GICS sont disponibles, HSBC AM estime les émissions d'une entreprise en multipliant sa valeur par l'intensité médiane des émissions du sous-secteur, sur la base des données disponibles. Dans les cas où la valeur d'entreprise n'était pas disponible, HSBC AM utilise l'intensité moyenne des émissions du secteur de l'entreprise comme indicateur indirect de l'intensité des émissions de l'entreprise.

Qualité des données

Le PCAF propose une méthodologie pour évaluer la qualité des données sur les émissions de GES d'une entreprise utilisée par les institutions financières dans leurs rapports sur l'empreinte carbone. Les scores de cette méthodologie vont de 1 à 5, le chiffre le plus bas indiquant la qualité la plus élevée.

L'illustration 1 montre la correspondance entre les libellés des sources de données sur les émissions des entreprises par le fournisseur de données tiers et le score de qualité des données du PCAF.

Source of emissions data	PCAF Option	PCAF Score
Exact Value Annual Report/10K/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR/Personal communication	1.b	2
Value summed up/split from Annual Reports/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR	1.b	2
Value derived Annual Report/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR/Personal communication	1.b	2
Value derived by charts/previous year figures	1.b	2
Value derived from fuel use provided in Annual Report/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR	2.a	2
Estimate based on partial data disclosure in Annual Report/10-K/Financial Accounts/CDP/Environmental/CSR		3
Estimates	3.a	4
HSBC AM estimate based on Sub-industries		4
HSBC AM estimate Based on sectors (Proxy use)		5

Illustration 1 – Cartographie du score de qualité des données du PCAF par source de données sur les émissions

Les données sur les émissions provenant de S&P Trucost représentent la majorité des portefeuilles de HSBC AM inclus dans le champ d'application. S&P Trucost attribue des libellés pour les sources de données couvrant les émissions du scope 1 dérivées du CO2 uniquement, que HSBC AM extrapole aux émissions du scope 2 et à tous les autres gaz à effet de serre en l'absence de libellés plus détaillés des sources de données de S&P Trucost. Cela n'a pas d'impact sur le calcul de l'intensité globale des émissions financées

2. Nos progrès au regard des objectifs

Au 31 décembre 2024, l'intensité des émissions financées de scope 1 et 2 des actifs relevant du champ d'application de HSBC Global Asset Management (France) a enregistré une réduction de 56 % par rapport à la référence de 2019.

3. La complémentarité de la méthodologie Net Zero et de l'approche générale E, S et G

Notre processus d'intégration ESG implique l'évaluation des questions environnementales, sociales et de gouvernance significatives que nous considérons les plus pertinentes pour un investissement, une classe d'actifs ou une stratégie particulière.

Nous allons au-delà du « E » d'ESG lorsque nous évaluons les entreprises et les émetteurs. Dans le cadre de la composante « S », nous cherchons à identifier les externalités actuelles et futures des entreprises, et notamment leur impact sur le plan social. Dans le cadre de nos activités de gestion responsable[JL98.1], nous encourageons les entreprises de la liste prioritaire à expliquer comment elles ont interagi avec les parties prenantes, y compris les collaborateurs, les fournisseurs et les communautés, afin d'identifier les impacts associés à la transition énergétique dans leur stratégie climatique. Nous mettons en avant les bonnes pratiques, telles que l'identification des risques et opportunités liés à une transition juste et l'intégration de métriques ou objectifs spécifiques dans les plans de transition en lien avec la formation et le développement des employés, la création d'emplois verts et le dialogue, entre autres.

Le « G » est également un pilier important de notre approche. Dans le cadre de notre engagement climatique, notre objectif est de nous assurer que la direction des entreprises est responsable de la stratégie climatique de l'entreprise et que le conseil d'administration exerce un contrôle suffisamment rigoureux des risques climatiques majeurs. Dans la mesure du possible, nous attendons des entreprises de la liste prioritaire qu'elles publient la position de l'entreprise en matière de contribution aux politiques publiques sur le climat et évaluent l'alignement de leurs activités de lobbying sur les objectifs de l'accord de Paris.



I. Adaptation de la stratégie d'investissement pour s'aligner sur l'Accord de Paris

Élaboration des politiques climatiques

Nous avons élaboré des politiques spécifiques relatives au charbon thermique et à l'énergie pour guider nos activités d'investissement et d'engagement. Nos politiques sont révisées chaque année et peuvent évoluer au fil du temps pour répondre à l'évolution des normes mondiales, aux évolutions réglementaires et aux préférences des clients.

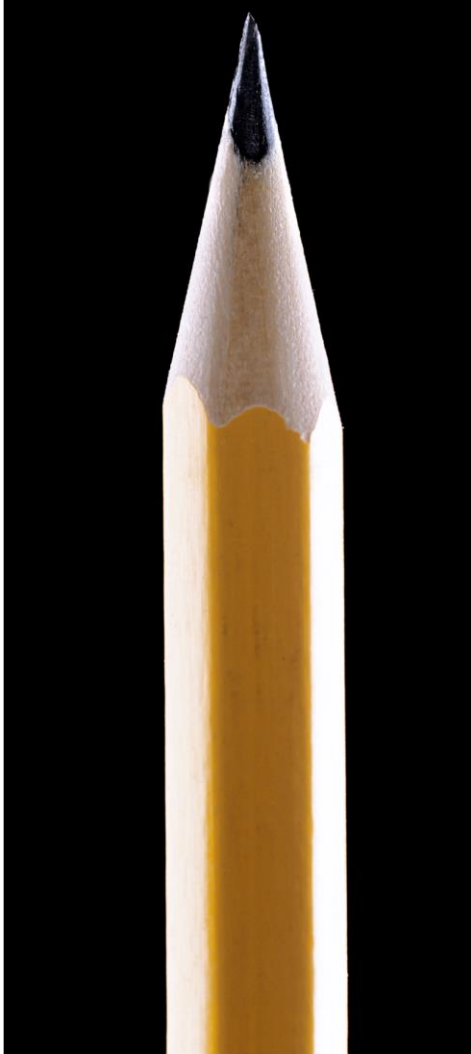
Politique du charbon thermique

Notre politique vise à soutenir la transition vers l'abandon des centrales thermiques au charbon et des mines de charbon thermique (collectivement « charbon thermique ») d'ici fin 2030 sur les marchés de l'UE / OCDE et d'ici la fin de 2040 sur tous les marchés.

Dans le cadre de cette politique, nous collaborons avec les entreprises et réalisons une diligence raisonnable avec les émetteurs de titres cotés détenus dans nos portefeuilles fondamentaux actifs, dont plus de 10 % de leurs revenus proviennent du charbon thermique ou métallurgique, en privilégiant ceux ayant la plus grande exposition.

De plus, nous visons à collaborer avec des émetteurs de titres cotés détenus dans nos portefeuilles systématiques passifs et actifs avec une exposition de plus de 10 % au chiffre d'affaires au charbon thermique ou métallurgique, sous réserve de contraintes de rotation du portefeuille. Notre engagement avec ces émetteurs sera priorisé en fonction de la taille de notre holding et ciblera ceux dont la divulgation des émissions est faible ou sans objectif public de neutralité carbone.

Nous reconnaissons que certaines entreprises hors UE ou OCDE n'ont peut-être pas encore annoncé de date de retrait progressif, cependant nous attendons des entreprises qu'elles démontrent un engagement clair à réduire progressivement leurs actifs liés au charbon thermique, tout en augmentant leurs investissements dans les technologies propres et les infrastructures pertinentes, le cas échéant.



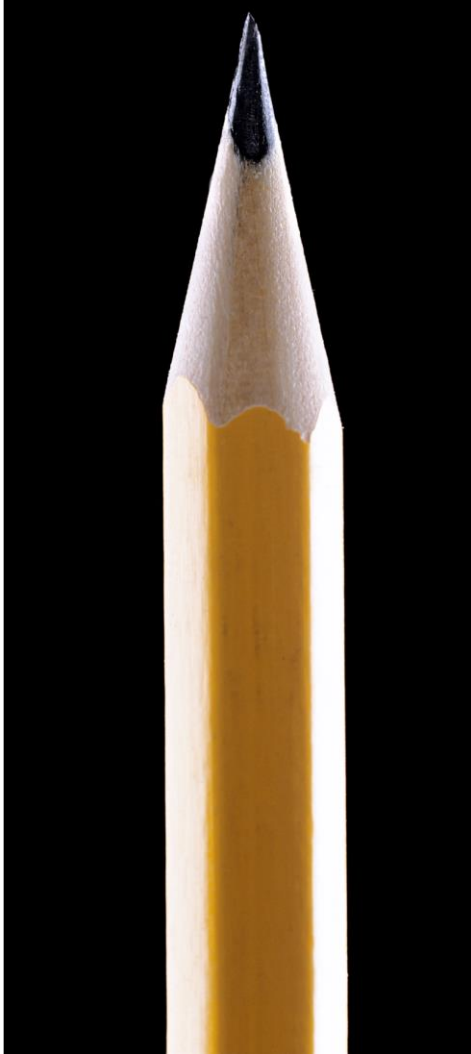
Politique énergétique

Dans le cadre de cette politique, nous entretenons un dialogue et évaluons les plans de transition des plus grandes sociétés pétrolières et gazières, ainsi que des compagnies d'électricité et de services aux collectivités des émetteurs cotés en bourse responsables d'environ 70 % de nos émissions, calculés sur la base de l'ensemble des actions cotées et des obligations d'entreprises gérées dans nos principales plateformes d'investissement.

Application

Ces politiques s'appliquent à tous les portefeuilles gérés activement par HSBC Global Asset Management (France), à l'exception de certains portefeuilles pour lesquels nous ne disposons pas d'un pouvoir discrétionnaire exclusif (par exemple, les fonds dédiées et mandats de nos clients). Les stratégies multi-asset ou les fonds de fonds utilisant des fonds externes, systématiques ou passifs peuvent ne pas être en mesure de mettre en œuvre certains aspects de cette politique, et peuvent présenter une exposition limitée à des émetteurs qui seraient autrement exclus. Les stratégies multi-asset ou les fonds de fonds d'investissement responsable recherchent des fonds avec des restrictions alignées ou similaires lorsqu'ils sont disponibles.

Pour tous les détails sur l'application de chaque politique, veuillez consulter notre politique Energie disponible sur notre site web.



Exposition de nos actifs sous gestion au charbon thermique ainsi qu'au pétrole et au gaz non conventionnels

Parts des actifs sous gestion investies dans des entreprises actives dans le secteur du charbon et des hydrocarbures non conventionnels	Fin décembre 2025	
	En %	€
Charbon	1,23% Couverture : 65,64%	1 184 545 495
Hydrocarbures non conventionnels	0,70% Couverture : 74.72%	674 174 617

Source : HSBC Asset Management, Sustainalytics, en décembre 2025 La couverture représente le pourcentage d'entreprises pour lesquelles les données sont disponibles. Par exemple, cela n'inclut pas la trésorerie, les produits dérivés ou les titres souverains.

- **Charbon thermique :** HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur les données de Sustainalytics pour déterminer si les entreprises tirent des revenus de l'extraction et de la production d'électricité à partir du charbon thermique, ainsi que des produits ou services soutenant l'industrie du charbon thermique.
- **Pétrole et gaz non conventionnel :** HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur les données MSCI et Sustainalytics pour évaluer si les entreprises tirent des revenus de l'exploration et de l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (pétrole et gaz de l'Arctique, sables bitumineux et pétrole de schiste).

PUBLIC

Nos stratégies climatiques et nos offres de produits

Beaucoup de nos clients considèrent que le climat constitue un risque et une opportunité . Nous sommes conscients que la demande des investisseurs pour des fonds offrant différentes approches de la gestion du risque climatique augmente, parallèlement à notre ambition de neutralité carbone.

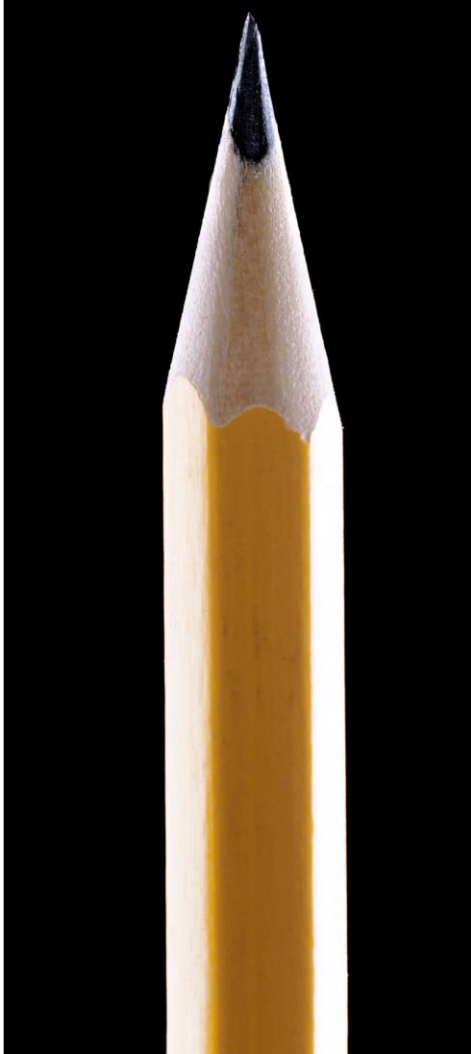
Nos stratégies climatiques se déclinent en adéquation avec notre classification « Net Zero » présentée ci-dessous ainsi que d'autres paramètres, afin de répondre aux différents objectifs climatiques de nos clients. D'autres indicateurs climatiques tels que l'intensité carbone ou les revenus verts (revenus tirés d'activités ayant un impact environnemental positif) sont aussi mesurés et analysés dans le cadre de nombreuses stratégies climatiques.

Développement d'une procédure d'analyse des risques climatiques pour les émetteurs exposés significativement à ces risques

Dans le cadre de notre processus global d'investissement, nos équipes utilisent des indicateurs prospectifs pour évaluer les émetteurs et portefeuilles exposés aux risques climatiques les plus élevés de transition et physique, lorsque cela est pertinent, ainsi que d'autres facteurs pouvant influencer la valeur des investissements de nos clients. Nous utilisons des données quantitatives pour aider nos équipes d'investissement à évaluer l'exposition climatique des portefeuilles de leurs clients.[15]

Mesurer l'alignement des émetteurs avec l'objectif de neutralité carbone

Nous avons renforcé nos indicateurs de mesure de la transition climatique dans nos stratégies climat, afin de soutenir notre engagement en faveur de la neutralité carbone ainsi que les objectifs de nos clients. Pour soutenir cette ambition, nous avons développé un cadre interne qui évalue les progrès des entreprises vers des objectifs de neutralité carbone. Ce cadre définit et classifie l'alignement des entreprises sur la voie de la neutralité carbone, en se basant sur des données climatiques pertinentes, sur nos connaissances des entreprises à travers nos recherches et échanges avec elle, et sur les recommandations du Net Zero Investment Framework (NZIF) de l'IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change). Les entreprises sont classés en cinq catégories d'alignement, représentant les étapes progressives vers l'alignement sur la voie de la neutralité carbone.



15. Nous exploitons MSCI Climate Value-at-Risk (CVAR) et Implicite Temperature Increase (ITR) pour les entreprises détenues dans nos portefeuilles actifs, actions cotées systématiques et titres à revenu fixe d'entreprise.

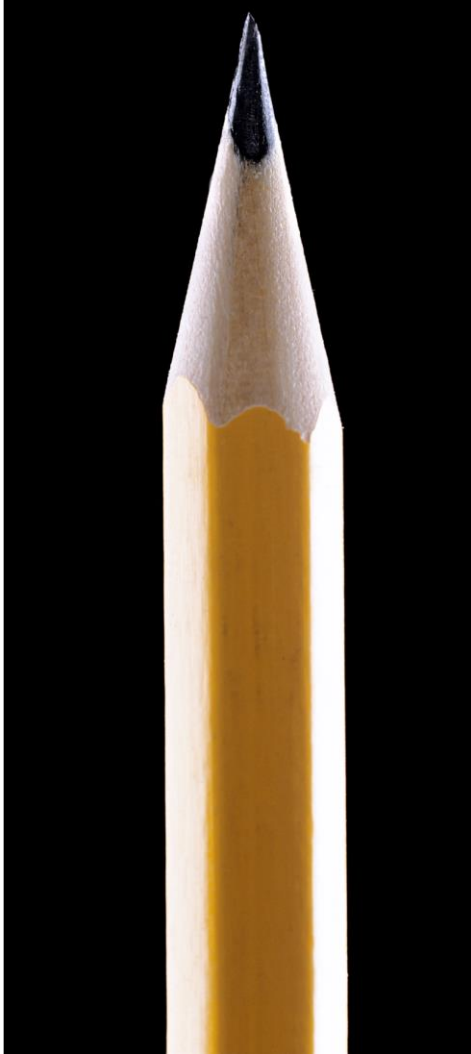
Élaboration d'un guide sur l'engagement en faveur de la neutralité carbone

Nous avons développé une stratégie de dialogue avec les entreprises de la liste prioritaire, établie en fonction de leur contribution et de leur importance pour les émissions financées de HSBC AM. Cette approche vise à soutenir les entreprises tout au long de leur parcours de transition tout en aidant à soutenir la réduction de l'intensité des émissions de nos portefeuilles.

Notre objectif ici est d'orienter nos échanges avec les entreprises, d'exposer nos objectifs et, en fin de compte, de contribuer à l'amélioration de la classification de l'émetteur au regard de son alignement sur la voie de la neutralité carbone, telle que définie dans le cadre d'analyse interne présenté ci-dessus. Par notre implication et les objectifs que nous fixons, nous encourageons les entreprises à s'aligner ou à progresser sur la voie de la neutralité carbone.

II. Actions entreprises pour suivre les résultats et les changements

Nous avons créé un Comité d'investissement climatique (CIC) chargé de superviser le développement et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement climatique de HSBC Asset Management. Le comité est un point central pour suivre les progrès réalisés par rapport à notre stratégie climatique, avec des axes de travail sur la recherche et les données climatiques, les produits et solutions, et l'engagement.



G Stratégie d'alignement avec les objectifs à long terme liés à la biodiversité.

Nous reconnaissons que les questions liées à la nature et à la biodiversité peuvent présenter des risques et des opportunités pour les entreprises et donc affecter leur profil de risque et leur performance financière. L'analyse économique montre que plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial dépend modérément ou fortement de la nature et de ses services et, par conséquent, est exposé aux risques liés à la perte du patrimoine naturel.[10]

Perte de biodiversité et effondrement des écosystèmes » se classe deuxième au monde en termes de gravité sur un horizon de 10 ans[11]. Les opportunités économiques liées aux besoins de la transition écologique sont estimées à 10 100 milliards[12] de dollars et consistent en l'adoption par les entreprises de pratiques plus écologiques, ainsi que dans des investissements à grande échelle dans des solutions favorables à la protection de la nature.

Au niveau des politiques et à l'instar de l'Accord de Paris (COP21), la vision de la Convention sur la diversité biologique (CDB) dans le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal (GBF) adoptée lors de la COP15 sur la biodiversité en 2022 fixe des objectifs ambitieux pour façonner « un monde où nous vivrons en harmonie avec la nature d'ici 2050 ».[13] Ces objectifs sont soutenus par une mission visant à stopper et inverser la perte du patrimoine naturel. Le cadre comprend 23 objectifs à atteindre par les pays signataires d'ici 2030[14] .

Notre approche

HSBC Global Asset Management (France) (« AMFR ») a publié sa stratégie sur la nature et la biodiversité, composée de trois piliers clés:

- Poursuivre et renforcer son engagement envers les entreprises de sa liste d'entreprises prioritaires ainsi que sa participation active aux initiatives du marché,
- Développer son expertise par la formation, l'analyse des émetteurs[15], la recherche et l'intégration des facteurs liés à la nature et à la biodiversité dans les processus d'investissement,
- Examiner et utiliser des indicateurs tiers robustes et fixer des objectifs pour quantifier les progrès au fil du temps, tout en reconnaissant que c'est un domaine en constante évolution.

La stratégie de HSBC Global Asset Management (France) (« AMFR ») peut contribuer à certains des objectifs 2030 fixés dans le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal[16]. Les objectifs de ce cadre ont été fixés au niveau national, mais peuvent être utilisés par de nombreux acteurs, y compris les gouvernements et le secteur privé. Dans l'élaboration de notre stratégie sur la nature et la biodiversité, une attention particulière a été portée aux Objectifs 15 « Agir pour permettre aux entreprises (en particulier les multinationales) », 19 « Augmenter le montant des ressources financières » et 21 « Fournir l'accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles ».

10. Forum économique mondial, Nature Risk Rising (2020), disponible sur : http://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf
11. Forum économique mondial, Rapport sur les risques mondiaux (2026), disponible sur : https://www.weforum.org/publications/global-risks-report-2026/
12. Forum économique mondial, Rapport sur la nouvelle économie de la nature II : L'avenir de la nature et des entreprises (2020), disponible à : https://www3.weforum.org/docs/WEF_The_Future_Of_Nature_And_Business_2020.pdf
13. Convention sur la diversité biologique, Vision 2050 et Mission 2030, disponibles à : https://www.cbd.int/gbf/vision
14. Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, Objectifs 2030, disponible à : https://www.cbd.int/gbf/targets
15. Actifs cotés favorisant la recherche et l'intégration des questions de biodiversité : actions, obligations
16. Disponible sur : https://www.cbd.int/gbf/targets

Récemment, l'équipe Investissement responsable a participé à plusieurs ateliers animés par Oliver Wyman et HSBC Group, dans le but d'aider le groupe à définir une stratégie sur la nature pour 2030.

En tant que gestionnaire d'actifs, nous comptons sur les actions entreprises dans lesquelles nous investissons, le soutien politique gouvernemental, la réglementation et des investissements significatifs dans des initiatives favorables à la biodiversité. Depuis que nous avons publié notre stratégie dans le rapport LEC 2024, nous travaillons à progresser à ce sujet.

Thème	Objectifs fixés dans le rapport LEC précédent	Progrès en 2024	Progrès en 2025
Engagement actionnarial individuel et collectif	Dialoguer avec au moins 50 entreprises sur des sujets liés à la biodiversité et à la nature dans les portefeuilles mondiaux (principalement HSBC Global Asset Management (France)), en se concentrant sur les entreprises des 10 secteurs ayant le plus fort impact sur la biodiversité en 2025, et définir une approche de reporting sur les résultats de ces engagements	A engagé au moins 50 entreprises sur des sujets liés à la biodiversité et à la nature. A enregistré l'activité d'engagement en interne, y compris des études de cas. A initié des discussions sur la manière de rendre compte des engagements liés à la nature.	A engagé plus de 50 entreprises sur des sujets liés à la biodiversité et à la nature dans les portefeuilles de AMFR, dont la majorité dans les 10 secteurs ayant le plus grand impact sur la biodiversité. Enregistrement en interne des interactions et des résultats d'engagement.
Sensibilisation, formation et expertise	Développer un programme de formation axé sur la nature et la biodiversité pour une sélection de professionnels de l'investissement et déployer le processus plus largement. Intégrer le contenu sur la nature et la biodiversité dans la formation à la durabilité pour les membres sélectionnés du conseil d'administration. Fournir des mises à jour régulières aux comités et conseils de gouvernance durables.	A animé le programme de formation « Investir dans la biodiversité et le capital naturel » pour HSBC Global Asset Management (France). A dispensé des formations sur les indicateurs de biodiversité (Iceberg Data Lab) aux équipes de direction. A dispensé une formation sur la biodiversité pour le conseil d'administration et le comité exécutif (par l'équipe de recherche ESG). Poursuite de notre participation active aux initiatives de marché sur la biodiversité et les questions liées à la nature.	A dispensé la formation en ligne « HSBC AMFR et biodiversité » (septembre 2025) pour tous les employés de HSBC Global Asset Management (France), couvrant les initiatives, la recherche et la gestion responsable, avec un quiz ; 261 employés y ont assisté. A dispensé une formation sur la biodiversité pour le conseil d'administration et le comité exécutif (par l'équipe de recherche ESG-Investissement Responsable) en juin 2025. Poursuite de notre participation active aux initiatives de marché sur la biodiversité et les questions liées à la nature (FAIRR, Conseil consultatif de la Fondation Finance for Biodiversity, Engagement Finance for Biodiversity, Sustainable Markets Initiative : Terra Carta, The International Biodiversity & Property Council (IBPC), Nature Action 100 (NA100).

Intégration	Réaliser une analyse d'impact et de dépendance au niveau du portefeuille en utilisant les données d'impact et dépendance CBF d'Iceberg Data Lab ainsi que les données ENCORE sur les fonds et obligations d'actions cotées dans les fonds AMFR et mandats. Développer des cadres sectoriels spécifiques (par exemple, la déforestation). Identifier et évaluer les entreprises présentant des risques potentiellement élevés pour la biodiversité et les impacts financiers associés.	Réalisation d'une analyse d'impact et de dépendance au niveau du portefeuille en utilisant les données d'impact et de dépendance d'Iceberg Data Lab. Présenté les résultats de l'exercice 2024 plus tard dans le rapport. A commencé à interpréter les résultats pour éclairer les futurs cadres sectoriels internes.	A poursuivi l'analyse d'impact et de dépendance au niveau du portefeuille en utilisant les données d'Iceberg Data Lab. A lancé une liste interne de surveillance de la biodiversité pour dépister les émetteurs en portefeuille potentiellement à haut risque en utilisant des indicateurs d'Iceberg Data Lab, axés sur les secteurs à fort impact. A réalisé 37 revues qualitatives des noms potentiellement à haut risque et partagé ses résultats avec les analystes financiers et gérants de portefeuille concernés au sein de HSBC AM.
Reporting	Focus sur l'évaluation et la préparation de reporting obligatoire lié à la nature, et continuez à dialoguer avec le TNFD et à explorer des moyens par lesquels il peut nous aider à renforcer le reporting lié à la nature.	Concernant le reporting obligatoire lié à la nature, en plus du rapport LEC, HSBC AMFR a également contribué au rapport CSRD publié pour la première fois cette année par HSBC Europe continentale, qui comprenait une évaluation de la double matérialité.	Concernant le reporting obligatoire lié à la nature, en plus du rapport LEC, AMFR a réalisé une analyse de double matérialité sur les portefeuilles d'HSBC AM afin de déterminer les sujets matériels pour la nature et la biodiversité

Engagement individuel et collectif

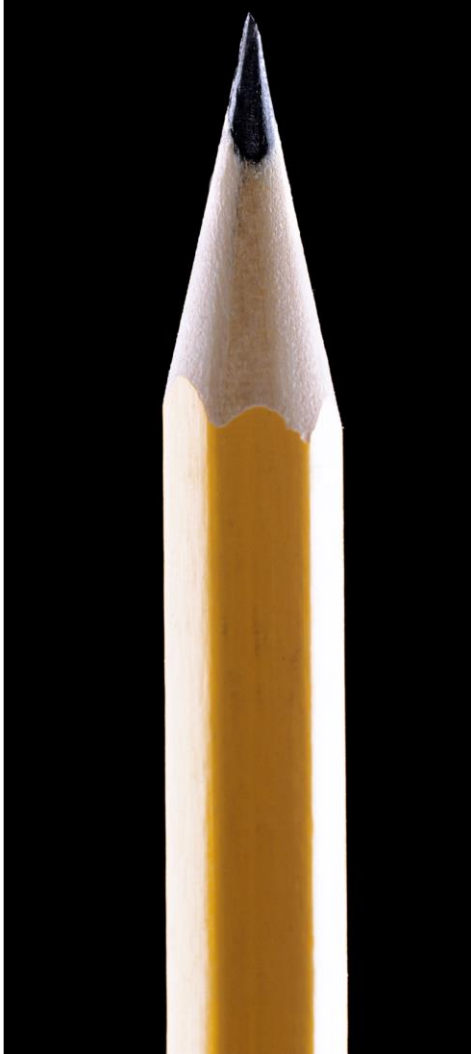
Engagement avec les entreprises

La bioéconomie et la nature sont des éléments clés du plan mondial de gestion responsable de HSBC Asset Management. La bioéconomie, dans ce contexte, désigne un système économique qui utilise des ressources biologiques, telles que les plantes, les animaux et les micro-organismes, pour produire des aliments, des matériaux et de l'énergie. Le capital naturel désigne les stocks mondiaux d'actifs naturels, notamment la géologie, les sols, l'air, l'eau et l'ensemble des êtres vivants.

En 2025, HSBC Global Asset Management (France) a collaboré avec des sociétés du portefeuille pour lesquelles la bioéconomie et la nature sont des enjeux importants sur des sujets tels que la déforestation, les pratiques agricoles (y compris la santé des sols), l'élevage responsable (y compris le bien-être animal et la question de la résistance aux antimicrobiens), la surexploitation des ressources naturelles, la pollution (de l'air, de l'eau, du sol) et l'économie circulaire.

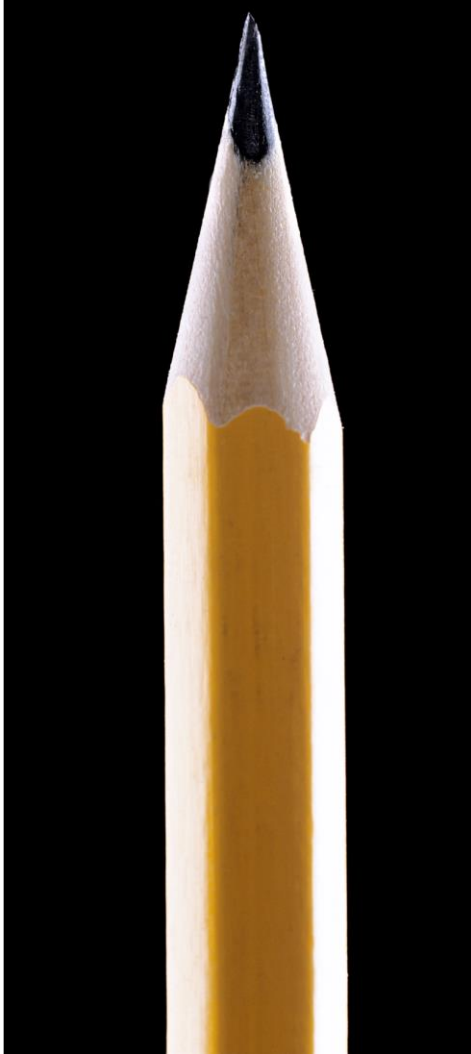
L'engagement de HSBC Asset Management avec les entreprises se concentre sur la compréhension de leurs impacts et dépendances liés à la biodiversité, la gestion des risques associés et l'identification des potentielles opportunités. HSBC Asset Management encourage les entreprises de notre liste d'engagements prioritaires[18], où la nature et la biodiversité sont des enjeux importants, à élaborer des plans à l'échelle de l'entreprise et à prioriser les mesures qui peuvent apporter la meilleure contribution, comme la mise en œuvre d'une politique de zéro déforestation, par exemple.

La politique de vote de HSBC Asset Management décrit notre approche du vote dans ce domaine. Nous prévoyons de soutenir les résolutions des actionnaires concernant la bioéconomie et les risques liés au capital naturel. Cela inclut des résolutions liées à nos discussions d'engagement avec les entreprises ou des sujets connexes tels que, mais sans s'y limiter, la déforestation, les pratiques agricoles, la surexploitation des ressources naturelles et la pollution. Lors des assemblées générales annuelles de 2025, HSBC Asset Management a voté contre 6 administrateurs concernant la bioéconomie et les risques liés à la nature dans nos fonds durables et a soutenu environ 30 propositions d'actionnaires liées à la bioéconomie et à la nature.



17. Le plan d'engagement actionnarial d'HSBC Asset Management est disponible à l'adresse suivante : https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/-/media/files/attachments/uk/policies/stewardship-plan-uk.pdf
18. Notre liste d'engagements prioritaires est définie dans le plan d'actionnaires disponible sur https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/-/media/files/attachments/uk/policies/stewardship-plan-uk.pdf. HSBC AM identifie les entreprises qui feront l'objet d'un dialogue proactif en établissant une liste de priorités. Cette liste comprend un ensemble d'entreprises qui feront l'objet d'analyses approfondies et de sensibilisation par un membre de l'équipe de gestion, en collaboration avec l'analyste chargé de surveiller la valeur, si nécessaire.

HSBC Asset Management participe également à des engagements collaboratifs via des réseaux d'investisseurs qui peuvent faciliter et renforcer les échanges avec les entreprises. Nous sommes membres de l'initiative d'engagement collaboratif Nature Action 100, qui s'engage avec des entreprises de secteurs jugés importants pour inverser la perte de nature et de biodiversité d'ici 2030. Nous sommes également membres du Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR), qui sensibilise aux principaux risques et opportunités du secteur alimentaire mondial. L'initiative compte plus de 400 autres membres dans le monde et plus de 75 000 milliards d'actifs combinés.

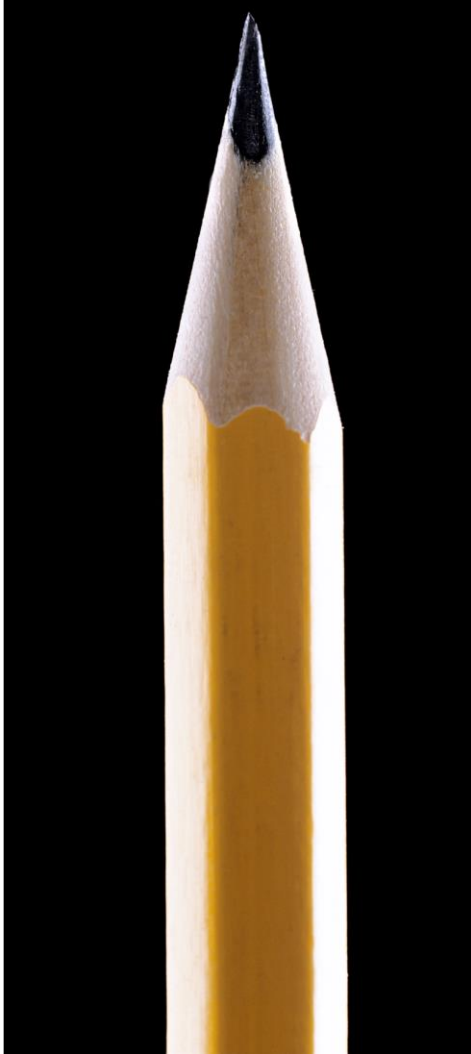


Partenariat pour un changement systémique

HSBC Global Asset Management Ltd, l'entité du groupe HSBC responsable de la supervision des activités de gestion d'actifs, est signataire de l'engagement Finance for Biodiversity. Dans le cadre de leur participation à la Finance for Biodiversity Foundation, en 2025, l'équipe mondiale des Investissements Responsables a contribué à de nombreux groupes de travail et a contribué à la création de l'initiative « Nature Target Setting Framework for Asset Managers and Asset Holders ».

HSBC Asset Management est également membre du Groupe de référence sur la nature du PRI des Nations Unies, qui vise à renforcer la capacité des investisseurs à faire face à la perte de biodiversité et de patrimoine naturel en offrant un forum aux signataires pour améliorer leur connaissance des impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature.

HSBC Asset Management souhaite poursuivre sa participation active aux initiatives de marché sur la biodiversité et les questions liées à la nature.



Renforcement de l'expertise

Pour soutenir la protection du patrimoine naturel, nous devons promouvoir davantage l'émergence du capital naturel en tant que classe d'actifs. Climate Asset Management, partenariat entre HSBC Asset Management et Pollination, vise à proposer des solutions d'investissement qui contribuent à améliorer les écosystèmes, à protéger la biodiversité et à accélérer la transition vers la neutralité carbone tout en générant des rendements pour les investisseurs grâce à ses deux stratégies :

- Stratégie de capital naturel : Investit dans l'agriculture, la foresterie et les actifs environnementaux, afin d'avoir un impact à grande échelle et de générer des retours financiers à long terme.
- Stratégie basée sur la nature et à faible émission de carbone : cible les projets de restauration et de conservation dans les pays en développement qui se concentrent sur les bénéfices pour les communautés locales, tout en générant des crédits carbone de haute qualité.

Climate Asset Management a levé plus d'un milliard de dollars d'engagements pour des projets de capital naturel à travers le monde, et en septembre 2024, elle a annoncé la fermeture définitive de ses fonds naturels et faibles émissions de carbone.

HSBC Asset Management a également lancé le fonds HGIF Global Equity Circular Economy. Le fonds investit dans des entreprises sélectionnées qui contribuent à la transition vers une économie mondiale circulaire[19], éliminant les déchets et la pollution, assurant l'avenir de l'utilisation des produits et matériaux, et régénérant les systèmes naturels.

Sensibilisation, développement et formation

En septembre 2025, HSBC Global Asset Management (France) a dispensé la formation en ligne « HSBC AMFR et biodiversité » pour tous les employés de HSBC Global Asset Management (France), abordant les thèmes comme les initiatives, la recherche et la gestion responsable de la nature, avec un quiz ; 261 employés ont suivi la formation.

HSBC Global Asset Management (France) a également dispensé une formation sur la biodiversité pour le Conseil d'administration et le Comité Exécutif avec l'aide de l'équipe de recherche ESG – Investissement Responsable en juin 2025.

19. L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, louer, réutiliser, réparer, remettre à neuf et recycler les matériaux et produits existants aussi longtemps que possible. Ainsi, le cycle de vie des produits est prolongé.

Données et outils pour soutenir les activités de surveillance

En soutien à nos processus de recherche ESG pour les classes cotées, en 2024, nous avons développé un cadre interne d'analyse de matérialité ESG pour guider les équipes de gestion dans leur évaluation des entreprises, lorsque cela est pertinent. Ce cadre définit les risques ESG importants par secteur. « Biodiversité et capital naturel » est une section clé du pilier « Environnement », et en son sein, les facteurs pris en compte incluent la biodiversité et les impacts écologiques, l'approvisionnement en matières premières, les solutions fondées sur la nature et la stratégie naturelle.

Nous avons également utilisé l'outil "Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure" [20] (ENCORE) pour élaborer une carte sectorielle et identifier les questions importantes sur la nature et la biodiversité pour les investissements que nous gérons. Cette cartographie sectorielle a été présentée à nos équipes d'investissement comme un outil supplémentaire pour les aider à comprendre les risques de biodiversité auxquels les entreprises sont confrontées. L'une des limites de l'outil ENCORE est qu'il offre un aperçu des types d'impacts et de dépendances pertinents pour une entreprise selon son secteur, et que des données supplémentaires telles que le CBF (discutées ci-dessous) sont nécessaires pour réaliser une analyse approfondie au niveau de l'entreprise. L'ensemble de données ENCORE contient un score pour chaque impact et dépendance par type d'activité, allant de 1 (très haut risque) à 6 (aucun risque). Ces scores sont agrégés au niveau de l'industrie et du secteur selon une méthodologie interne de pondération calibrée pour surpondérer les scores de risque les plus élevés et sous-pondérer les scores de risque les plus bas.

Dans le cadre du Financial Services Sustainability Disclosure Regulation (SFDR) de l'Union européenne, nous utilisons l'empreinte de biodiversité "Corporate Biodiversity Footprint" (CBF) d'Iceberg Data Lab pour déclarer le Principal Negative Impact (PAI) 7 « Part des investissements dans des entreprises ayant des activités ou des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité et dont les activités ont un impact négatif sur ces zones » au niveau de l'entité. Nous utilisons également PAI 7 dans le cadre de notre méthodologie interne d'investissement durable.[21]

Liste de surveillance de la biodiversité

Une nouvelle liste de surveillance a été créée fin 2025 afin de surveiller les risques liés à la biodiversité associés aux émetteurs détenus dans nos portefeuilles en utilisant les positions à fin 2024, couvrant les obligations d'entreprises, les actions cotées et les actions quantitatives, avec un accent particulier sur les secteurs à fort impact et à forte dépendance. L'objectif est d'informer les équipes de gestion de portefeuille sur les émetteurs susceptibles de présenter un niveau de risque potentiellement élevé concernant les impacts et dépendances liés à la biodiversité en utilisant les indicateurs d'Iceberg Data Lab. Une évaluation qualitative a été réalisée sur 37 émetteurs fin décembre 2025 par l'équipe de recherche ESG- Investissement Responsable.

Les résultats ont également été partagés avec les équipes d'investissement (analystes et gérants de portefeuilles suivant ces émetteurs). Une session de formation spécifique sur la méthodologie et les résultats a été organisée en février 2026 pour les gestionnaires de portefeuille et les analystes financiers impliqués.

20. Explorer les opportunités, risques et expositions du capital naturel (ENCORE) montre comment l'économie – secteurs, sous-secteurs et processus de production – dépend et impacte la nature. Les institutions financières, en particulier, peuvent utiliser les données ENCORE pour identifier les risques liés à la nature auxquels elles sont exposées via leurs prêts, souscriptions et investissements dans des secteurs et sous-secteurs à haut risque. Disponible sur https://encorenature.org/en
21. Notre méthodologie SRI est disponible sur https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/policies

Évaluation de l'impact et de la dépendance des portefeuilles de HSBC Global Asset Management (France)

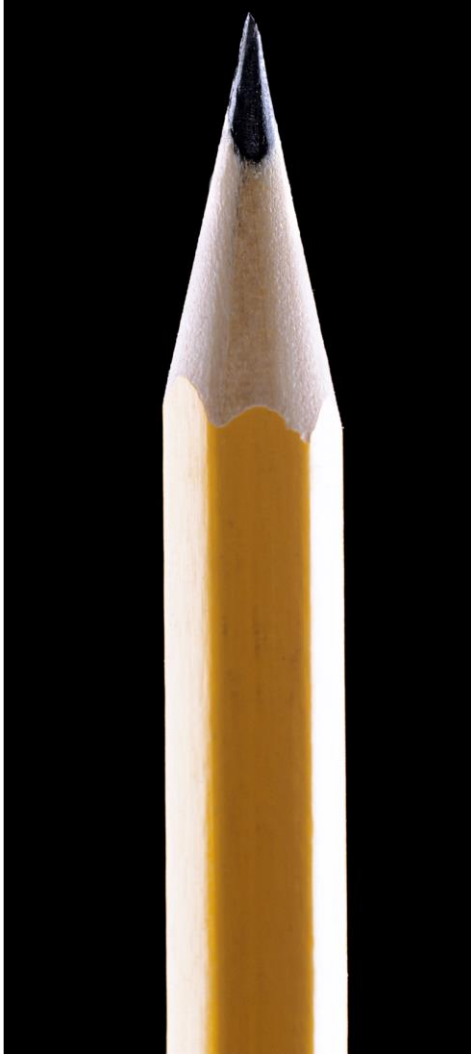
1. Évaluation de l'impact

HSBC Global Asset Management (France) est conscient que ses portefeuilles d'investissement ont un impact, mais dépendent également de la nature et de la biodiversité. Comprendre ces impacts et dépendances permettra à HSBC Asset Management de sélectionner les thèmes clés sur lesquels se concentrer et d'affiner sa stratégie liée à la biodiversité.

Pour revenir sur nos débuts, après avoir examiné les différents fournisseurs de données, HSBC Asset Management a sélectionné Iceberg Data Lab en 2023 afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs liés à la biodiversité.

HSBC Global Asset Management (France) a réalisé une évaluation d'impact utilisant l'outil Corporate Biodiversity Footprint (CBF) d'Iceberg Data Lab (IDL), afin de couvrir les actions cotées et les obligations d'entreprise détenues dans des fonds et mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France) au 31 décembre 2025. HSBC Global Asset Management (France) peut ainsi calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

L'outil Corporate Biodiversity Footprint (CBF) d'Iceberg Data Lab[22] identifie l'impact des entreprises sur la biodiversité à travers le monde en utilisant des pressions scientifiques et l'unité MSA (la méthode de l'Abondance Moyenne des Espèces). Ces pressions sont des facteurs qui influencent la bioversité et les processus écosystémiques. Ils ont été publiés par la Plateforme intergouvernementale de politique scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)[1]. Cet outil modélise l'impact des entreprises sur la biodiversité en se basant sur quatre principales pressions environnementales sur les espèces et les habitats :



22. L'empreinte d'entreprise en biodiversité est un indicateur qui mesure l'ampleur de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité en utilisant l'indicateur MSA (Abondance moyenne d'espèces), en termes absolus – km2. MSA – et en termes relatifs. Le MSA exprime le statut de conservation d'un écosystème par rapport à son état d'origine, en mesurant l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé par les activités humaines. L'unité exprimée est le km2. MSA, ce qui correspond à un impact négatif sur la biodiversité. Cet indicateur largement utilisé est approuvé par la communauté scientifique internationale, y compris la Plateforme intergouvernementale de politique scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Changement d'affectation des terres	◆ avec les effets de l'occupation, de la transformation, de la croissance, de l'empiètement et de la fragmentation.
Changement climatique	◆ dû aux émissions de gaz à effet de serre (GES).
Pollution atmosphérique	◆ menant à la perturbation des écosystèmes due à l'eutrophisation et à l'acidification des sols (émissions d'azote et de soufre respectivement).
Pollution de l'eau	◆ écotoxicité des eaux douces avec rejet de composés toxiques dans l'environnement et enchevêtrement de matières plastiques.

HSBC Global Asset Management (France) a calculé l'intensité du CBF de son portefeuille, qui atteint –0,0105 en 2025 contre –0,0110 en 2024 pour les secteurs à fort impact. La valeur 2024 retraitée d'un ajustement de l'unité de calcul est de –0,0110 au lieu de –1,0990. L'intensité du CBF est calculée au niveau de l'entité, hors liquidité, et ne couvre pas les obligations d'État. Cela signifie qu'un million d'euros investis entraîne ici une perte moyenne de 0,01 km2. MSA. La couverture de notre portefeuille CBF pour les industries à fort impact est de 13,1 %, pour une couverture éligible de 16,1 % si toutes les entreprises ont une empreinte CBF.

	Empreinte de la biodiversité			
31-DEC-2024	**CBF /EV (km2. MSA par million d'euros investi)2024**	**CBF /EV (km2. MSA par million d'euros investi) 2025**	**Pourcentage de couverture (secteurs à fort impact) 2024**	**Couverture en % (secteurs à fort impact) 2025**
Entité AMFR*	-0,0110	-0,0105	13,6%	13,1%
MSCI Monde	-0,0396	-0,0280	42,4%	45,3%
MSCI EMU	-0,0520	-0,0503	58,2%	57,2%

*Actifs sous gestion, hors trésorerie, pour les secteurs à fort impact.

Nous utilisons le classement de la Finance for Biodiversity Foundation des 10 secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité pour sélectionner les industries incluses dans le calcul de l'intensité du CBF pour le périmètre HSBC AMFR. Sur la base de l'analyse pilote menée à l'aide de quatre outils d'évaluation de l'impact sur la biodiversité (dont fait partie l'Iceberg Data Lab CBF), la Fondation FfB a identifié des entreprises et des secteurs ayant un fort potentiel d'impact sur la biodiversité. Parmi tous les secteurs identifiés, l'alimentation, les boissons et le tabac ont le plus grand impact potentiel sur la biodiversité, suivis par les matériaux. L'analyse a été réalisée sur une liste de 250 entreprises à fort impact basée sur l'indice MSCI World, décomposé par groupes industriels GICS et responsable de 73 % de l'estimation de l'impact sur la biodiversité pour cet indice.

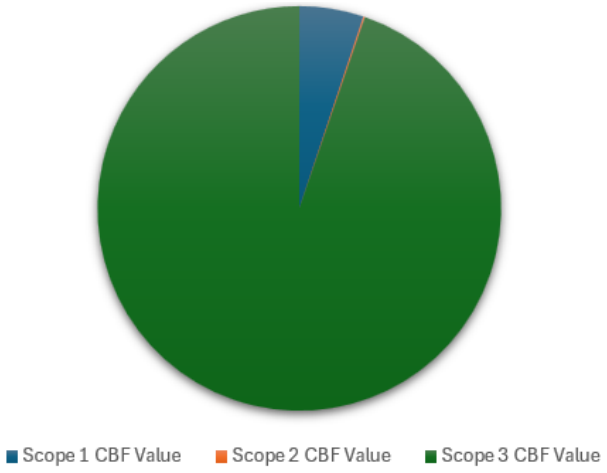
Pour le portefeuille HSBC AMFR, l'impact potentiel le plus élevé sur la biodiversité provient des secteurs industriels, biens de consommation de base, énergie, consommation discrétionnaire, suivis des matériaux, services publics et santé.

L'impact le plus important vient du scope 3 et particulièrement du scope 3 en amont. Le scope 3 couvre toutes les pressions indirectes induites par l'activité d'une entreprise. Ce périmètre est très souvent divisé en deux sous-domaines : le scope 3 amont et le scope 3 aval. Le scope 3 amont est associé au produit acheté par l'entreprise, tandis que le scope 3 en aval est principalement le produit vendu par l'entreprise. La répartition du scope 3 amont et en aval varie beaucoup selon le secteur, par exemple pour le secteur de l'énergie, le scope 3 aval est le plus important, tandis que pour le secteur de la santé ou des matériaux, c'est le scope 3 amont qui domine.

En termes de pressions, les principales pour notre portefeuille AMFR proviennent de l'utilisation des sols, suivies de problèmes de pollution de l'eau comme l'an dernier. Selon IDL, l'impact de la pollution de l'eau sur la biodiversité est particulièrement important dans les secteurs qui utilisent une grande quantité de produits chimiques et de composés toxiques, comme les secteurs des métaux et de l'exploitation minière.

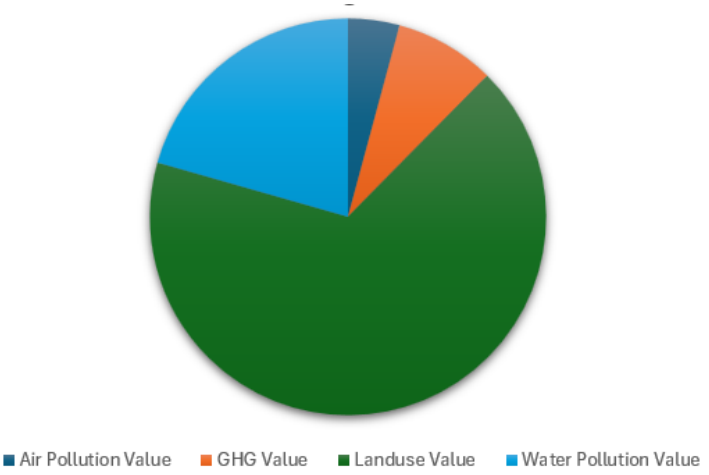
Le niveau de qualité des données (DQL) de notre portefeuille CBF est de 2,42 contre 2,61 l'an dernier pour les secteurs à fort impact. L'indice du niveau de qualité des données (DQL) varie de 1 (données rapportées) à 4 (données non disponibles), afin de traiter les questions liées à l'hétérogénéité des données.

Le CBF du portefeuille en km2. MSA par million d'euros, par scope



Scope 1: Cet indicateur mesure l'impact des activités directes d'une entreprise sur la biodiversité
Scope 2: Cet indicateur mesure l'impact des activités indirectes d'une entreprise sur la biodiversité par rapport à sa consommation d'électricité.
Scope 3: Cet indicateur est la somme de la valeur en amont de l'Empreinte Biodiversité des entreprises pour l'Ambiance 3 et de la valeur en aval de l'Empreinte en Biodiversité des Entreprises pour l'Échelle 3. Elle mesure l'impact total des activités d'une entreprise sur la biodiversité qui se déroulent en dehors de son contrôle direct.

Le CBF du portefeuille en km2. MSA par million d'euros, par pression



Air Pollution Value: Pollution atmosphérique
GHG Value: Changement climatique
Land use Value: Changement d'affectation des terres
Water Pollution Value: Pollution de l'eau

Limitation des données :

Le CBF, dont le modèle est continuellement amélioré, couvre les impacts les plus importants sur la biodiversité. Tous les calculs des impacts significatifs sur la biodiversité sont soutenus par des cadres scientifiques solides (fonctions de dommages, facteurs de pression). Cependant, il existe des biais méthodologiques et des limites à la méthodologie CBF, dont les plus importantes sont listées ci-dessous :

- Iceberg Data Lab a récemment modernisé ses modèles CBF (le CBF 3.0*). Nous utilisons la version précédente dans cette itération principalement à des fins de comparaison avec les résultats de 2024, mais aussi pour pouvoir intégrer efficacement le nouveau modèle. Nous viserons à passer au nouveau modèle courant 2026.

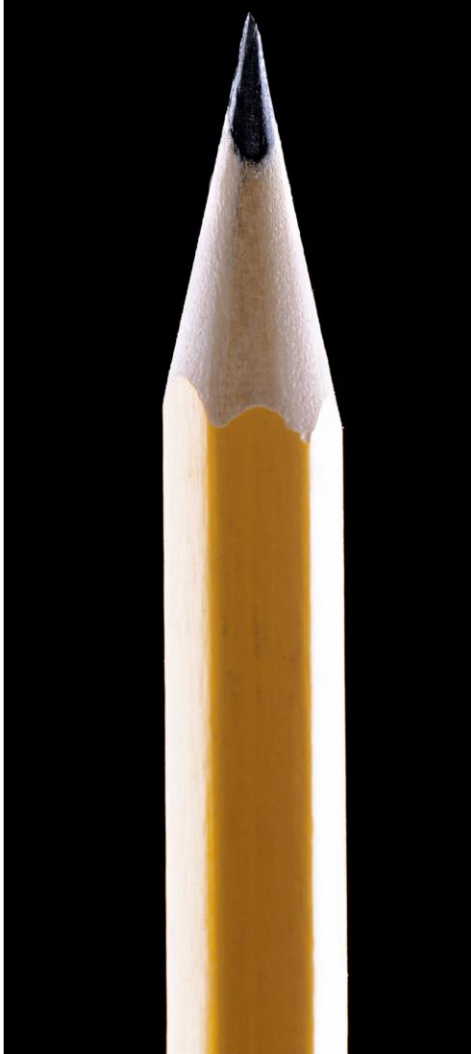
- Le CBF ne couvre que la biodiversité terrestre et partiellement la biodiversité marine, qui sont soumises à de nombreux inventaires, examens et fonctions de dommages.

- Le CBF est limité par la disponibilité des données. La production, la consommation et les prix sont nécessaires, et, en l'absence de données sectorielles nationales, des données régionales ou mondiales sont utilisées.

- En l'absence de modèles fiables, certains facteurs de pression ne sont pas encore modélisés mais le seront à l'avenir : Surconsommation des ressources : IDL modélise la surconsommation d'eau, qui constitue la pression la plus importante sur les ressources disponibles, en particulier dans les régions où les ressources en eau sont déjà sous pression. Lorsque l'eau est extraite au-delà de niveaux durables, cela peut entraîner la dégradation de l'habitat et la perte des espèces dépendantes de ces écosystèmes. Bien que d'autres ressources sous pression pèsent sur la biodiversité, elles ne sont pas modélisées aujourd'hui.

- L'impact futur des actions en cours sur la biodiversité est pris en compte par l'intégration de la temporalité. Bien que l'IDL adopte une convention large, l'hypothèse utilisée pour l'intégration temporelle peut avoir un impact important sur les résultats.

*Iceberg Data Lab a récemment mis à jour sa méthodologie Corporate Biodiversity Footprint (CBF) avec la version 3.0, introduisant un cadre amélioré et fondé sur la science, mieux aligné sur les facteurs d'impact de l'IPBES. Ce modèle mis à jour affine la structure des impacts et pressions sur la biodiversité, avec une approche plus granulaire et cohérente à travers les écosystèmes et les mécanismes d'impact. Elle élargit également la portée des pressions telles que la consommation d'eau douce, les émissions de phosphates et les espèces envahissantes, et améliore la quantification des impacts sur toute la chaîne de valeur grâce à des méthodes mises à jour.



2. Évaluation de la dépendance

Selon Iceberg Data Lab, les services écosystémiques sont le lien entre la nature et les activités. Ces services représentent un avantage que la nature offre pour permettre ou faciliter les processus de production des entreprises. La dépendance d'un secteur économique à un service écosystémique illustre comment ce secteur peut bénéficier du service donné et comment la perturbation de ce service peut avoir un impact négatif sur le secteur économique.

IDL fournit un score de dépendance allant de 0 % à 100 %, exprimant la gravité de la dépendance aux services écosystémiques. Plus la dépendance est grande, plus les risques encourus sont élevés. Le score de dépendance représente la dépendance moyenne à l'ensemble des 26 services écosystémiques (comme indiqué dans le tableau ci-dessous), pondérée par les revenus de l'entreprise. Cela correspond aux dépendances directes, c'est-à-dire uniquement au scope 1 IDL travaille à l'intégration de toute la chaîne de valeur.

Les scores pour la fourniture et la régulation des services ont été calculés à l'aide de la base de données ENCORE comme source principale, tandis que les scores pour les services culturels ont été documentés avec une expertise scientifique et interne couvrant toutes les catégories de services écosystémiques. De plus, les sources utilisées pour le calcul et le niveau de transparence des indicateurs et des scores sont reflétés dans un indicateur de qualité des données dédié à chaque point de données.

Prenons l'exemple d'une entreprise qui n'a qu'un seul segment. Ce score est lié aux interprétations suivantes :

- 0 % signifie que l'entreprise ne dépend pas des services écosystémiques.
- 100 % signifie que l'entreprise dépend autant que possible des 26 services écosystémiques.
- 50 % peut signifier diverses possibilités, comme un mélange de dépendances maximales et minimales, ou une somme de plusieurs dépendances maximales à minimales, ou une dépendance moyenne de tous les services écosystémiques.

Réglementation	Approvisionnement	Culture
Qualité du sol	Fibres et autres matériaux	Expérience spirituelle et esprit du lieu
Maintien du débit d'eau	Matériel génétique	Informations pour le développement cognitif
Qualité de l'eau	Énergie provenant de sources animales	Inspiration pour la culture et le design artistique
Ventilation	Eaux de surface	Loisirs et tourisme
Maintien des habitats de reproduction	Eaux souterraines	Informations esthétiques
Bioremédiation		
Filtration		
Dilution par l'atmosphère et les écosystèmes		
Méditation à impact sensoriel		
Atténuation du débit massique		
Lutte antiparasitaire		
Pollinisation		
Stabilisation de masse et contrôle de l'érosion		
Régulation du climat		
Protection contre les inondations et les tempêtes		

Tableau 1 : Services écosystémiques, avec les scores de dépendance issus de la base de données ENCORE.

Source : Iceberg Data Lab

HSBC Global Asset Management (France) a réalisé une analyse de dépendance en 2026 en utilisant le Biodiversity Dependency Score (IDL) pour couvrir les actions cotées et les obligations d'entreprise détenues dans des fonds et mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France).

Fin décembre, le score total de dépendance de notre portefeuille HSBC AMFR était de 4,46 % contre 4,63 % en 2024, avec une couverture de 65 % hors liquidités et obligations d'État en accord avec la couverture de 2024. Pour l'instant, cette analyse ne prend en compte que le scope 1, ce qui explique la faible dépendance de notre portefeuille.

En termes d'allocation sectorielle, les biens de consommation, la santé et les matériaux sont les secteurs les plus dépendants des services écosystémiques dans notre portefeuille AMFR, avec un score de dépendance supérieur à 12 %.

Besoins de consommation de base: Forte dépendance directe aux services écosystémiques tels que la biomasse, la disponibilité de l'eau, la pollinisation et la qualité des sols, essentiels aux systèmes agricoles et de production alimentaire.

Matériaux: Dépendance significative à l'utilisation de l'eau, à la régulation du climat et des sols, ainsi qu'aux processus d'assimilation des déchets basés sur les écosystèmes, en particulier dans les activités d'extraction et de traitement.

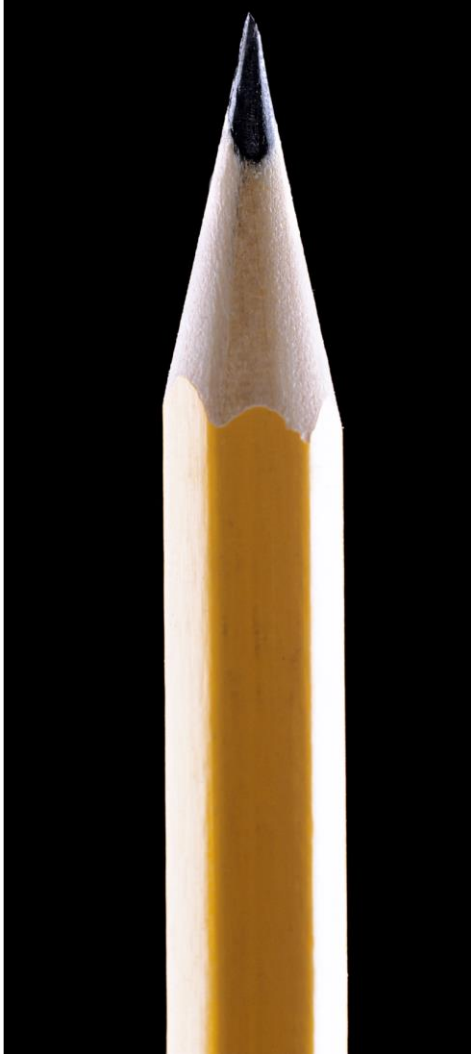
La santé: dépendance aux ressources génétiques, aux composés naturels et à l'eau, en particulier pour les produits pharmaceutiques et applications connexes.

Dans ces secteurs, une part importante des activités se situe dans la fourchette de dépendance élevée ou très élevée, ce qui signifie que les perturbations des services écosystémiques peuvent limiter considérablement les opérations ou augmenter les coûts de production. Cela explique les scores globaux plus élevés observés.

Limitation des données :

Iceberg Data Lab a récemment mis à jour ses modèles de dépendances (modèle ReDES*). Nous utilisons la version précédente principalement à des fins de comparaison avec les résultats 2025 de ce rapport, mais aussi pour pouvoir intégrer efficacement le nouveau modèle. Nous viserons à passer au nouveau modèle en 2027. Selon la méthodologie IDL, le score de dépendance ne couvre actuellement que le scope 1.

*Le nouveau cadre ReDES étend cette approche en incorporant les dépendances de Scope 2 et Scope 3, couvrant ainsi l'ensemble de l'exposition à la chaîne de valeur.



H Une approche pour intégrer les critères de qualité environnementale, sociale et de gouvernance dans la gestion des risques, y compris les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.

HSBC Asset Management cherche à créer de la valeur en se concentrant sur les besoins d'investissement de ses clients, en visant l'excellence en matière d'investissement et en soutenant la transition vers un avenir durable. HSBC Asset Management a développé une politique d'investissement responsable pour intégrer les risques et les opportunités ESG, y compris les risques climatiques et de biodiversité, dans leur stratégie et leurs activités, conformément aux lois et réglementations applicables.

La prise en compte des facteurs de durabilité et les contrôles associés varient selon la stratégie d'investissement, la classe d'actifs, le marché et l'horizon d'investissement, et est mise en œuvre conformément au prospectus du fonds et/ou du mandat de gestion. La politique d'investissement responsable est appliquée dans les principaux pôles d'investissement de HSBC Asset Management, y compris en France, tout en reconnaissant que la mise en œuvre peut différer selon les stratégies et structures (par exemple passif/indexé, quantitatif, multi-actifs, liquidité). La politique ne s'applique pas à la structure HSBC Alternatives, et peut ne pas s'appliquer à certains mandats de gestion.

Les risques et opportunités ESG sont identifiés et priorisés dans le cadre de nos processus de recherche et d'analyse. La gestion des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance fait partie intégrante du système de supervision des risques de HSBC Global Asset Management (France), tant au niveau de l'entité qu'au niveau des actifs sous gestion.

1. Identification des risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance :

HSBC Global Asset Management (France) est consciente que les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance font partie des risques pouvant impacter la valeur des produits financiers. En conséquence, HSBC Global Asset Management (France) renforce l'intégration de ces facteurs de risque dans son processus de gestion.

A. Typologie des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

L'identification des risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance constitue l'une des étapes du processus d'investissement. La matérialité environnementale, sociale et de gouvernance fait référence au concept selon lequel certaines questions environnementales, sociales et de gouvernance peuvent avoir une incidence significative sur la situation financière d'une entreprise et, par conséquent, sur le cours de son action ou sur son spread de crédit. Par conséquent, ces critères environnementaux, sociaux et de gouvernance doivent être évalués de manière rigoureuse lors des décisions d'investissement. La nature de ces risques ESG ainsi que l’ampleur de leur impact varient toutefois selon les secteurs. Ce qui nécessite une compréhension approfondie des enjeux auxquels chaque entreprise est exposée.

Ces enjeux peuvent notamment être appréhendés au regard du type de risque concerné : risque de transition, risque physique, risque réputationnel et risque juridique/réglementaire.

- **Risque de transition** – Le risque de transition correspond à l'impact potentiel d'une transition mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone. Nous pouvons notamment considérer :
  - Les changements politiques et réglementaires (tels que la réglementation des émissions et la tarification du carbone)
  - Les avancées technologiques et risque de perte de compétitivité en prenant du retard.
  - Les changements de comportement
  - Les opportunités découlant de la transition, car les risques politiques et les opportunités technologiques sont considérés comme des risques de transition.

Le risque de transition peut inclure des risques juridiques et réputationnels liés aux questions climatiques et de biodiversité.

- **Risque physique** – Les risques physiques liés au changement climatique peuvent découler d'événements ponctuels (aigus) ou de changements à plus long terme (chroniques) des régimes climatiques. Ils peuvent entraîner des conséquences financières pour un émetteur, telles que des dommages directs aux actifs et des effets indirects liés à la perturbation de la chaîne d'approvisionnement. La performance financière des émetteurs peut également être affectée par des variations de la disponibilité, de l'accès et de la qualité de l'eau ; par des enjeux de sécurité alimentaire ; ainsi que par des épisodes de température extrêmes susceptibles d'impacter les sites, les opérations, la chaîne d'approvisionnement, les besoins de transport et la sécurité des employés.

- **Risque réputationnel (controverse)** – Il découle d'une mauvaise publicité, de scandales, d'une dégradation de la perception du publique ou d'événements difficilement maîtrisables, susceptibles de porter atteinte à la réputation d'une entreprise.

- **Risque juridique** – en cas de non-respect des lois et réglementations (environnement, droits humains, gouvernance), l'entreprise peut s'exposer à des amendes, sanctions ou litiges, avec un impact potentiel sur sa rentabilité

Plusieurs critères caractérisent ces risques.

- Temporalité : les risques peuvent être actuels ou émergents. Par exemple, la pollution de l'eau est déjà avérée tandis que de nouveaux polluants (comme les microplastiques) présentent des effets de long terme encore incertains.

- Origine : endogène (liée aux activités de l'entreprise) ou exogène (liée à des pressions externes). Dans le cas de la pollution de l'eau, le risque peut provenir des rejets industriels mais aussi de contraintes ou attentes externes.

- Occurrence : fréquence de survenance du risque. Pour la pollution de l'eau, elle peut être élevée dans les secteurs rejetant des effluents et varier selon les politiques publiques et les zones géographiques.

- Intensité : ampleur de l'impact potentiel sur la santé humaine, l'environnement et les opérations. Un épisode de pollution peut entraîner des maladies et, dans certains cas, conduire à l'arrêt de la production.

- Horizon temporel : moment auquel l'impact est susceptible de se matérialiser (court, moyen ou long terme). Un événement météorologique extrême peut produire des effets très sévères à court terme, tandis qu'un risque de transition (par exemple un changement réglementaire) peut être limité à court terme, mais significatif à long terme.

La carte ci-dessous synthétise les risques identifiés par HSBC Global Asset Management (France). Elle regroupe les thèmes clés liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance à considérer dans les décisions d'investissement. Les analystes examinent ces thèmes pour l'évaluation des risques ESG propres à chaque entreprise :

	Thèmes Clés	ESG	Type de risque
Environnemental	Climat et Neutralité Carbone	Emission des Gaz à effet de serre et Gestion de l'énergie	Risque de transition / Risque physique
		Réchauffement climatique et Solutions à faible émission carbone	Risque de transition
		Objectifs Neutralité Carbone	Risque de transition
		Just transition	Risque de transition
	Biodiversité et Ressources Naturelles	Biodiversité et Impacts Ecologiques	Risque physique
		Solutions fondées sur la Nature	Risque de transition
		Aprovisionnement en matières premières	Risque de transition / Risque physique
		Just transition	Risque de transition
	Economie Circulaire et Gestion des déchets	Qualité de l'air, Pollution, Déchets toxiques	Risque de transition / Risque physique
		Economie Circulaire	Risque de transition
		Gestion de l'eau et des eaux usées	Risque de transition / Risque physique
		Conception et gestion de cycle de vie du produit	Risque de transition / Risque physique
Social	Ressources Humaines	Relations au travail, Dialogue avec les employés,	Risque de transition / Risque réputationnel
		Santé et Sécurité	Risque juridique / Risque réputationnel
		Diversité et Inclusion	Risque juridique / Risque réputationnel
		Droits Humains et Relations Communautaires	Risque de transition / Risque réputationnel
	Produits et Services Responsables	Qualité et Sécurité des Produits	Risque réputationnel
		Gouvernance et Responsabilité des Porduits/Services	Risque réputationnel
		Sécurité et Confidentialité des données	Risque juridique
		Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Risque de transition
	Inclusion Sociale et Partage des Richesses	Accès et Abordabilité	Risque de transition
		Transition Juste et Inclusive	Risque de transition
		Inclusion Sociale	Risque de transition
Gouvernance	Comportement d'entrerprise	Corruption et Instabilité	Risque juridique / Risque réputationnel
		Lobbying	Risque réputationnel
		Ethique des affaires	Risque juridique / Risque réputationnel
	Gouvernance d'entreprise	Gouvernance d'entreprise : Rémunération, Répartition du capital, Conseil d'administration	Risque réputationnel
		Gestion de l'Environnement Juridique et Réglementaire	Risque réputationnel

Au-delà la localisation géographique, le secteur d'activité constitue également un facteur déterminant dans l'analyse. Par exemple, dans le secteur agricole, les régions d'agriculture intensive peuvent être confrontées à de la déforestation, à la perte de biodiversité, ainsi qu'à la pollution des sols et de l'eau. Dans le secteur manufacturier, les zones où la main-d'œuvre est peu coûteuse peuvent présenter des risques tels que des conditions de travail dangereuses, des niveaux de rémunération faibles. Certaines régions peuvent aussi être d'avantage exposées à des risques de corruption et de blanchiment d'argent.

B. Risques liés au changement climatique

Le changement climatique constitue l'un des principaux facteurs de risque environnemental. Il recouvre à la fois des risques physiques (effet des phénomènes météorologiques extrêmes, réchauffement climatique, etc.) et des risques de transition, tout en créant des opportunités de croissance pour les entreprises capables de contribuer positivement à l'action climatique.

HSBC Global Asset Management (France) considère que s'ils ne sont pas correctement gérés, les risques de transition et les risques physiques peuvent affecter la société, l'environnement opérationnel et la valeur de nos investissements. L'ampleur de ces impacts dépend de plusieurs facteurs, notamment la localisation et le secteur d'activité. Nous reconnaissons également que les taxonomies de durabilité diffèrent à l'échelle mondiale, et que l'évolution des normes et des pratiques peut conduire au fil du temps à des ajustements de notre rapport.

Parallèlement aux risques, nous prenons en compte les opportunités liées au climat. Celles-ci peuvent découler d'activités soutenant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi que d'une gestion efficace des risques climatiques. L'atténuation vise à réduire l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, par exemple en diminuant les émissions provenant de sources majeures telles que les centrales électriques et les sites industriels.[23] L'adaptation recouvre des solutions physiques et non physiques permettant de réduire de manière significative les principaux risques physiques.[24] Nous appréhendons l'atténuation et l'adaptation à travers un large éventail d'initiatives, notamment l'adoption d'énergie à faible intensité carbone, le développement de technologies améliorant l'efficacité des ressources et générant des économies de coûts, la mise en œuvre de modèles économiques plus circulaires, la création de nouveaux produits et de services facilitant une économie à faible émission carbone, ainsi que des actions renforçant la résilience climatique des infrastructures et des chaînes d'approvisionnement.

Dans le cadre de ce rapport, nous avons classé les risques liés au climat par catégorie selon les horizons temporels suivants.

- À court terme : jusqu'en 2030
- Moyen terme : 2030-2040
- À long terme : 2040-2050

Ces horizons temporels sont alignés avec nos horizons d'activités plus larges, notamment notre plan de sortie du charbon thermique d'ici fin 2030 sur les marchés de l'UE / OCDE et d'ici fin 2040 sur l'ensemble des marchés. Ils s'inscrivent également dans le cadre de nos objectifs intermédiaires de long terme en matière de neutralité carbone (“net zéro”).

Stratégie de gestion des risques de transition ordonnée liée au climat

Nous orientons notre activité vers un scénario de transition climatique ordonnée visant à limiter l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2ºC, conformément aux efforts visant à la limiter à 1,5ºC. Cependant, nous reconnaissons que, selon le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), les politiques annoncées par les gouvernements jusqu'à la COP26 (2021) suggèrent un réchauffement supérieur à 1,5ºC au cours de ce siècle. Sans mesures supplémentaires, il deviendra de plus en plus difficile de maintenir le réchauffement bien en dessous de 2ºC.[25].

HSBC Asset Management entend répondre aux enjeux de transition climatique et aux risques physiques identifiés, comme présenté dans le tableau suivant :

23. Atténuation climatique telle que définie par l'EEE
24. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32023R2485
25. Source : rapport de synthèse du sixième examen du GIEC, mars 2023.

	Thème	Description des risques	Horizon
Risque de transition	Politique et Droits	Coût lié à la réglementation et aux sanctions gouvernementales pour une activité à haute émission de carbone et/ou le soutien à une activité bas carbone.	Court terme 2030
			Moyen terme 2030-2040
			À long terme 2050
	Technologie	Coût de remplacement des produits à forte émission carbone par des produits à faible émission de carbone.	Court terme 2030
			Moyen terme 2030-2040
	Social	Évolution de la demande des consommateurs, de la part d'individus qui préfèrent des produits durables et à faible émission de carbone.	Court terme 2030
			Moyen terme 2030-2040
	Réputation	Marque ternie en raison d'une action trompeuse ou d'une transition inactive vers une économie bas carbone.	Court terme 2030
			Moyen terme 2030-2040
			À long terme 2050
Risque Physique	Physique	Augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques perturbant les opérations commerciales (risques physucacaux aigus).	Court terme 2030
		Changements à plus long terme des schémas climatiques (par exemple, températures plus élevées et soutenues, élévation du niveau de la mer, dommages aux écosystèmes, moussons changeantes ou vagues de chaleur chroniques) (Risques physiques chroniques).	Moyen terme 2030-2040 À long terme 2050

C. Risques liés à la perte de biodiversité

En termes de biodiversité, les risques physiques résultent d'une dépendance aux services écosystémiques. Les services écosystémiques sont les bénéfices que les humains tirent de la nature. Ils se répartissent généralement en trois catégories : services de provision, tels que la nourriture et l'eau ; des réglementations, telles que la régulation climatique et le traitement des déchets ; et les services écosystémiques culturels, tels que les loisirs et la valeur esthétique.

La pollinisation des cultures par les abeilles en est un exemple. Les agriculteurs dépendent des abeilles pour polliniser leurs cultures, ce qui leur permet de produire des fruits et légumes. Sans ces services fournis par les abeilles, la productivité agricole serait considérablement réduite, ce qui pourrait entraîner d'importantes pertes économiques et alimentaires.

Comme pour le risque climatique, les risques de transition incluent des facteurs liés aux changements dans la réglementation de la biodiversité, aux facteurs du marché (attentes des consommateurs, changements dans les modes de consommation), aux aspects technologiques et aux facteurs de réputation.

Des risques de responsabilité découlent des procédures judiciaires en raison des réglementations sur la protection de la nature. Par exemple, une entreprise forestière qui exploite illégalement des coupes dans une zone protégée, entraînant la destruction de l'habitat de certaines espèces menacées. Cette activité pourrait entraîner des poursuites judiciaires de la part des autorités compétentes chargées de la protection de l'environnement et des espèces menacées, ainsi que des répercussions négatives sur l'image de l'entreprise.

L'analyse de ces risques repose sur l'identification des impacts et des dépendances à la biodiversité.

Pour mesurer l'impact de nos investissements sur la biodiversité, HSBC Global Asset Management (France) continue de collaborer avec Iceberg Data Lab pour comprendre les pressions exercées sur différents facteurs de biodiversité tels que le changement climatique, l'utilisation des sols, la pollution de l'air et la pollution de l'eau. Pour la troisième fois, HSBC Global Asset Management (France) réalise et délivrera une analyse d'impact basée sur l'empreinte biodiversité des entreprises (CBF) à la fin de 2025. (Voir section G - Stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité).

Pour mesurer les dépendances à la biodiversité, HSBC Global Asset Management (France) a commencé à étudier le score de dépendance à la biodiversité fourni par Iceberg Data Lab, afin de comprendre et d'analyser les dépendances aux services écosystémiques des entreprises dans lesquelles nos fonds investissent.

2. Intégration des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement

HSBC Asset Management intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses décisions d'investissement, mais de différentes manières selon la classe d'actifs, les exigences locales et les orientations des clients. L'intégration de ces facteurs dans le processus de gestion dépend donc de la stratégie d'investissement telle que décrite dans le prospectus et/ou le contrat du client.

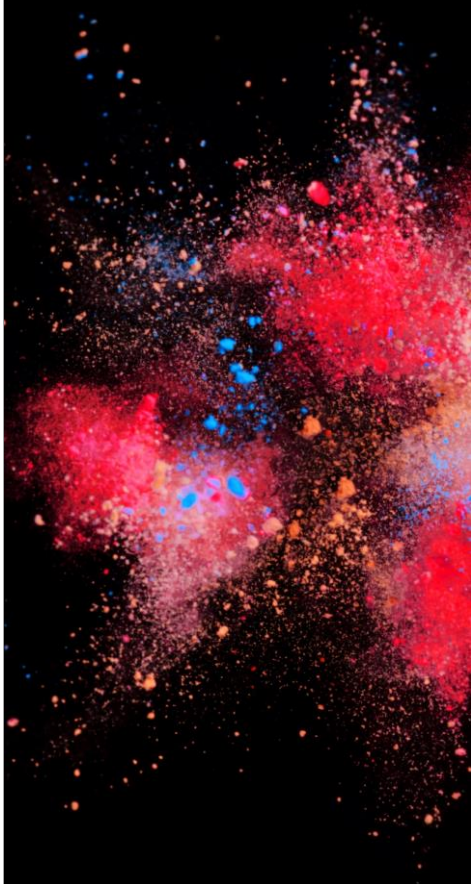
L'engagement actionnarial joue un rôle clé dans l'intégration des risques et opportunités climatiques dans les stratégies d'investissement en encourageant les entreprises à se préparer à un environnement climatique en évolution

Dans le cadre de nos échanges avec les entreprises, nous prenons en compte différents risques et opportunités susceptibles de créer de la valeur, y compris notre évaluation interne de l'alignement net zéro des émetteurs représentant les 70 % les plus élevés de nos émissions financées. Comme indiqué dans notre Politique d'engagement actionnarial, nous promouvons les bonnes pratiques et encourageons les entreprises, lorsque le changement climatique est un enjeu pertinent à progresser dans ce sens.

L'intégration s'appuie également sur notre processus de due diligence, afin d'identifier, traiter et de gérer les risques de durabilité associés aux émetteurs dans le cadre de nos stratégies traditionnelles et durables de gestion active fondamentale. Par exemple, une due diligence peut être déclenchée lorsqu'un émetteur ne respecte pas nos politiques ou notre appétit au risque, ou lorsqu'il ne satisfait pas aux exigences minimales d'un fonds ou produit de HSBC Asset Management. A l'issu de cette due diligence, différentes actions de suivi peuvent être envisagées, y compris la décision de maintenir ou non l'émetteur en portefeuille.

Dans l'évaluation de l'impact des risques climatiques, nous prenons de plus en plus en compte à la fois les risques physiques et les risques de transition. En conséquence, nous avons intégré l'analyse climatique à nos processus afin que ces risques soient pris en compte dans les décisions d'investissement. Grâce aux outils de gestion de portefeuille, nos équipes d'investissement évaluent l'impact potentiel des risques climatiques sur la valeur actuelle et future des investissements.

Notre dispostif d'évaluation climatique vise à identifier les entreprises les plus exposées aux risques de transition et physiques. Pour les entreprises détenues dans nos portefeuilles (actions cotées et dette d'entreprise), nous utilisons les indicateurs MSCI Climate Value-at-Risk (cVaR) et Implied Temperature Rise (ITR). Une fois ces entreprises identifiées, nous menons une analyse approfondie de leur alignement sur une trajectoire de neutralité carbone en 2050.



Ce cadre s’appuie sur le Net Zero Investment Framework 2.0 reconnu par l'industrie. L'objectif de cette évaluation est de déterminer si l'entreprise dispose de plans crédibles pour faire évoluer son modèle économique, au regard de ses engagements, objectifs et actions. Nous examinons également dans quelle mesure elle a pris en compte les risques de transition et les risques physiques pour ses propres opérations, et si elle a défini des stratégies pour y répondre dans divers scénarios climatiques.

Les conclusions de ces analyses sont partagées avec les équipes d'investissement concernées afin de garantir une bonne compréhension des risques climatiques propres à certains émetteurs. Le développement de stratégies spécialisées sur le climat notamment axées sur la transition énergétique, ainsi que les demandes des clients, ont renforcé l’attention portée à ces sujets.

A. Mise en œuvre

Au-delà de l'équipe Investissement responsable(RI), notre plateforme de recherche réunit des spécialistes actions et crédit qui analysent les risques et opportunités afin d’identifier les risques de durabilité, y compris les risques climatiques, d’ en évaluer la matérialité sur les profils opérationnels et financiers des entreprises et des pays, et d’apprécier la manière dont ces facteurs influencent la valorisation des actions et des titres de dette.

Les gérants de portefeuille et analystes intègrent les travaux de l'équipe Investissement responsable à leurs propres recherches et à l’analyse de portefeuille. Ils s’appuient sur notre cadre de matérialité ESG, qui met à disposition des listes de contrôle sectorielles et des analyses permettant d’identifier les enjeux de durabilité les plus matériels sur le plan financier, ainsi que des pistes d'engagement adaptées à chaque secteur. Ce dispositif complète l’analyse fondamentale en soutenant les équipes d'investissement dans leurs travaux au niveau des émetteurs. De plus, lorsque cela est pertinent, ils s’appuient sur des données et des recherches ESG de fournisseurs tiers, ainsi que sur les notations internes de HSBC, afin de disposer d'indicateurs appropriées pour identifier et gérer les risques et opportunités de durabilité.

Les informations recueillies lors des échanges avec les émetteurs constituent par ailleurs un apport clé au processus de recherche fondamentale. Nos analystes actions et crédit, ainsi que nos gérants dialoguent avec les émetteurs tout au long du processus d'investissement, intègrent les sujets climatiques dans leurs analyses et discussions. L'équipe Investissement responsable apporte également son appui aux équipes d'investissement lorsque cela est possible.

B. Indicateurs clés

Les risques ESG peuvent être reflétés dans un score ESG et/ou des scores distincts pour chacun des piliers E, S et G, d'indicateurs carbone (par exemple, l'intensité carbone), des investissements durables, d'évaluations et notations internes, et/ou d'autres indicateurs crédibles et pertinents.

Scores environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

Les scores ESG peuvent provenir de fournisseurs tiers, ou être produits en interne. Ils visent à mesurer les risques et opportunités que les facteurs E, S et G peuvent faire peser sur le modèle économique, la valorisation future et, in fine, la performance des investissements.

Les risques ESG peuvent notamment inclure:

- Des risques physiques – tels que l'augmentation des températures, la diminution de la disponibilité en eau douce – susceptibles d'affecter la valorisation des actifs, des secteurs et des économies.
- Des risques de transition liés par exemple à l'évolution de la règlementation, à l'augmentation des coûts des activités, aux attentes des consommateurs, ou à d'autres facteurs tels que la tarification du carbone, dans le contexte d'une transition vers une économie plus durable et à plus faibles émissions.

Les risques ESG peuvent être reflétés dans un score ESG et/ou des scores distincts pour chacun des piliers E, S et G. Ils sont suivis au niveau de l'émetteur et agrégés au niveau du portefeuille. Ils constituent des données d'entrée pour l'évaluations des risques, tant au niveau des titres et qu'au niveau du portefeuille

Les scores sont accessibles dans les principaux outils internes de front office utilisés par les gérants. Ils facilitent l'intégration des enjeux de durabilité dans l'analyse quantitative des titres.

Part des investissements durables

Le Règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable (SFDR) définit un investissement durable comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, à condition que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun des objectifs mentionnés. Les entreprises concernées doivent également appliquer des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

En l'absence de précisions du régulateur sur la manière de mesurer l'investissement durable, HSBC Asset Management a mis en place un cadre interne permettant de qualifier un investissement de durable.

Celui-ci consiste à évaluer sa contribution positive à des objectifs et résultats durables, tout en vérifiant le respect des principes de "ne pas causer de préjudice significatif" et de bonne gouvernance.

Investissement promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales

Conformément au Règlement SFDR, les fonds relevant de l'article 8 doivent publier la répartition de leurs actifs au regard des objectifs environnementaux et sociaux et, le cas échéant, prendre un engagement minimum additionnel exprimé en pourcentage des actifs sous gestion.

En l'absence de lignes directrices du régulateur pour définir l'alignement avec les caractéristiques Environnementales et/ou Sociales, HSBC Asset Management a également développé son cadre interne, reposant notamment sur l'évaluation de critères minimaux au regard de scores de durabilité.

Indicateurs utilisés pour surveiller les risques et opportunités liés au climat

HSBC Asset Management, y compris HSBC Global Asset Management (France), s'appuie sur plusieurs sources de données pour évaluer les risques et opportunités liés au climat. Les indicateurs mesurés comprennent notamment, sans s'y limiter :

- Intensité carbone
- Émissions de gaz à effet de serre (GES)[26]
- L'empreinte carbone[27]

Pour une analyse plus quantitative, voir la section F. Stratégie pour s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris.

- Indicateurs prospectifs :
  - MSCI Climate Value-at-Risk (cVaR)
  - MSCI Implied Temperature Rise (ITR)

Ces indicateurs apportent des informations complémentaires sur les investissements qui sont mis à disposition de nos équipes d'investissement. Ils sont intégrés à notre dispositif de supervision des risques : les émetteurs présentant les scores les plus défavorables peuvent faire l'objet d'une due diligence, compte tenu de leur niveau de risque climatique.

Analyse de scénarios liés au climat :

La MSCI Climate VaR (CVaR) évalue l'impact sur la valeur de marché dans différents scénarios climatiques à partir des émissions actuelles de l'entreprise et de son profil d'activité. Elle intègre à la fois les coûts liés à la transition vers une économie bas carbone et ceux associés aux risques physiques. Il convient de souligner que ces scénarios représentent un éventail de trajectoires mondiales projetées à la fin du siècle, parmi de nombreux scénarios et résultats possibles. L'évaluation des risques et opportunités dans ce cadre constitue un outil d'appréciation de la sensibilité probable des investissements et ne doit pas être interprétée comme une prévision de leur valeur future.

MSCI ITR, à l'inverse, ne prend pas en compte les coûts de transition ni les risques physiques. Fondé sur une approche "budget carbone" il compare les émissions projetées de l'entreprise, en tenant compte de ses engagements de décarbonation, au budget carbone qui lui est attribué. Cette comparaison permet d'apprécier le degré d'alignement d'une entreprise ou d'un portefeuille avec l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5° C en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels.

26. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) quantifient les émissions directes et indirectes de GES d'une entreprise et de sa chaîne d'approvisionnement sur différents champs d'application. Définition de la portée des GES
27. Empreinte carbone des entreprises (tonnes de CO2e/M USD) : Émissions de GES attribuées au portefeuille, par million de dollars générés par le portefeuille. La contribution de chaque position à l'empreinte carbone du portefeuille est calculée en fonction de la participation en actions, en fonction de la capitalisation boursière des entreprises. L'empreinte carbone du fonds est la somme de ces contributions, normalisée par le capital détenu. Source : Méthodologie interne et données externes (S&P Trucost)

Les méthodologies d'analyse des scénarios climatiques demeurent en cours de développement et d'évolution. Bien que nous utilisions ClimateVaR et ITR comme outils de référence, nous reconnaissons que les mises à jour régulières et des améliorations méthodologiques sont en cours. L'analyse actuelle se concentre sur les investissements en entreprise et fournit un éclairage sur les risques climatiques susceptibles d'influencer la valorisation des sociétés et/ou les préférences des investisseurs en faveur d'actifs d'avantages alignés sur la neutralité carbone.

1. MSCI Valeur climatique à risque – CVaR

Le Climate VaR est un indicateur prospectif de de risque climatique qui permet d'appréhender les deux principales dimensions du changement climatique : le risque de transition et le risque physique. L'analyse actuelle se concentre sur les entreprises dans lesquelles nous sommes investis et apporte un éclairage sur les risques climatiques susceptibles d'influencer la valorisation et/ou les préférences des investisseurs à investir dans des actifs plus alignés sur la neutralité carbone.

Le modèle MSCI Climate VaR estime, pour chaque entreprise couverte, la valeur actuelle des coûts et des bénéfices projetés jusqu'en 2080 ainsi que les coûts physiques projetés jusqu'en 2100, selon différents scénarios climatiques.

Le modèle prend en compte plusieurs facteurs pour estimer le coût physique :

- Vulnérabilité[28] : La chaleur extrême, par exemple, réduit la productivité du travail dans le secteur de la construction, rendant le secteur plus vulnérable aux épisodes de chaleur intense
- Hazard[29] : probabilité d'occurrence et intensité des événements météorologiques extrêmes. Par exemple, toutes les régions ne présentent pas le même niveau de risque de sécheresse.
- Exposition[30] : La répartition des actifs pat région et par secteur influe également sur le niveau de risque.

L'impact financier doit être apprécié en analysant la manière dont un événement climatique peut affecter l'entreprise. Les dommages peuvent se limiter à une interruption d'activité, mais peuvent aussi causer un préjudice physique directe à l'entreprise. Le changement climatique expose l'entreprise à des phénomènes météorologiques extrêmes, mais aussi des évolutions plus progressives susceptibles d'affecter leurs revenus.

En raison d'un manque de données suffisamment fiables et quantifiables, certains éléments ne sont pas intégrés par le modèle notamment :

- Le niveau d'assurance contre les événements météorologiques extrêmes
- La capacité à mesurer la résilience et l'adaptation
- Certains risques pertinents liés à la chaîne d'approvisionnement : fabrication, distribution de produits
- Opportunités commerciales

28. La propension ou la prédisposition d'un actif à être affecté, y compris sa sensibilité ou sa susceptibilité au préjudice financier (ou à l'opportunité financière) et sa capacité à s'adapter. Source : MSCI ESG Research LLC.
29. Climatologie actuelle et future, y compris la probabilité de survenue et l'intensité des événements météorologiques extrêmes. Source : MSCI ESG Research LLC
30. La présence de personnes, de moyens de subsistance, de ressources et d'autres actifs dans des lieux et des contextes susceptibles d'être affectés négativement.

Les scénarios du Network for Greening the Financial System (NGFS) décrivent l'impact potentiel du changement climatique selon différentes hypothèses de trajectoire de température.

Transition ordonnée : les politiques climatiques se renforcent, augmentant les coûts des activités fortement émettrices tout en soutenant, via des incitations, les technologies et activités favorisant la transition. Les actifs capables de bénéficier de ces soutiens et de contenir leurs coûts peuvent voir leur valeur augmenter. Dans ce scénario, le réchauffement est limité ce qui réduit les coûts liés aux risques physiques Ce scénario est cohérent avec l'objectif de l'Accord de Paris (1,5° C). L'impact de ce scénario est illustré par le scénario « Ordonné » à 1,5° C ci-dessous.

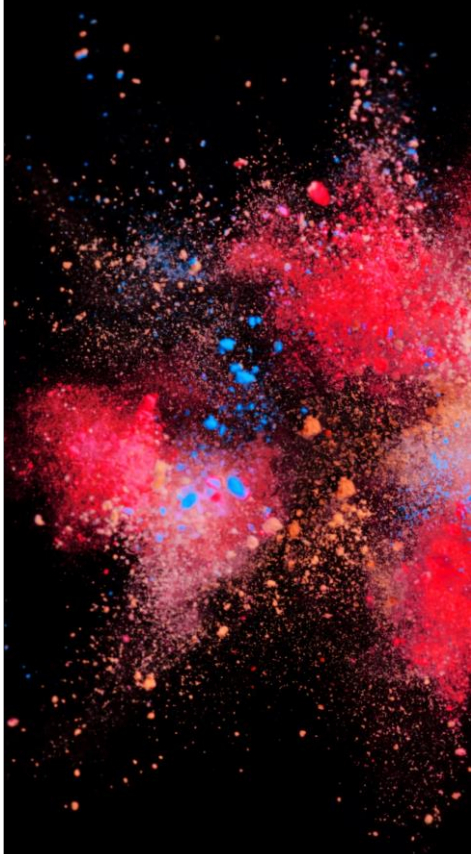
Transition désordonnée : les politiques climatiques actuelles sont maintenues pendant les deux à cinq prochaines années, suivi d'un durcissement rapide. Les tensions d'approvisionnement et les ajustements brusques peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, entraîner des "actifs échoués" (stranded assets) et générer des coûts élevés pour les entreprises qui s'adaptent trop lentement. Les politiques tardives ne compensent pas certains coûts physiques, ce qui réduira davantage la valeur des actifs. Dans ce scénario, le réchauffement climatique est de 2,0° C. L'impact de ce scénario est illustré par le scénario « Désordonné » à 2° C ci-dessous.

Transition extrême : hausse continue des émissions et des températures jusqu'à la fin du siècle, entraînant des pertes économiques et une baisse de la valeur des actifs.

Parmi les scénarios « transition extrême », le scénario le plus favorable limite la hausse des températures à 3,0° C, à condition que chaque pays respecte des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris. L'impact dans ce scénario est illustré par le scénario « Extrême 1 » à 3,0° C ci-dessous.

Selon la trajectoire mondiale actuelle, la hausse des températures devrait dépasser 3,0° C, si les politiques actuellement mises en œuvre sont maintenues et qu'aucune transition n'est engagée. L'impact dans ce scénario est illustré par le scénario « Extrême 2 » à +3,0° C ci-dessous.

Dans un scénario extrême, où la sécurité nationale est prioritaire, les secteurs public et privé favoriseraient les sources d'énergie existantes à forte intensité carbone et les émissions carbone augmenteraient régulièrement, entraînant une hausse des températures supérieures à 4,0° C. L'impact dans ce scénario est illustré par le scénario « Extrême 3 » à +4,0° C ci-dessous.



Les coûts et bénéfices modélisés sont exprimés en pourcentage du capital ou de la dette, selon le type d'instrument. Ils sont pondérés par les positions et agrégés selon le périmètre des titres couverts par ce rapport au 31/12/2025, hors liquidité/trésorerie :

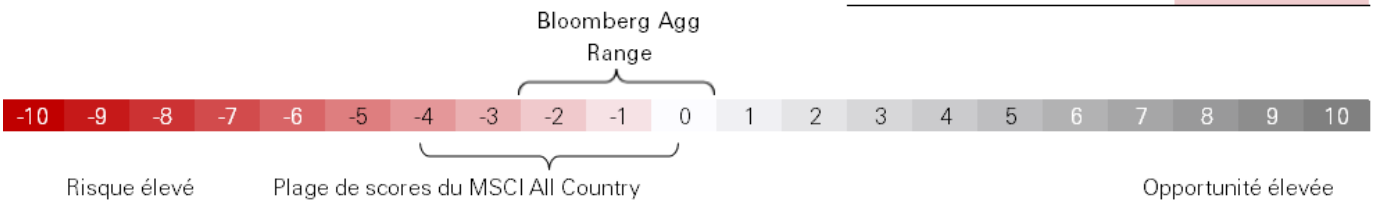
Coûts et opportunités liés à l'atténuation du changement climatique

	Transition vers une économie bas carbone		
Scénario Climat	**Opportunité**	**Coût**	**Total**
1.5°C: Ordonné	1	-4	-3
2.0°C: Désordonné	0	-1	-1
3.0°C: Extrême 1	0	-1	-1

Impact lié au changement Climatique

Scénario Climat	**Risque Physique**
1.5°C: Ordonné	0
2.0°C: Désordonné	0
3.0°C: Extrême 1	-1
+3.0°C: Extrême 2	-1
+4.0°C: Extrême 3	-2

Les scores sont rebasés sur l'échelle ci-dessous :



Le modèle MSCI Climate Value-at-Risk accorde un poids important au profil climatique actuel de l'émetteur. Ainsi, Un émetteur appartenant à un secteur à forte émission carbone supportera, en projection, des coûts de décarbonation plus élevés qu'un émetteur d'un secteur à faible émission carbone. A l'inverse, les émetteurs déjà positionnés sur des solutions bas carbones devraient bénéficier d'opportunités projetées plus importantes. Le modèle ne reflète pas pleinement les engagements des émetteurs qui visent sérieusement une économie bas carbone mais qui ne sont pas encore en phase de transition, ni ceux qui ne sont pas à l'avant-garde des technologies propres tout en pouvant en tirer parti. Pour les émetteurs n'ayant pas encore engagé leur transition, des analyses prospectives sont nécessaires afin d'évaluer dans quelle mesure un portefeuille aujourd'hui fortement émetteur peut s'aligner, à terme, sur une trajectoire bas carbone.

40. Pour la liquidité/trésorerie et les positions pour lesquelles le modèle MSCI cVaR n'est pas couvert, ces positions sont supposées avoir le même profil cVaR que les autres investissements du portefeuille pour lesquels il existe une couverture.

Nos indicateurs Climate VaR ne couvrent actuellement que les actions et les obligations d'entreprise. Les émetteurs souverains ne sont pas inclus, la méthodologie étant en cours d'évolution pour intégrer des risques climatiques plus larges, comparables à ceux analysés par les actions et le credit corporate. Aucun proxy n'est utilisé en cas de données manquantes. Les résultats de la Climate VaR reflètent donc uniquement la partie de nos encours couverte par cet indicateur. Dans notre rapport au niveau entité, la couverture de la Climate VaR varie de 28 % pour les données modélisées relatives aux opportunités, à 24 % pour le risque physique et 31 % pour la couverture des coûts de transition.

Compte tenu des incertitudes inhérentes aux projections du modèle (par exemple la capacité des émetteurs à compenser les coûts carbone projetés par une rentabilité future), les résultats sont présentés sous forme de score : le pourcentage de cVaR est converti en une fourchette de scores afin d'illustrer un impact indicatif plutôt qu'une valeur précise. Les scores s'échelonnent de -10 à +10 selon une distribution de la Climate VaR de -25 % à +25 %. Les scores négatifs reflètent les coûts projetés, tandis que les scores positifs traduisent des opportunités. Un seuil absolu de 25 % a été retenu, car la majorité de notre échantillon de test se situait dans cette plage. Nous prévoyons d'élargir progressivement notre utilisation et notre couverture à mesure que la méthodologie du modèle sera renforcée.

Observations

- Les opportunités de transition augmentent à mesure que l'objectif de réchauffement climatique visé diminue, l'innovation étant encouragée par des politiques publiques soutenant les solutions à bas carbone et réduisant la dépendance aux combustibles fossiles.

- Les coûts de transition augmentent également lorsque l'objectif de température est plus ambitieux, le prix du carbone tend à augmenter, et une forte exposition aux émissions implique, en projection, un coût de décarbonation plus élevé.

- A l'inverse Les coûts physiques augmentent lorsque que l'objectif de température est plus élevé, les émissions de carbone continuant d'alimenter la hausse des températures, et la fréquence/intensité des événements climatiques aigus et chroniques, provoquant des perturbations à grande échelle et une dégradation des conditions d'exploitation.

En plus des hypothèses nécessaires pour modéliser les flux futurs associés aux différents scénarios climatiques, mais qui introduisent inévitablement une marge d'incertitude dans l'estimation de la Climate VaR, plusieurs limites doivent être prises en compte :

- Comme indiqué précédemment les actifs détenus en portefeuilles ne sont couverts que partiellement par l'indicateur

- L'horizon d'investissement de nos portefeuilles est plus court (généralement inférieur à 5 ans) que celui de nombreux impacts climatiques. Ce qui implique d'élargir l'analyse et l'horizon des scénarios de stress

Nous utilisons également des indices de marché larges pour contextualiser notre exposition aux actifs sous gestion et aux risques climatiques associés. Il convient toutefois de noter que nous ne gérons pas nos actifs sous gestion selon ces indices :

*Actifs sous gestion excluant la liquidité/trésorerie

2. MSCI Implied Temperature Rise (ITR)

Le MSCI Implied Temperature Rise est un indicateur qui évalue l'alignement d'un portefeuille avec une trajectoire durable et bas carbone en comparant les émissions à son budget carbone. Un portefeuille dont l' Implied Temperature Rise dépasse 2° C est considéré comme non aligné, car ses émissions financées, plus élevées, contribuent davantage au réchauffement climatique. Plus la température implicite en ° C est élevée, plus cette contribution est importante. L' Implied Temperature Rise estime également la probabilité qu'une entreprise dépasse le budget carbone qui lui est attribué, défini en fonction de son secteur et de sa zone géographique, afin de limiter le réchauffement climatique à un niveau réduisant les impacts sur les générations futures. Les projections d'émissions reposent sur les objectifs déclarés par l'entreprise et sont ajustées selon une évaluation de leur crédibilité quantifiée par MSCI.

Indicateur identifié pour suivre la perte de biodiversité

L'empreinte biodiversité d'entreprise (CBF) d'Iceberg Data Lab identifie l'impact des entreprises sur la biodiversité dans le monde entier à l'aide d'indicateurs de pression fondés sur la science. Voir la section G - Stratégie d'alignement avec les objectifs à long terme liés à la biodiversité. Ces pressions sont des facteurs qui influencent la biodiversité et les processus écosystémiques. Ils sont publiés par la Plateforme intergouvernementale de politique scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Le CBF de l'Iceberg Data Lab sert d'indicateur pour refléter le Principal Impact Adverse (PAI) 7 « Part des investissements dans des entreprises ayant des activités ou sites situés dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité et dont les activités ont un impact négatif sur ces zones » au niveau de l'entité. Ce PAI 7 est également utilisé dans notre méthodologie interne pour l'investissement durable. Iceberg Data Lab attribue également les scores de Dépendance à la Biodiversité et de Dépendance à Risque à la Biodiversité. Ce dernier est un score supplémentaire dédié à la dépendance qui ne prend en compte que les activités à matérialité élevée ou très élevée, c'est-à-dire les plus critiques pour les processus de production. Cela signifie qu'en cas de perturbation des services écosystémiques, l'impact sur le processus de production et les pertes financières que cela engendre peuvent être graves, allant même jusqu'à empêcher le processus de production et affecter la viabilité financière de l'activité en question.

L'utilisation de la mesure de « dépendance à risque » permet d'identifier les entreprises qui peuvent avoir une forte dépendance à un service écosystémique plutôt que des dépendances réparties sur plusieurs d'entre elles.

Pour la deuxième fois, HSBC Global Asset Management (France) a calculé et analysé la dépendance à risque en utilisant le Biodiversity Dependency Score d'IDL, couvrant les actions et obligations d'entreprise détenues dans des fonds et mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France) au 31 décembre 2025.

Le tableau ci-dessous montre le pourcentage d'actifs sous gestion détenus dans des entreprises fortement dépendantes à au moins un service écosystémique. Cela correspond aux dépendances directes, c'est-à-dire uniquement au scope1 . IDL travaille à l'intégration de toute la chaîne de valeur.

31-DEC-2025	Dépendance à risque à la biodiversité	
	% Dépendance à risque	Couverture en %
Entité AMFR*	14.52	64.48
MSCI Monde	22.91	98.17
MSCI Europe	35.36	95.39
iBoxx € Corporates	34,80	85.98

*Actifs sous gestion hors liquidités/trésorerie

La dépendance au risque est calculée au niveau de l'entité, à l'exclusion de la trésorerie/liquidité, et ne couvre pas les obligations d'État. Fin décembre 2025, le ratio de dépendance à risque était de 14,52, soit une baisse annuelle de 0,29, avec une couverture de 64,48 %.

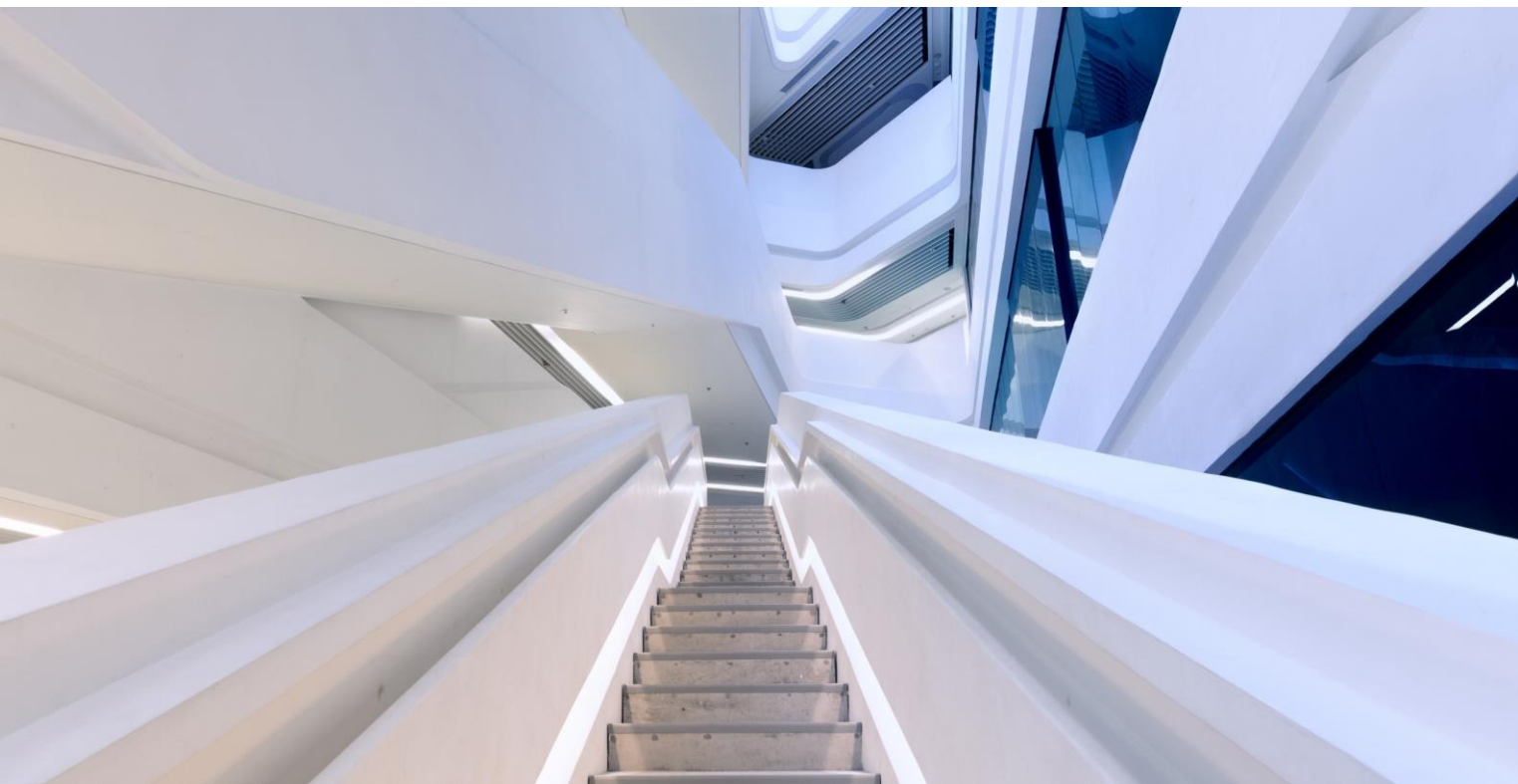
Au niveau du secteur, le secteur immobilier affiche le score de dépendance au risque le plus élevé, mais il représente une petite part des actifs sous gestion (moins de 0,20 %). Ce secteur dépend fortement de l'approvisionnement et de la régulation des services écosystémiques. Cela s'explique par le fait que les activités immobilières avec des actifs détenus ou loués dépendent d'une régulation écosystémique du climat mondial afin d'atténuer le changement climatique et de réduire la fréquence et l'intensité des grands événements climatiques susceptibles d'endommager les bâtiments. Ce secteur repose également sur la rétention des sols et des sédiments pour assurer un substrat stable, le contrôle de l'érosion et la mitigation des glissements de terrain pour les infrastructures.

La dépendance à risque est utilisée pour estimer la part du revenu à risque au niveau de l'entreprise, mais elle n'identifie pas les entreprises ayant des dépendances multiples à la matérialité. Cela peut être analysé plus en détail grâce aux scores moyens de dépendance à la biodiversité (voir section G - Stratégie - alignement avec les objectifs à long terme liés à la biodiversité).

HSBC Global Asset Management (France) continue d'approfondir sa connaissance de la méthodologie et d'analyser les résultats avec le fournisseur Iceberg Data Lab afin de comprendre comment chaque secteur peut dépendre de ces 26 services écosystémiques.

Quantification de l'impact financier des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

HSBC Global Asset Management (France) ne publie pas de manière exhaustive les impacts des opportunités liées au climat sur les prévisions et la performance financières, y compris les revenus, les coûts et le bilan, l'analyse quantitative de scénarios, les expositions détaillées aux risques climatiques pour tous les secteurs et régions géographiques ou les indicateurs de risque physique. Cela est dû à l'évolution des données et des méthodologies, avec des limitations en matière de couverture et de comparabilité. Ces limitations de données seront corrigées à moyen terme, à mesure que des données plus fiables seront disponibles et que des solutions technologiques seront mises en œuvre.



3. Gestion des risques

A. Cadre de gestion des risques (Risk Management Framework)

Le Conseil d'administration de HSBC Global Asset Management (France) est responsable de s'assurer que le cadre de gestion des risques RMF est adapté à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités de HSBC Global Asset Management (France), et de définir l'appétit pour le risque. Le RMF constitue un dispositif complet de gestion des risques, y compris les risques ESG. Notre approche s'articule autour de cinq étapes : définir et mettre en œuvre, identifier et évaluer, gérer, agréger et communiquer et gouverner.

1. **Définir et Mettre en œuvre:** Définir l'appétit pour le risque et les contrôles. Favoriser la culture du risque et la responsabilité.
2. **Identifier et Évaluer:** Identifier et enregistrer les risques pour notre entreprise, y compris les risques ESG. Évaluer l'impact potentiel.
3. **Gérer:** Gérer et contrôler nos risques dans le cadre de l'appétit.
4. **Agrégat & Communiquer:** Agréger, suivre l'évolution et analyser les données. Faire un rapport pour faciliter la prise de décision.
5. **Gouverner:** Régir les risques par l'analyse, la mise en question et la remédiation.

HSBC Global Asset Management (France) a adopté le modèle des Trois Lignes de Défense afin d'assurer une répartition claire des responsabilités au sein de l'entreprise pour une gestion des risques, y compris le risque ESG, à la fois efficace et efficiente.

Le dispositif de supervision des risques d'investissement fait l'objet d'une revue au moins annuelle.

Trois lignes de défense

Première ligne : Responsable d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques, et de veiller à la mise en place de politiques, contrôles et dispositifs d'évaluations appropriés pour les atténuer.

Deuxième ligne : Spécialistes des risques (Risk Stewards) qui apportent une expertise métier, des conseils et des orientations, et assurent la revue et le challenge des activités de la première ligne afin de contribuer à garantir que les décisions et actions de gestion des risques sont appropriées, conformes à l'appétit pour le risque défini et contribuent à l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

Troisième ligne : Assure de manière indépendante l'efficacité de la gestion des risques

B. Comment le cadre global de gestion des risques intègre-t-il le dispositif de gestion des risques liés à la durabilité

Le cadre de gestion des risques RMF a été renforcé sur les volets gouvernance et contrôle afin d'intégrer les considérations de durabilité, y compris les risques climatiques. Des informations complémentaires sur les instances de gouvernance figurent dans la section Gouvernance de ce rapport.

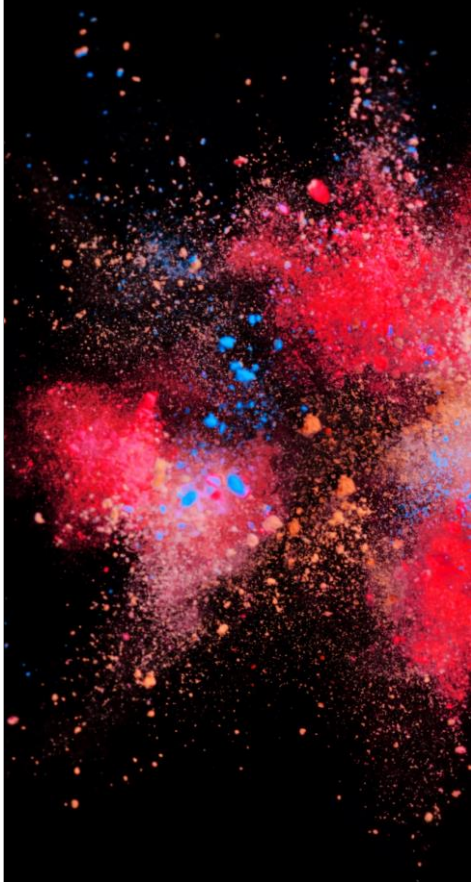
L'intégration des risques de durabilité repose sur une approche à deux niveaux :

1. Approche descendante (Top-down), la politique d'investissement responsable définit le cadre global.

2. Approche ascendante (Bottom-up), au niveau des fonds ou des mandats, la première ligne est responsable de la gestion des risques et de la mise en œuvre des contrôles associés, avec une supervision indépendante complémentaire assurée par la deuxième ligne.

Tout risque significatif est porté à l'attention des instances de gouvernance compétentes, notamment le comité des risques de HSBC Global Asset Management (France) et du conseil d'Administration de HSBC Global Asset Management (France). La déclaration d'appétance au risque de HSBC Global Asset Management (France) décrit les principaux types de risques, incluant le risque de durabilité, auxquels l'entreprise est confrontée dans l'exécution de la stratégie et les niveaux de risque qu'elle est prête à accepter pour atteindre ses objectifs.

Les exigences réglementaires émergentes en matière de durabilité sont identifiées par une équipe dédiée au changement réglementaire au sein de l'équipe Business Transformation. Cette équipe coordonne la révision des nouvelles réglementations et pilote, de manière transversale, les activités et responsabilités associées. Dans le cadre de la revue continue des nouveaux textes ou des orientations des régulateurs, l'équipe Conformité réalise également des analyses d'écarts afin d'identifier les axes d'amélioration et de déterminer si de nouvelles politiques ou de nouveaux processus de gouvernance doivent être mis en place. Le cas échéant, des consultants externes peuvent également être sollicités afin de fournir un avis indépendant sur l'interprétation et l'approche par la société.



Renforcement des contrôles liés au risque de durabilité

Les politiques d'investissement responsable de HSBC AM décrivent notre approche de gestion des risques de durabilité.

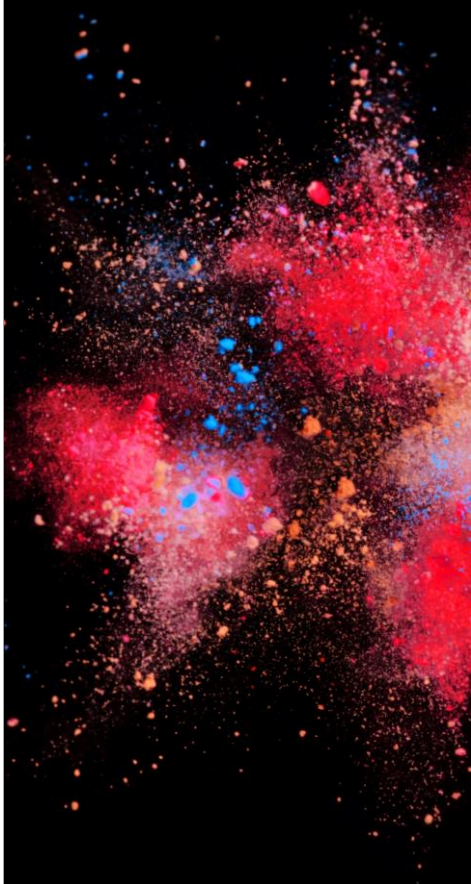
Lorsque cela est pertinent, nous intégrons dans nos décisions d'investissement des indicateurs liés à la durabilité tels que les score ESG et l'intensité carbone, ainsi que les enseignements tirés de nos actions d'engagement.

L'équipe de restriction d'investissement est chargée de paramétrer, dans notre système global de gestion des investissements, Bloomberg AIM, les restrictions et exclusions liées à la durabilité, et d'assurer le suivi ainsi que l'escalade de tout dépassement de restriction. Lorsque certaines restrictions ou lignes directrices d'investissement ne peuvent pas être automatisées, comme celles relatives à l'intensité carbone ou à des seuils de scores ESG, des solutions alternatives sont mises en place indépendamment de l'équipe d'investissement. Les équipes des risques d'investissement de seconde ligne collaborent avec les équipes de première ligne afin de garantir le maintien d'un niveau de gouvernance approprié.

L'équipe des risques d'investissement exerce une supervision indépendante d'un ensemble d'indicateurs de risque de durabilité, notamment l'intensité carbone, les score ESG. Elle travaille en étroite coordination avec l'équipe Investissement responsable pour revoir régulièrement ces risques, en valeur absolue ou par rapport à des indices de référence, en veillant à ce que les fonds et les mandats soient gérés conformément à leurs objectifs définis. Les émetteurs présentant des scores ESG jugés insuffisants sont également suivis dans le cadre de la politique de gestion du risque.

Les Management Action Trigger (MAT) sont définis pour les portefeuilles concernés, sur certaines métriques de risque. Bien qu'il ne s'agisse pas de limites strictes, elles permettent de mettre en évidence lorsqu'un fonds ou un mandat s'écarte des niveaux attendus pour un indicateur donné. En cas de dépassement de MAT sur un indicateur de durabilité, le gérant concerné est sollicité afin d'en analyser les causes et, si nécessaire, de définir des mesures correctrices permettant de réaligner le fonds ou le mandat avec son objectif d'investissement.

Le dispositif de suivi des risques d'investissement est revu au minimum une fois par an.



C. Des ressources et des outils pour surveiller les risques de durabilité

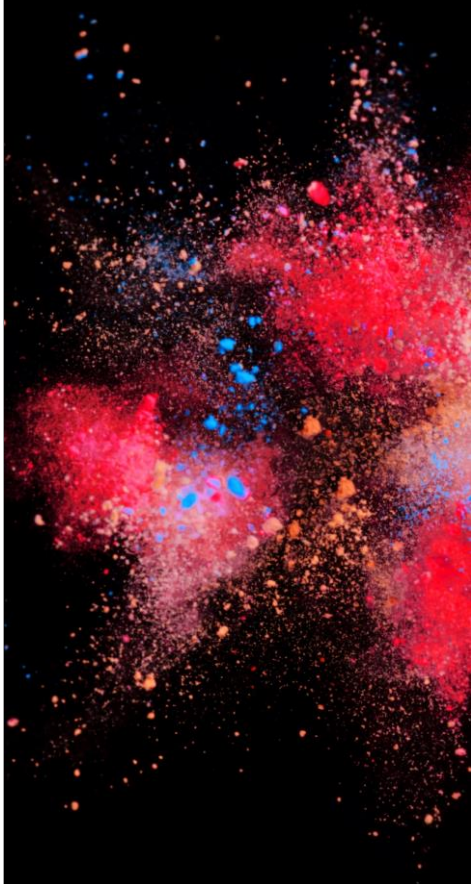
Notre approche de la gestion des risques, incluant les risques de durabilité, est décrite dans la section « Cadre de gestion des risques », en complément de notre modèle des trois lignes de défense.

Au sein de la première ligne de défense, la stratégie de gestion des risques de durabilité, y compris les risques climatiques, est pilotée par l'équipe d'Investissement Responsable, soutenue des équipes d'investissement. L'équipe d'Investissement responsable définit et conduit la stratégie d'investissement durable et renforce notre dispositif de gestion des risques liés au climat. L'équipe d'Investissement Responsable travaille en étroite collaboration avec les équipes d'investissement afin d'intégrer les considérations climatiques dans les décisions d'investissement et, lorsque cela est approprié, dans la conception et le développement des produits.

Nos Virtual Sector Teams (VST) soutiennent ce modèle collaboratif en apportant une expertise sectorielle transverse, couvrant les classes d'actifs et les géographies. Les VST rassemblent des analystes spécialisés en recherche et intégration des risques de durabilité, des spécialistes de la gestion responsable, ainsi que des analystes crédit et actions issus de différentes régions.

Les responsabilités des VST incluent notamment :

- La conduite de recherches sectorielles sur la durabilité et le climat
- La supervision de l'élaboration de listes de contrôle sectorielles en matière de durabilité
- La production des scores / évaluations associées
- L'alignement de nos activités d'engagement sur les enjeux de risque de durabilité pertinents pour chaque secteur



Données climatiques et outils internes

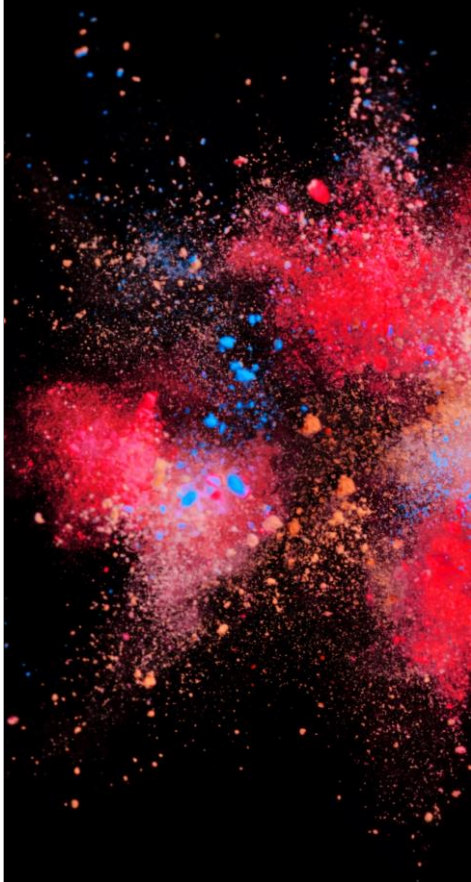
Le suivi de la recherche externe et des fournisseurs de données est essentiel pour garantir que les données ESG sur lesquelles nous nous appuyons sont exactes, à jour et adaptées à leur finalité. Nous disposons d'un forum de supervision piloté par notre fonction mondiale Data Management chargée d'encadrer et d'orienter l'acquisition, l'utilisation, la gouvernance et la diffusion des données ESG, garantissant ainsi leur alignement avec les objectifs d'investissement, les normes de reporting et les exigences réglementaires. Nous avons développé plusieurs outils internes pour soutenir nos activités de recherche et de stewardship, notamment l'identification et la gestion des risques et opportunités liés au climat. Exemples d'outils clés :

- Outil d'enregistrement de l'engagement : utilisé par les équipes de stewardship et d'investissement pour consigner, maintenir et documenter les activités d'engagement, y compris les données relatives aux engagements climatiques. Cet outil contribue au respect des obligations de reporting réglementaires et de reporting clients, si applicable, en permettant l'enregistrement des détails des engagements et en offrant des fonctionnalités d'extraction pour le reporting.

- Outil de suivi : application permettant aux équipes d'investissement d'accéder aux données ESG pertinentes et de suivre la performance en matière de durabilité sur une sélection de portefeuilles. Les indicateurs ESG pertinents, y compris les indicateurs climatiques, sont suivis et présentés au niveau du portefeuille et de l'entreprise via un tableau de bord dynamique. Les équipes d'investissement peuvent identifier en temps réel les caractéristiques ESG de leurs portefeuilles et assurer un suivi continu.

- Circuit de validation : utilisé pour rationaliser le processus de due diligence en matière de durabilité en automatisant la collecte et la conservation des informations, évaluations et conclusions de due diligence. Il favorise une tenue de dossiers et une supervision cohérente grâce à un flux de travail auditable.

Des mesures de supervisions complémentaires relatives au suivi des risques de durabilité sont présentées dans la section « Cadre de gestion des risques »

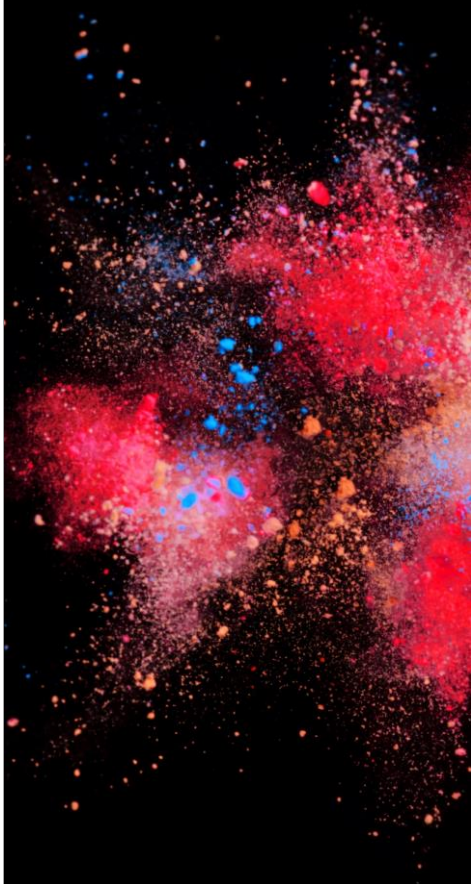


4. Plan d'action pour réduire les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement

Le plan d'action de HSBC Asset Management est mis en œuvre au moyen de politiques internes, d'un processus de due diligence renforcée, d'une gestion responsable active et d'une gouvernance des produits.

Les principaux leviers:

- Standard de recherche ESG : appliquer un standard minimal pour chaque catégorie de fonds, incluant le suivi
- Déclenchement de due diligence ; ce processus traite les risques ESG potentiels associés aux émetteurs au sein de nos stratégies fondamentales actives traditionnelles ainsi que de nos stratégies ESG et durables, sur le marché mondial
- Gouvernance et contrôle : les due diligence sont revues par plusieurs équipes de première et seconde ligne et les décisions peuvent être examinées au sein de comité et de forum dédiés.
- Processus soutenant l'atteinte de nos objectifs de net zéro
- Processus d'évaluation climatique pour les émetteurs les plus exposés aux risques climatiques
- Renforcement des actions d'engagement
- Analyse de la transition vers une économie bas carbone en s'appuyant sur l'expertise des Virtual Sector Teams (VST)
    - Contrôles visant à atténuer le risque de greenwashing alignés sur les directives de l'ESMA relative à la dénomination des fonds
    - Développement d'outils pour soutenir l'analyse et le suivi de portefeuille afin d'identifier les entreprises présentant les risques de durabilité les plus élevés, notamment la biodiversité et le climat.
    - Poursuite du développement des stratégies intégrant les risques et opportunités liés à la durabilité et au climat, conformément aux critères définis dans notre politique d'investissement responsable.
    - Participer à des initiatives de marché visant à réduire l'impact environnemental et social des investissements de long terme. Pour plus d'informations sur les initiatives auxquelles HSBC Asset Management participe, veuillez consulter la section Approche générale de l'Entité pour les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.



Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du Règlement sur la transparence (SFDR).

Pour consulter la liste des fonds couverts par l'article 8 ou l'article 9 du règlement européen SFDR géré par HSBC Global Asset Management (France), veuillez-vous référez à la section A (page 13) pour la liste des fonds.

PUBLIC

2. Informations sur les dispositions de l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.



J Résumé de l'état consolidé des principales incidences négatives (« PAI ») sur les facteurs de durabilité.

HSBC Global Asset Management (France), LEI - W85O53OGKSNJNYNJES25 prend en considération les principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de HSBC Global Asset Management (France).

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Nous (HSBC Global Asset Management (France)) reconnaissons que les risques liés à la durabilité peuvent entraîner des conséquences ayant des impacts négatifs sur la valeur des produits financiers.

Au niveau de l'entité, nous intégrons les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tels que définis dans nos politiques et normes d'investissement responsable, dans notre recherche fondamentale et nos décisions d'investissement. Cette intégration soutient l'identification, l'évaluation et la gestion des principales incidences négatives (PAI) et des risques de durabilité. Nous abordons également les PAI à travers nos activités de gestion responsable, y compris le vote et l'engagement, ainsi que par des politiques supplémentaires qui définissent nos objectifs de durabilité et les actions que nous entreprenons pour les atteindre. Cette approche nous aide à gérer les impacts négatifs et les risques liés à la durabilité sur l'ensemble de nos investissements.

Politiques d'investissement responsable - Nos politiques mondiales d'investissement responsable ont été élaborées pour orienter nos activités d'investissement et d'engagement. Des informations complémentaires sur notre approche en matière de filtrage, de processus d'investissement et d'engagement sont détaillées dans des politiques et engagements spécifiques, notamment nos politiques relatives aux armes interdites, à l'énergie et au charbon thermique. Pour plus d'informations sur l'application de ces politiques, veuillez consulter la rubrique « politiques » de notre site internet.

Les indicateurs PAI sont pris en compte à la fois dans nos activités de recherche et de gestion.

Recherche - Nous intégrons les indicateurs PAI pertinents dans l'analyse fondamentale et la prise de décision d'investissement via l'intégration ESG et, le cas échéant, par l'engagement et/ou l'exclusion. Notre Cadre de matérialité ESG — élaboré par des spécialistes sectoriels des équipes d'investissement en collaboration avec notre équipe d'investissement responsable — identifie, par secteur et industrie, les enjeux de durabilité les plus pertinents et aide à déterminer les PAI les plus significatives. Nous utilisons des indicateurs PAI, étayés par des critères quantitatifs, pour évaluer si des investissements classés comme durables causent un préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux. Lorsque les données sont indisponibles ou insuffisantes, nous pouvons recourir à une analyse qualitative et/ou utiliser un proxy approprié. Les entreprises et émetteurs signalés pour des violations graves ou identifiés comme « worst-in-class » au regard de certains indicateurs PAI peuvent faire l'objet d'une diligence raisonnable renforcée en matière de durabilité. Certaines PAI sont également traitées via des exclusions, notamment (par exemple) les armes controversées et les violations du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC).

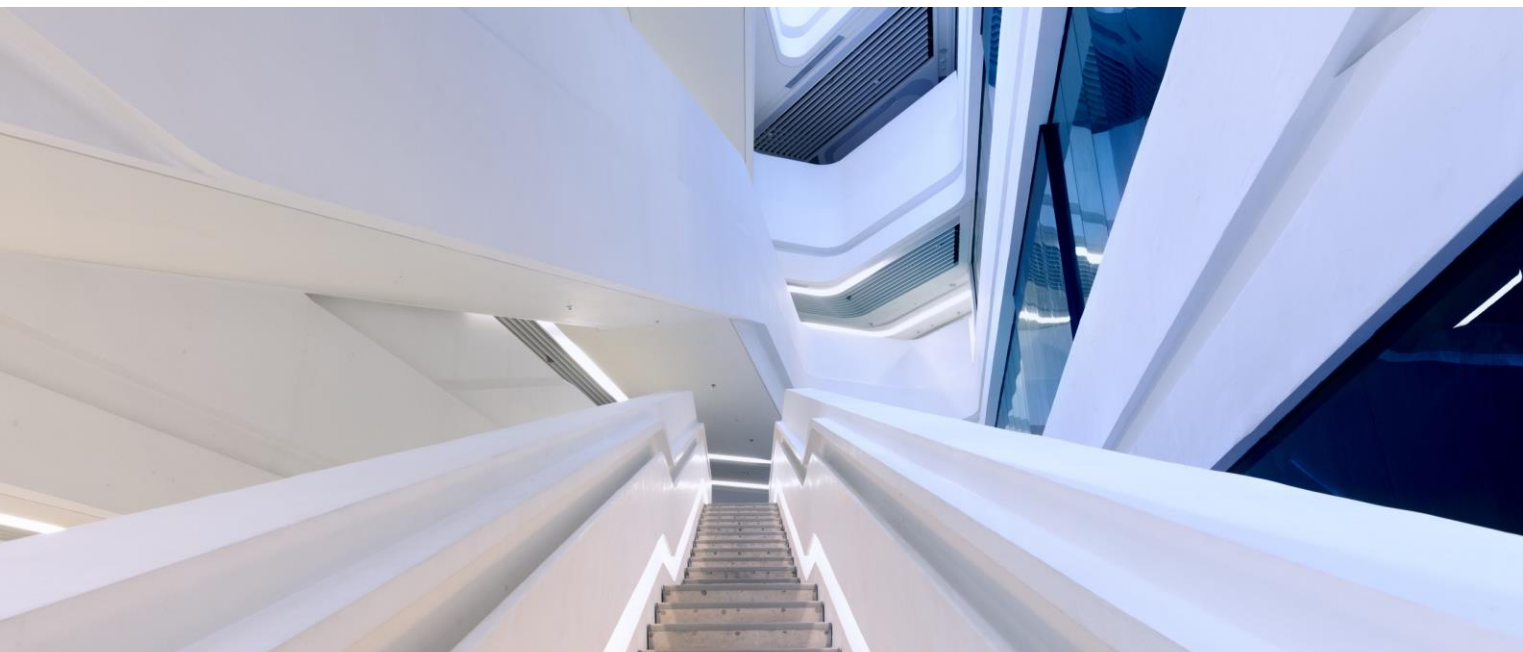
Version 1
Données au 31 décembre 2025
Document publié le 30 juin 2026

Engagement Actionnarial - Nous utilisons le vote et l'engagement pour influencer la manière dont les entreprises en portefeuille gèrent les incidences négatives. Nos Principes de vote définissent notre approche lors des assemblées d'actionnaires, et nous pouvons appliquer des sanctions de vote lorsque les entreprises ne gèrent pas de manière adéquate les PAI pertinentes. Notre Plan de « Stewardship » (ou plan d'engagement actionnarial) décrit notre approche de l'engagement, y compris l'escalade lorsque les entreprises ne répondent pas de façon satisfaisante aux préoccupations soulevées concernant les incidences négatives, et précise nos attentes quant à la gestion de ces impacts par les entreprises. Chaque année, nous définissons des thèmes d'engagement et les actions clés que nous encourageons les entreprises en portefeuille à mettre en œuvre, en nous concentrant sur les sujets susceptibles d'affecter la performance financière, les résultats des portefeuilles et la création de valeur à long terme, tout en tenant compte des risques émergents. Nos thèmes d'engagement s'appuient sur notre Cadre de matérialité ESG et sont alignés sur les enjeux de durabilité identifiés via l'évaluation de matérialité réalisée dans ce cadre. Ces thèmes s'alignent également, de manière générale, sur les indicateurs PAI que nous utilisons pour évaluer l'éligibilité de notre gamme de produits d'investissement durable, en reconnaissant que ces indicateurs ne représentent qu'un sous-ensemble des points de données pertinents pour chaque thème.

Les indicateurs PAI pertinents incluent les indicateurs obligatoires couvrant le climat et d'autres impacts liés à l'environnement, ainsi que les questions sociales et relatives aux employés, le respect des droits humains, la lutte contre la corruption et la lutte contre la fraude. Nous publions également des informations sur certains indicateurs optionnels sélectionnés couvrant des facteurs environnementaux et sociaux supplémentaires. Pour les PAI que nous identifions comme pertinentes, nous divulguons les actions mises en œuvre et prévues pour y répondre, ainsi que les objectifs fixés afin de suivre les progrès.

En raison du manque de disponibilité des données, les actifs privés (tels que la dette privée) ne sont pas inclus dans cette déclaration PAI.

1. Les dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs d'impact principal adverse en raison de limitations de données, mais sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. Des informations supplémentaires sur la méthodologie de calcul du PAI sont disponibles sur notre site web.
2. La période de référence des Impacts Principaux Négatifs a débuté le 1er janvier 2022.
3. La cible reste soumise à la consultation des parties prenantes, y compris les investisseurs et les conseils d'administration des fonds pour lesquels elle gère les actifs. L'objectif de réduction de 58 % repose sur des hypothèses pour les marchés financiers et d'autres données, notamment le scénario d'émissions nettes zéro d'ici 2021 de l'AIE et ses hypothèses sous-jacentes de croissance de l'activité. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes équivalentes dioxyde de carbone par million USD investi (tCO2e/M$ investi), où les émissions sont calculées selon la valeur de l'entreprise, y compris la trésorerie.



K

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique.

Indicateurs applicables aux investissements dans les entreprises.

Indicateur des impacts négatifs sur la durabilité		Élément de mesure	Valeurs [2025]	Valeurs [2024][1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Émission de GES Scope 1 – Métrique : Tonnes d'équivalent CO2	871,848.18	853,809.74	Éligibilité = 69,88 % Couverture = 59,83 % Fournisseur de données : S&P Trucost et Bloomberg Le scope 1 désigne les émissions de GES (en tonnes d'équivalent CO2) provenant de sources directes détenues ou contrôlées par une entreprise. Il s'agit des émissions directes résultant de la combustion des combustibles fossiles (gaz, pétrole, charbon) au cours de ses processus de production. Dans le cadre de SFDR, les émissions de GES correspondent aux « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une entreprise donnée, il finance 10 % de ses émissions. Pour calculer le total, nous additionnons, pour l'ensemble des entreprises détenues, les émissions absolues de GES (scope 1) rapportées à la valeur d'entreprise, puis multipliées par le montant investi. La valeur d'entreprise, trésorerie incluse (EVIC), exprimée en millions d'euros, provient de Bloomberg et est intégrée à l'indicateur. Limitation des données : Émissions de GES (scope 1) sont principalement basées sur les déclarations des entreprises ou, en l'absence de reporting, estimées par S&P Trucost. La couverture n'est donc pas de 100 %. Bien que notre fournisseur de données, S&P Trucost, s'efforce d'offrir une couverture complète pour l'ensemble de l'univers investissable, des lacunes peuvent subsister lorsque les entreprises ne publient pas leurs émissions, et lorsqu'il n'est pas pertinent d'estimer les émissions non déclarées pour certaines classes d'actifs ou sous-industries de niche. Un autre écart potentiel peut survenir lorsque notre détention est au niveau de la filiale alors que les émissions ne sont déclarées qu'au niveau de la société mère et ne peuvent pas être ventilées au niveau de la filiale. Ce PAI est mesuré en tonnes d'équivalent CO_2 et couvre l'ensemble des gaz à effet de serre, et pas uniquement le CO_2 ; nous le considérons donc comme une mesure appropriée au regard de la définition du PAI. Il est à noter que nous attribuons une intensité carbone nulle à certaines obligations vertes approuvées en interne, sur la base des directives de l'International Capital Market Association (ICMA). Les fonds levés par ces obligations sont affectés à des projets ayant un impact positif sur l'environnement ou le climat (par exemple, énergies renouvelables, gestion durable des déchets). Cette approche est retenue en l'absence d'une évaluation plus précise, fondée sur les projets, des réductions d'émissions de GES. Comparaison historique : En 2025, les émissions de GES de scope 1 augmentent légèrement par rapport à 2024, tout en restant inférieures au niveau de 2023, alors que les taux d'éligibilité et de couverture poursuivent leur amélioration.	Au cours de l'année 2025, nous avons continué à développer et à mettre en œuvre notre stratégie climatique, conformément à notre engagement d'atteindre la neutralité carbone des émissions financées d'ici 2050. Nous avons progressé dans plusieurs domaines clés, notamment : Alignement et objectif de neutralité carbone : Notre entité principale, HSBC Global Asset Management Ltd, s'est fixé un objectif intermédiaire de réduction de 58 % de l'intensité des émissions financées (scopes 1 et 2) entre 2019 et 2030, pour les actifs sous gestion (AUM) relevant du périmètre (actions cotées et obligations d'entreprise gérées dans ses principaux centres de gestion. Au 31 décembre 2019, les actifs couverts par ce périmètre s'élevaient à 193,9 milliards de dollars, soit 38 % des actifs mondiaux. En décembre 2024, nous avons enregistré une réduction de 51 % par rapport à l'année de référence 2019. Recherche et intégration des considérations climatiques : Nous avons élaboré une évaluation des entreprises fondée sur le cadre d'investissement Net Zero Investment Framework (NZIF) de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC). Nous y intégrons, lorsque pertinent, des indicateurs prospectifs afin d'évaluer les émetteurs et portefeuilles exposés à des risques climatiques significatifs, ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'influencer la valeur de l'investissement. Politiques sur le charbon thermique et l'énergie : Nous appliquons une politique de sortie progressive du charbon thermique d'ici fin 2030 sur les marchés de l'UE/OCDE et d'ici fin 2040 sur l'ensemble des marchés, ainsi qu'une politique énergétique de réduction progressive. Nous réduisons notre exposition aux émetteurs qui n'agissent pas ou qui tardent à adopter des mesures conformes à nos politiques et directives produits. Gestion responsable : Le climat est depuis longtemps une priorité thématique de nos activités d'engagement. En 2025, nous avons collaboré avec environ 360 émetteurs sur des questions liées au climat afin de mettre en avant les bonnes pratiques et d'encourager les progrès. Dans le cadre de notre politique sur le charbon thermique, nous collaborons avec des entreprises ayant une exposition de plus de 10 % au chiffre d'affaires au charbon thermique et/ou métallurgique, en privilégiant celles sur lesquelles notre exposition est la plus importante. Dans le cadre de notre politique énergétique, nous collaborerons avec les émetteurs cotés responsables d'environ 70 % des émissions concernées et évaluerons leurs plans de transition. Nous avons commencé à dialoguer avec les entreprises pétrolières et gazières, ainsi qu'avec les services publics et producteurs d'électricité de ce groupe, et nous poursuivrons cet engagement tout au long de leur transition. Offre de produits climatiques : Nous avons développé un cadre interne relatif aux produits climatiques afin de mieux définir notre offre liée au climat dans le cadre ESG et d'investissement durable de HSBC. Nous continuons à élargir et à faire évoluer cette offre pour proposer des solutions innovantes et personnalisées, couvrant un large éventail de classes d'actifs et de thématiques climatiques, y compris la transition et les solutions. En 2026, nous poursuivrons le développement de notre stratégie climatique afin de soutenir efficacement nos clients dans la réalisation de leurs objectifs d'investissement et de leurs préférences climatiques, tout en restant alignés sur notre engagement d'atteindre la neutralité carbone des émissions financées d'ici 2050

Indicateur des impacts négatifs sur la durabilité	Élément de mesure	Valeurs [2025]	Valeurs [2024][1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence
	Émissions de GES Scope 2 – Métrique : Tonnes équivalentes CO2	235,725.84	218,384.37	Éligibilité = 69,88 % Couverture = 59,83 % Fournisseur de données : S&P Trucost et Bloomberg Le scope 2 comprend les émissions indirectes de GES de l'entreprise (en tonnes d'équivalent CO2) issues de l'électricité, de la vapeur, de la chaleur et du refroidissement achetées ou acquises nécessaires à la fabrication du produit. Dans le cadre de SFDR, les émissions de GES correspondent aux « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une entreprise donnée, il finance 10 % de ses émissions. Pour calculer le total, nous additionnons, pour l'ensemble des entreprises détenues, les émissions absolues de GES (scope 2) rapportées à la valeur d'entreprise, puis multipliées par le montant investi. La valeur d'entreprise, trésorerie incluse (EVIC), exprimée en millions d'euros, provient de Bloomberg et est intégrée à l'indicateur. Limitation des données : Émissions de GES - Les données de scope 2 sont principalement basées sur les divulgations des entreprises ou estimées par S&P Trucost en l'absence de rapports de l'entreprise. Il n'y a pas une couverture à 100 % pour ces indicateurs. Bien que notre fournisseur de données S&P Trucost s'efforce d'offrir une couverture complète à l'ensemble de l'univers des avoirs possibles, il existe parfois des lacunes dues au fait que les entreprises ne déclarent pas leurs émissions et il n'est pas approprié d'estimer les émissions déclarées pour des classes d'actifs ou sous-industries de niche. Il existe un autre écart potentiel lorsque notre participation est au niveau de la filiale et que les émissions ne sont déclarées qu'au niveau de la société mère et ne sont pas distribuées à la filiale. Ce PAI est mesuré en tonnes d'équivalent CO_2 et couvre l'ensemble des gaz à effet de serre, et pas uniquement le CO_2 ; nous le considérons donc comme une mesure appropriée au regard de la définition du PAI. Il est à noter que nous attribuons une intensité carbone nulle à certaines obligations vertes approuvées en interne, sur la base des directives de l'International Capital Market Association (ICMA). Les fonds levés par ces obligations sont affectés à des projets ayant un impact positif sur l'environnement ou le climat (par exemple, énergies renouvelables, gestion durable des déchets). Cette approche est retenue en l'absence d'une évaluation plus précise, fondée sur les projets, des réductions d'émissions de GES. Comparaison historique : Les émissions de GES de scope 2 progressent modérément en 2025 après la baisse observée en 2024, tandis que les taux d'éligibilité et de couverture continuent de s'améliorer.	Voir ci-dessus

1. Les dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs d'impact principal adverse en raison de limitations de données, mais sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. Des informations supplémentaires sur la méthodologie de calcul du PAI sont disponibles sur notre site web.

2. La période de référence des Impacts Principaux Négatifs a débuté le 1er janvier 2022.

3. La cible reste soumise à la consultation des parties prenantes, y compris les investisseurs et les conseils d'administration des fonds pour lesquels elle gère les actifs. L'objectif de réduction de 58 % repose sur des hypothèses pour les marchés financiers et d'autres données, notamment le scénario d'émissions nettes zéro d'ici 2021 de l'AIE et ses hypothèses sous-jacentes de croissance de l'activité. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes équivalentes dioxyde de carbone par million USD investi (tCO2e/M$ investi), où les émissions sont calculées selon la valeur de l'entreprise, y compris la trésorerie.

Indicateur des impacts négatifs sur la durabilité	Élément de mesure	Valeurs [2025]	Valeurs [2024][1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence
	Émission de GES Scope 3 – Métrique : Tonnes d'équivalent CO2	13,937,128.56	14,020,171.00	Éligibilité = 69,88 % Couverture = 59,83 % Fournisseur de données : S&P Trucost et Bloomberg Le scope 3, défini comme toutes les autres émissions indirectes (non incluses dans les scopes 1 et 2) générées tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise, peut souvent constituer la principale source d'émissions de GES pour les entreprises. Les émissions scope 3 sont divisées en deux grandes catégories : les activités en amont (chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire biens et services achetés ou acquis) et en aval (chaîne de valeur des produits : utilisation des biens et services vendus) d'une entreprise. Ce PAI prend en compte à la fois les activités en amont et en aval incluses dans les émissions de GES scope 3. Dans le cadre de SFDR, les émissions de GES correspondent aux « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une entreprise donnée, il finance 10 % de ses émissions. Pour calculer le total, nous additionnons, pour l'ensemble des entreprises détenues, les émissions absolues de GES (scope 3) rapportées à la valeur d'entreprise, puis multipliées par le montant investi. La valeur d'entreprise, trésorerie incluse (EVIC), exprimée en millions d'euros, provient de Bloomberg et est intégrée à l'indicateur. Limitation des données : les émissions de GES scopes 1 et 2 sont plus directement sous le contrôle des entreprises dans lesquelles nous investissons, tandis que les estimations du scope 3 reflètent davantage les interactions d'une entreprise avec sa chaîne de valeur et les émissions de GES associées, notamment en amont. En raison du manque d'informations publiées, il est très difficile d'estimer et de quantifier de manière fiable les émissions relevant du scope 3. Il est à noter que nous attribuons une intensité carbone nulle à certaines obligations vertes approuvées en interne, sur la base des directives de l'International Capital Market Association (ICMA). Les fonds levés par ces obligations sont affectés à des projets ayant un impact positif sur l'environnement ou le climat (par exemple, énergies renouvelables, gestion durable des déchets). Cette approche est retenue en l'absence d'une évaluation plus précise, fondée sur les projets, des réductions d'émissions de GES. Comparaison historique : Après la forte hausse liée au changement de périmètre en 2024, les émissions de GES scope 3 diminuent légèrement en 2025, dans un contexte de taux d'éligibilité et de couverture toujours en amélioration.	Voir ci-dessus

1. Les dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs d'impact principal adverse en raison de limitations de données, mais sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. Des informations supplémentaires sur la méthodologie de calcul du PAI sont disponibles sur notre site web.

2. La période de référence des Impacts Principaux Négatifs a débuté le 1er janvier 2022.

3. La cible reste soumise à la consultation des parties prenantes, y compris les investisseurs et les conseils d'administration des fonds pour lesquels elle gère les actifs. L'objectif de réduction de 58 % repose sur des hypothèses pour les marchés financiers et d'autres données, notamment le scénario d'émissions nettes zéro d'ici 2021 de l'AIE et ses hypothèses sous-jacentes de croissance de l'activité. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes équivalentes dioxyde de carbone par million USD investi (tCO2e/M$ investi), où les émissions sont calculées selon la valeur de l'entreprise, y compris la trésorerie.

Indicateur des impacts négatifs sur la durabilité	Élément de mesure	Valeurs [2025]	Valeurs [2024][1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence
	Émissions totales de GES – Métrique : Tonnes d'équivalent CO2	15,044,702.53	15,092,365.08	Éligibilité = 69,88 % Couverture = 59,83 % Fournisseur de données : S&P Trucost et Bloomberg Les émissions totales de GES (scope 1, 2 et 3) sont communément appelées « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille possède 10 % d'une entreprise donnée, il finance 10 % de ses émissions de GES. L'indicateur correspond à la somme, pour l'ensemble des entreprises détenues, des émissions absolues de GES (scopes 1, 2 et 3) rapportées à la valeur d'entreprise, puis multipliées par le montant investi. Les émissions de GES sont principalement basées sur les déclarations des entreprises ou, en l'absence de reporting, estimées par S&P Trucost. La valeur d'entreprise, trésorerie incluse (EVIC), exprimée en millions d'euros, provient de Bloomberg et est intégrée à l'indicateur. Limitation des données : La couverture des émissions de GES (scope 3) est incomplète, notamment pour les classes d'actifs de niche (par exemple : Small Caps, High Yield, Marchés frontières ou émergents). Ces écarts s'expliquent par l'absence de publication des émissions par certaines entreprises et par le fait qu'il n'est pas toujours pertinent d'estimer des émissions non déclarées pour des classes d'actifs ou sous-industries de niche. Les émissions de scope 3 couvrent à la fois les émissions en amont et en aval. Ce PAI est mesuré en tonnes d'équivalent CO2 et couvre l'ensemble des émissions de GES, et pas seulement le carbone ; nous le considérons comme une mesure appropriée au regard de la définition du PAI. Il est à noter que nous attribuons une intensité carbone nulle à certaines obligations vertes approuvées en interne, sur la base des directives de l'International Capital Market Association (ICMA). Les fonds levés par ces obligations sont affectés à des projets ayant un impact positif sur l'environnement ou le climat (par exemple, énergies renouvelables, gestion durable des déchets). Cette approche est retenue en l'absence d'une évaluation plus précise, fondée sur les projets, des réductions d'émissions de GES. Comparaison historique : Le total des émissions de GES (Scopes 1, 2 et 3) reste globalement stable entre 2024 et 2025, avec une légère baisse de l'indicateur et une amélioration des taux d'éligibilité et de couverture.	Voir ci-dessus

1. Les dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs d'impact principal adverse en raison de limitations de données, mais sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. Des informations supplémentaires sur la méthodologie de calcul du PAI sont disponibles sur notre site web.

2. La période de référence des Impacts Principaux Négatifs a débuté le 1er janvier 2022.

3. La cible reste soumise à la consultation des parties prenantes, y compris les investisseurs et les conseils d'administration des fonds pour lesquels elle gère les actifs. L'objectif de réduction de 58 % repose sur des hypothèses pour les marchés financiers et d'autres données, notamment le scénario d'émissions nettes zéro d'ici 2021 de l'AIE et ses hypothèses sous-jacentes de croissance de l'activité. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes équivalentes dioxyde de carbone par million USD investi (tCO2e/M$ investi), où les émissions sont calculées selon la valeur de l'entreprise, y compris la trésorerie.

Indicateur des impacts négatifs sur la durabilité	Élément de mesure	Valeurs [2025]	Valeurs [2024][1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone – tonnes métriques de CO2 par million d'euros VE)	476.46	601.27	Éligibilité = 69,88 % Couverture = 60,07 % Fournisseur de données : S&P Trucost et Bloomberg Ce PAI est la somme de toutes les émissions financées (scopes 1, 2 et 3) divisée par la valeur totale des investissements. Les émissions de scope 3 couvrent à la fois les émissions en amont et en aval. Limitation des données : Les émissions de carbone (scopes 1, 2 et 3) sont principalement basées sur les déclarations des entreprises ou sont estimées par S&P Trucost en l'absence de reporting. Il convient de noter le manque de couverture des émissions de scope 3, ainsi que de certaines classes d'actifs de niche (par exemple : small caps, high yield, marchés frontières ou émergents). Ces lacunes s'expliquent par l'absence de publication des émissions par certaines entreprises et par le fait qu'il n'est pas toujours pertinent d'estimer les émissions non déclarées pour des classes d'actifs ou des sous-industries de niche. En conséquence, le calcul de ce PAI repose uniquement sur la proportion d'actifs investis dans des entreprises pour lesquelles nous disposons de données, et non sur l'ensemble des actifs sous gestion. Il est à noter que nous attribuons une intensité carbone nulle à certaines obligations vertes approuvées en interne, sur la base des directives de l'International Capital Market Association (ICMA). Les fonds levés par ces obligations sont affectés à des projets ayant un impact positif sur l'environnement ou le climat (par exemple, énergies renouvelables, gestion durable des déchets). Cette approche est retenue en l'absence d'une évaluation plus précise, fondée sur les projets, des réductions d'émissions de GES. Comparaison historique : L'empreinte carbone diminue sensiblement en 2025 par rapport à 2024, reflétant la baisse de l'empreinte carbone moyenne des investissements, dans un contexte de taux d'éligibilité et de couverture en légère progression	Voir ci-dessus

1. Les dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs d'impact principal adverse en raison de limitations de données, mais sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. Des informations supplémentaires sur la méthodologie de calcul du PAI sont disponibles sur notre site web.

2. La période de référence des Impacts Principaux Négatifs a débuté le 1er janvier 2022.

3. La cible reste soumise à la consultation des parties prenantes, y compris les investisseurs et les conseils d'administration des fonds pour lesquels elle gère les actifs. L'objectif de réduction de 58 % repose sur des hypothèses pour les marchés financiers et d'autres données, notamment le scénario d'émissions nettes zéro d'ici 2021 de l'AIE et ses hypothèses sous-jacentes de croissance de l'activité. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes équivalentes dioxyde de carbone par million USD investi (tCO2e/M$ investi), où les émissions sont calculées selon la valeur de l'entreprise, y compris la trésorerie.

Indicateur des impacts négatifs sur la durabilité	Élément de mesure	Valeurs [2025]	Valeurs [2024][1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence
3. Intensité des GES des entreprises détenues	Intensité des émissions de GES des entreprises investies – Tonnes métriques équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	1941.74	1307.55	ligibilité = 69,88 % Couverture = 56,39 % Fournisseur de données : S&P Trucost L'intensité des GES mesure la quantité d'émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) rapportées au chiffre d'affaires d'un émetteur détenu. Il s'agit d'un indicateur de l'efficacité environnementale d'un émetteur, qui met en regard ses émissions de GES et sa production économique (son chiffre d'affaires). Les émissions de scope 3 couvrent à la fois les émissions en amont et en aval. Limitation des données : l'intensité des GES est principalement basée sur les émissions de GES (scopes 1, 2 & 3) déclarées par les entreprises ou, en l'absence de reporting, estimées par S&P Trucost. Le manque de couverture des classes d'actifs de niche (Small Caps, High Yield, Marchés frontières ou émergents) s'explique par l'absence de publications des émissions par certaines entreprises et par le fait qu'il n'est pas toujours approprié d'estimer les émissions non déclarées pour des classes d'actifs ou sous-industries de niche. En conséquence, le calcul de cet indicateur PAI repose uniquement sur la proportion d'actifs investis dans des entreprises pour lesquelles des données sont disponibles, et non sur l'ensemble des actifs sous gestion. Ce PAI est mesuré en tonnes d'équivalent CO_2 par million d'euros de chiffre d'affaires et couvre l'ensemble des gaz à effet de serre, et pas uniquement le CO_2. Il est à noter que nous attribuons une intensité carbone nulle à certaines obligations vertes approuvées en interne, sur la base des directives de l'International Capital Market Association (ICMA). Les fonds levés par ces obligations sont affectés à des projets ayant un impact positif sur l'environnement ou le climat (par exemple, énergies renouvelables, gestion durable des déchets). Cette approche est retenue en l'absence d'une évaluation plus précise, fondée sur les projets, des réductions d'émissions de GES. **Comparaison historique :** L'intensité des émissions de GES des sociétés détenues progresse en 2025. Parallèlement, le taux d'éligibilité s'améliore, tandis que le taux de couverture diminue légèrement par rapport à 2024, ce qui a pu exercer un effet (même limité) sur l'indicateur. Enfin, l'évolution du périmètre constitue un facteur explicatif supplémentaire : les stratégies monétaires Euro et Sterling, non incluses en 2024, ont été intégrées en 2025. Au regard de leur encours, cette inclusion a pu peser de manière significative sur l'intensité agrégée. À noter également que le PAI 3 est sensible aux données d'émissions de Scope 3, particulièrement pour le secteur bancaire : ces émissions sont souvent moins disponibles, davantage fondées sur des estimations et des hypothèses méthodologiques, et peuvent évoluer plus fortement d'une année sur l'autre. Cette volatilité des données peut, à elle seule, contribuer à des variations significatives de l'intensité GES agrégée	Voir ci-dessus

1. Les dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs d'impact principal adverse en raison de limitations de données, mais sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. Des informations supplémentaires sur la méthodologie de calcul du PAI sont disponibles sur notre site web.

2. La période de référence des Impacts Principaux Négatifs a débuté le 1er janvier 2022.

3. La cible reste soumise à la consultation des parties prenantes, y compris les investisseurs et les conseils d'administration des fonds pour lesquels elle gère les actifs. L'objectif de réduction de 58 % repose sur des hypothèses pour les marchés financiers et d'autres données, notamment le scénario d'émissions nettes zéro d'ici 2021 de l'AIE et ses hypothèses sous-jacentes de croissance de l'activité. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes équivalentes dioxyde de carbone par million USD investi (tCO2e/M$ investi), où les émissions sont calculées selon la valeur de l'entreprise, y compris la trésorerie.

Indicateur des impacts négatifs sur la durabilité	Élément de mesure	Valeurs [2025]	Valeurs [2024][1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	5.15%	11.63%	Éligibilité = 69,88 % Couverture = 65,72 % Fournisseur de données : S&P Trucost et Bloomberg Pour ce PAI, la sélection des données fournies par Sustainalytics couvre l'ensemble de l'exposition des entreprises aux combustibles fossiles, déterminé à partir de l'analyse de leurs revenus. Nous considérons que cette mesure est pleinement alignée avec la définition du PAI. Il est important de noter que nous avons décidé de ne pas prendre en compte les parts des combustibles fossiles pour certaines obligations vertes approuvées en interne émises par des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles, conformément aux directives de l'International Capital Market Association (ICMA). Les fonds levés par ces obligations sont utilisés pour financer des projets ayant un impact positif sur l'environnement ou le climat, tels que les énergies renouvelables ou la gestion durable des déchets. Comparaison historique : La part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles diminue nettement en 2025 après la forte hausse de 2024, alors que les taux d'éligibilité et de couverture restent élevés. La variation 2025 versus 2024 s'explique principalement par un ajustement méthodologique : en 2024, le seuil de 10 % de revenus a été supprimé ; en 2025, le périmètre des activités indirectes « Oil & Gas » (couvrant la chaîne de valeur) a été recentré sur le secteur de l'énergie afin d'éviter les surestimations. Une partie de la baisse observée reflète donc un effet méthodologique.	Nous appliquons une politique visant à éliminer progressivement l'exploitation et l'extraction du charbon thermique (collectivement, le « charbon thermique ») d'ici fin 2030 sur les marchés de l'UE / OCDE et d'ici fin 2040 sur l'ensemble des marchés, au sein de nos portefeuilles gérés activement. Dans ce cadre, nous engageons le dialogue avec des entreprises dont plus de 10 % des revenus est exposés au charbon thermique et/ou métallurgique, en privilégiant celles sur lesquelles notre exposition est la plus importante. Dans le cadre de notre politique énergétique, nous collaborerons avec les émetteurs cotés responsables d'environ 70 % des émissions concernées et évaluerons leurs plans de transition. Nous avons entamé des échanges avec les entreprises pétrolières et gazières, ainsi qu'avec les services publics et producteurs d'électricité de ce groupe, et nous poursuivrons le dialogue avec ces entreprises tout au long de leur transition. Par ailleurs, dans le cadre de nos priorités de gestion du changement climatique, notre Plan d'engagement actionnarial met l'accent sur les émissions de méthane. Le méthane est un contributeur majeur au réchauffement climatique, le secteur des combustibles fossiles produisant plus de 35 % des émissions de méthane d'origine anthropique. Pour s'aligner sur le scénario de neutralité carbone à l'horizon 2050 de l'AIE (Agence internationale de l'énergie), les émissions doivent diminuer de 75 % d'ici 2030, et l'AIE estime que 30 % des émissions de méthane peuvent être évitées sans coût net pour le secteur des combustibles fossiles. La réduction des émissions de méthane dans l'extraction du charbon ainsi que dans les secteurs pétrolier et gazier, constitue l'opportunité la plus grande et la plus immédiate : le méthane est libéré lors de l'extraction du charbon ainsi qu'à la suite de fuites, de dégazages et de torchages dans les opérations pétrolières et gazières, entraînant des inefficacités et des pertes financières. Nous encourageons les entreprises de ces secteurs à réduire activement leurs émissions de méthane en les mesurant et en les publiant de manière transparente, en définissant des stratégies de réduction assorties d'objectifs clairs, et en participant à des initiatives telles que l'Oil and Gas Methane Partnership (OGMP) 2.0. Les investisseurs peuvent faciliter cette transformation en engageant le dialogue avec les entreprises, en soutenant l'élaboration des politiques publiques et en affinant les méthodologies d'évaluation. Réduire les émissions de méthane est à la fois une exigence réglementaire et une opportunité d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la performance financière. En répondant à ces attentes, les entreprises peuvent démontrer leur. Leadership dans la gestion du méthane, atténuer les risques réglementaires et de marché, et contribuer aux objectifs climatiques mondiaux pour, in fine, protéger et améliorer les rendements à long terme des investisseurs.

1. Les dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs d'impact principal adverse en raison de limitations de données, mais sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. Des informations supplémentaires sur la méthodologie de calcul du PAI sont disponibles sur notre site web.

2. La période de référence des Impacts Principaux Négatifs a débuté le 1er janvier 2022.

3. La cible reste soumise à la consultation des parties prenantes, y compris les investisseurs et les conseils d'administration des fonds pour lesquels elle gère les actifs. L'objectif de réduction de 58 % repose sur des hypothèses pour les marchés financiers et d'autres données, notamment le scénario d'émissions nettes zéro d'ici 2021 de l'AIE et ses hypothèses sous-jacentes de croissance de l'activité. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes équivalentes dioxyde de carbone par million USD investi (tCO2e/M$ investi), où les émissions sont calculées selon la valeur de l'entreprise, y compris la trésorerie.

Indicateur des impacts négatifs sur la durabilité	Élément de mesure	Valeurs [2025]	Valeurs [2024][1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	63.13%	70.98%	Éligibilité = 69,88 % Couverture = 40,83 % Fournisseur de données : Bloomberg Ce PAI représente le pourcentage de la consommation et de la production énergétiques totales d'une entreprise provenant de sources non renouvelables au cours de l'année de reporting. Ces données sont reprises telles que déclarées par l'entreprise. Pour les données déclarées, les pourcentages directement publiés par les entreprises sont utilisés ; à défaut, un calcul est effectué à partir des informations divulguées sur la consommation et la production totales d'énergie, ainsi que sur la part associée aux sources non renouvelables. Bloomberg n'utilise pas de modèles d'estimation pour cet indicateur PAI. Limitation des données : Malgré un univers de recherche plus large, seules un nombre limité d'entreprises publie cette métrique. Cette limitation devrait toutefois s'atténuer à l'avenir. Comparaison historique : La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable recule en 2025 et revient à un niveau proche de 2023, dans un contexte de taux d'éligibilité stable et de légère amélioration du taux de couverture.	Notre politique de sortie du charbon thermique engage nos portefeuilles gérés activement à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici fin 2030 sur les marchés de l'UE / OCDE et d'ici fin 2040 sur l'ensemble des marchés. Dans le cadre de notre politique énergétique, nous collaborerons avec les émetteurs cotés responsables d'environ 70 % des émissions concernées et évaluerons leurs plans de transition. Nous avons entamé des échanges avec les entreprises pétrolières et gazières, ainsi qu'avec les services publics et producteurs d'électricité de ce groupe, et nous continuerons à dialoguer avec ces entreprises tout au long de leur transition.
6. Intensité énergétique par secteur à forte intensité climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés en portefeuille, par secteur à fort impact climatique – GWh par million d'euros de chiffre d'affaires	0.35	0.49	Éligibilité = 69,88 % Couverture = 31,02 % Fournisseur de données : Bloomberg Ces données sont prises telles que publiées par l'entreprise. Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises investies, par secteur climatique à fort impact selon la classification NACE (Nomenclature des activités économiques), classification statistique européenne des activités économiques. Limitation des données : malgré un univers de recherche plus large, seules quelques entreprises publient cet indicateur, mais on peut s'attendre à ce que cette limitation s'atténue à l'avenir. Comparaison historique : La valeur de cet indicateur a légèrement reculé en 2025 par rapport à l'année précédente tandis que les taux d'éligibilité et de couverture progressent légèrement.	Le changement climatique a été un thème clé de l'engagement actionnarial en 2025 et reste une priorité, comme indiqué dans notre plan 2026. Dans ce cadre, nos activités d'engagement se sont concentrées sur la stratégie et la gouvernance des émetteurs, la gestion des risques climatiques et la qualité des informations publiées, les considérations relatives à une transition juste, ainsi que les risques d'adaptation et les risques physiques, en particulier lorsque nous avons identifié une exposition significative au risque climat. Conformément à nos Directives mondiales de vote, nous pouvons également tenir les conseils d'administration responsables, notamment par des votes contre les administrateurs concernés lorsque les émetteurs - y compris ceux des secteurs du pétrole, du gaz et de l'électricité et des services publics - présentent des lacunes en matière de supervision climatique, de planification de la transition ou de la qualité des informations relatives au climat publiées. Nos activités d'investissement responsable et de due diligence s'inscrivent dans notre Cadre de matérialité ESG qui intègre les enjeux climatiques via les PAI 1 à 6 (émissions de GES, exposition aux énergies non-renouvelables et consommation d'énergie issue des combustibles fossiles). Lorsque les seuils minimaux de ces PAI sont dépassés, l'équipe de recherche Investissement Responsable initie une ESG Due Diligence (EDD), en particulier lorsque les données tierces sont absentes, incomplètes ou contestées. Pour les émetteurs les plus exposés, cette analyse est complétée par une évaluation prospective des risques climatiques. Nous menons une revue alignée sur le NZIF 2.0 (objectifs, plan de transition, gouvernance, progrès) afin de déterminer la matérialité du risque climatique, d'étayer des conclusions robustes et cohérentes et, le cas échéant, de prioriser les émetteurs nécessitant l'engagement d'un dialogue et d'un suivi renforcé.

1. Les dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs d'impact principal adverse en raison de limitations de données, mais sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. Des informations supplémentaires sur la méthodologie de calcul du PAI sont disponibles sur notre site web.

2. La période de référence des Impacts Principaux Négatifs a débuté le 1er janvier 2022.

3. La cible reste soumise à la consultation des parties prenantes, y compris les investisseurs et les conseils d'administration des fonds pour lesquels elle gère les actifs. L'objectif de réduction de 58 % repose sur des hypothèses pour les marchés financiers et d'autres données, notamment le scénario d'émissions nettes zéro d'ici 2021 de l'AIE et ses hypothèses sous-jacentes de croissance de l'activité. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes équivalentes dioxyde de carbone par million USD investi (tCO2e/M$ investi), où les émissions sont calculées selon la valeur de l'entreprise, y compris la trésorerie.

Indicateur des impacts négatifs sur la durabilité		Élément de mesure	Valeurs [2025]	Valeurs [2024][1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence
Biodiversité	7. Activités ayant un impact négatif sur les points chauds de la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises dont les activités ou sites sont situés dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité et dont les activités ont un impact négatif sur ces zones.	-0.02	-1.8787	Éligibilité = 69,88 % Couverture = 20,07 % Fournisseur de données : Iceberg Data Lab Nous utilisons une approximation de l'indicateur « part des investissements dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles pour la biodiversité, lorsque leurs activités ont un impact négatif sur ces zones ». Cette approche est retenue car il est aujourd'hui difficile d'établir une cartographie fiable des sites/opérations des entreprises investies et de leur proximité avec des zones sensibles, les informations spatiales nécessaires n'étant pas encore suffisamment publiées ni disponibles pour les investisseurs. Dans ce contexte, nous nous appuyons sur la méthodologie d'Iceberg Data Lab, fondée sur des cadres scientifiques robustes (fonctions de dommage, facteurs de pression), qui estime les impacts significatifs sur la biodiversité et les traduit en un indicateur d'empreinte biodiversité des entreprises (Corporate Biodiversity Footprint - CBF). Le CBF reflète l'empreinte annuelle d'une entreprise sur la biodiversité et est exprimé en km^2.MSA. La MSA (Mean Species Abundance – abondance moyenne des espèces) mesure l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à un écosystème non perturbé. Pour PAI 7, nous utilisons la somme pondérée de l'intensité du CBF pour les entreprises opérant dans des secteurs à fort impact tels que définis par l'initiative « Finance for Biodiversity ». Ces secteurs à fort impact incluent ceux ayant le plus grand impact sur la biodiversité, tels que l'alimentation, le pétrole et le gaz, la chimie, les métaux et l'exploitation minière, etc. Par construction, l'indicateur est négatif : il exprime une perte moyenne de biodiversité par million d'euros investi et par an (en km^2.MSA/M€). Limitation des données : la méthodologie CBF couvre principalement la biodiversité terrestre et seulement partiellement la biodiversité marine. Certains facteurs de pression (par exemple les espèces invasives) ne sont pas encore modélisés, faute de modèles suffisamment robustes, mais devraient être intégrés progressivement. Par ailleurs, à ce jour, seule une fraction limitée des entreprises publie les informations nécessaires au PAI 7 ; nous anticipons une amélioration graduelle à mesure que les pratiques de comptabilité du capital naturel se développent. Compte tenu du recours à une approximation et des limites de données, cet indicateur constitue un alignement partiel avec la définition réglementaire du PAI 7. Comparaison historique : En 2025, l'intensité de l'empreinte biodiversité (approximation du PAI 7*) n'est pas comparable à la valeur 2024, en raison d'un ajustement de la méthodologie de calcul. La valeur 2024 retraitée s'établit à -0,019 et demeure négative, ce qui traduit une réduction marginale de la pression exercée sur les écosystèmes, dans un contexte de taux d'éligibilité et de couverture globalement stables. L'indicateur d'intensité de l'empreinte biodiversité est exprimé en km^2 MSA (Mean Species Abundance) par million d'euros investi. (*) Cet indicateur, utilisé comme approximation du PAI 7, vise à mesurer l'impact sur la biodiversité des entreprises les plus dommageables. Il agrège les principales pressions exercées sur les écosystèmes (pollution de l'air et de l'eau, émissions de gaz à effet de serre, utilisation des sols). À noter qu'une valeur négative reflète une dégradation des écosystèmes liée aux activités des entreprises considérées.	Nous reconnaissons que les enjeux liés à la nature et à la biodiversité peuvent créer des risques comme des opportunités pour les entreprises, avec des effets potentiellement significatifs sur leur profil de risque et leur performance financière, selon différents horizons d'investissement. À ce titre, nous cherchons à : ◆ collaborer et partager les connaissances sur la biodiversité ◆ engager le dialogue avec les entreprises en portefeuille afin de réduire les impacts négatifs et renforcer les contributions positives à la biodiversité ; ◆ évaluer les investissements au regard de leurs impacts significatifs, positifs et négatifs, sur la biodiversité ; ◆ rendre compte des progrès réalisés. Nous participons à des initiatives sectorielles dédiées à la biodiversité et aux enjeux liés à la nature. Notre entité principale, HSBC Global Asset Management Ltd, est signataire de l'engagement Finance for Biodiversity. Dans ce cadre, en 2025, l'équipe mondiale Investissement responsable a contribué à plusieurs groupes de travail et livrables, notamment à la publication du « Cadre de fixation d'objectifs nature pour les gestionnaires d'actifs et les détenteurs d'actifs ». HSBC Asset Management est également membre du groupe de référence Nature des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, qui vise à renforcer la capacité des investisseurs à répondre à la perte de biodiversité et à la dégradation du capital naturel, en améliorant la compréhension des impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature. La bioéconomie et le capital naturel ont été des thèmes clés d'engagement en 2025 et demeurent une priorité, comme le souligne notre Plan d'engagement actionnarial 2026. Nous reconnaissons que ces sujets couvrent un large spectre et que les pratiques continuent d'évoluer. Dans le cadre de nos échanges avec les entreprises, nous mettons en avant les bonnes pratiques et encourageons les entreprises prioritaires, pour lesquelles ces enjeux sont matériels, à renforcer leurs démarches, en tenant compte des spécificités sectorielles. Nos engagements portent notamment sur : la déforestation, les pratiques agricoles (dont l'agriculture régénératrice), l'élevage responsable (y compris le bien-être animal et la réduction de la résistance aux antimicrobiens), la surexploitation des ressources naturelles, la pollution (air, eau, sols) et la promotion de l'économie circulaire. Nous participons également à des engagements collaboratifs via des réseaux d'investisseurs afin de faciliter et renforcer le dialogue avec les entreprises. Nous sommes membres de Nature Action 100, initiative d'engagement collaboratif auprès d'entreprises de secteurs jugés systémiquement importants pour enrayer la perte de nature et de biodiversité d'ici 2030. Nous sommes aussi membres de FAIRR (Farm Animal Investment Risk & Return), qui sensibilise aux principaux risques et opportunités du secteur alimentaire mondial. Enfin, la politique de vote de HSBC Asset Management décrit notre approche sur ces sujets. Lors des assemblées générales annuelles de 2025, HSBC Asset Management a voté contre six administrateurs sur des enjeux liés à la bioéconomie et aux risques nature dans nos fonds durables, et a soutenu environ 30 résolutions d'actionnaires relatives à la bionomie et à la nature.

Indicateur des impacts négatifs sur la durabilité		Élément de mesure	Valeurs [2025]	Valeurs [2024][1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence
Eau	8. Émissions dans l'eau	Métrique : Tonnes de débits d'eau générés par les entreprises par million d'euros investis, exprimés en moyenne pondérée – Des milliers de tonnes par million d'euros investis	1.46	3.22	Éligibilité = 69,88 % Couverture = 4,57 % Fournisseur de données : Bloomberg Ce PAI mesure le volume de rejets dans l'eau susceptibles d'altérer sa qualité biophysique ou chimique, exprimé en milliers de tonnes métriques par million d'euros investis. Les polluants pris en compte sont notamment : les nitrates (rejets directs), les phosphates (rejets directs), les pesticides (rejets directs), et les substances prioritaires (par exemple les métaux lourds) ainsi que les charges de polluants organiques telles que la demande biochimique en oxygène (DBO) et la demande chimique en oxygène (DCO), les composés azotés et phosphorés, les sels solubles et les matières en suspension. Nous considérons que cet indicateur est strictement conforme à la définition du PAI fournie par le régulateur, au regard de la correspondance des substances couvertes. Bloomberg ne recourt pas à des modèles d'estimation pour ce PAI. Limitation des données : Au moins dans un premier temps, la publication des informations devrait rester très hétérogène, la plupart des entreprises ne reportant qu'une partie des éléments composant cette métrique. Comparaison historique : Les rejets dans l'eau par million d'euros investis diminuent en 2025 après la hausse constatée en 2024, tandis que les taux d'éligibilité et de couverture progressent légèrement.	Dans le cadre de notre processus d'investissement SFDR (DNSH/PAI) et, plus largement, de notre dispositif de surveillance des risques ESG, nous nous appuyons sur des données ESG de fournisseurs tiers pour cet indicateur. En 2025, nos thèmes d'engagement ont été alignés sur les enjeux de durabilité identifiés dans notre Cadre sectoriel de matérialité ESG, tel que présenté dans notre Plan d'engagement actionnarial 2025. Ce cadre, supervisé par nos Virtual Sector Team (VST) est construit par des spécialistes sectoriels de l'équipe d'investissement, en collaboration avec l'équipe investissement responsable, afin d'identifier et de hiérarchiser les enjeux les plus matériels pour les principaux secteurs et industries. Dans ce contexte, ce PAI a été rattaché à notre thème « Bioéconomie et capital naturel » et suivi dans le cadre de notre revue annuelle. Cet indicateur contribue à l'évaluation des impacts négatifs potentiels et, le cas échéant, à la priorisation d'analyses complémentaires approfondies et des actions d'engagement auprès des émetteurs.
Déchets	9. Rapport entre déchets dangereux et radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et radioactifs générés par les entreprises par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée – Des milliers de tonnes par million d'euros investis	2.14	2.42	Éligibilité = 65,78 % Couverture = 18,02 % Fournisseur de données : Bloomberg Le ratio de déchets dangereux est mesuré en tonnes de déchets dangereux générés par une entreprise. Conformément à la définition de l'UE, les données prises en compte incluent les déchets dangereux ainsi que les déchets radioactifs, tels que déclarés par les entreprises. Nous considérons que cette métrique est strictement conforme à la définition du PAI fournie par le régulateur, au regard de la correspondance des catégories de déchets couvertes. Bloomberg ne recourt pas à des modèles d'estimation pour cet indicateur. Limitation des données : Au moins dans un premier temps, la publication des informations devrait rester très hétérogène, la plupart des entreprises ne reportant qu'une partie des éléments composant cette métrique. Comparaison historique : Les tonnes de déchets dangereux et radioactifs générées par million d'euros investis poursuivent leur baisse en 2025, dans un contexte de taux d'éligibilité quasi stable et de légère diminution du taux de couverture.	Dans le cadre de notre processus d'investissement SFDR (DNSH/PAI) et, plus largement, de notre dispositif de surveillance des risques ESG, nous nous appuyons sur des données ESG de fournisseurs tiers pour cet indicateur. En 2025, nos thèmes d'engagement ont été alignés sur les enjeux de durabilité identifiés dans notre Cadre sectoriel de matérialité ESG, tel que présenté dans notre Plan d'engagement actionnarial 2025. Ce cadre, supervisé par nos Virtual Sector Team (VST) est construit par des spécialistes sectoriels de l'équipe d'investissement, en collaboration avec l'équipe investissement responsable, afin d'identifier et de hiérarchiser les enjeux les plus matériels pour les principaux secteurs et industries. Dans ce contexte, ce PAI a été rattaché à notre thème « Bioéconomie et capital naturel » et suivi dans le cadre de notre revue annuelle. Cet indicateur contribue à l'évaluation des impacts négatifs potentiels et, le cas échéant, à la priorisation d'analyses complémentaires approfondies et des actions d'engagement auprès des émetteurs.

1. Les dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs d'impact principal adverse en raison de limitations de données, mais sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. Des informations supplémentaires sur la méthodologie de calcul du PAI sont disponibles sur notre site web.

2. La période de référence des Impacts Principaux Négatifs a débuté le 1er janvier 2022.

3. La cible reste soumise à la consultation des parties prenantes, y compris les investisseurs et les conseils d'administration des fonds pour lesquels elle gère les actifs. L'objectif de réduction de 58 % repose sur des hypothèses pour les marchés financiers et d'autres données, notamment le scénario d'émissions nettes zéro d'ici 2021 de l'AIE et ses hypothèses sous-jacentes de croissance de l'activité. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes équivalentes dioxyde de carbone par million USD investi (tCO2e/M$ investi), où les émissions sont calculées selon la valeur de l'entreprise, y compris la trésorerie.

Indicateur des impacts négatifs sur la durabilité		Élément de mesure	Valeurs [2025]	Valeurs [2024][1]		Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence
Questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (CGNU) et des Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.18%	0.58%	Éligibilité = 69,88 % Couverture = 66,08 % Fournisseur de données : Sustainalytics Ce PAI s'appuie sur les données fournies par Sustainalytics pour évaluer le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE. Les entreprises identifiées comme étant en violation avérée des principes du Pacte mondial de l'ONU sont comptabilisées dans cet indicateur. À l'inverse, les sociétés signalées sur la Liste de surveillance font l'objet d'une surveillance étroite, mais ne sont pas encore considérées comme ouvertement en violation des principes qui sont, selon nous, requis par la réglementation. Compte tenu de la portée des principes et normes couverts, nous considérons que ce point de données est pleinement conforme à la définition du PAI. Limitation des données : dans certains cas, nous ne pouvons pas garantir l'exactitude, la rapidité de mise à jour ou l'exhaustivité des informations fournies par le fournisseur de données. Lorsque jugé nécessaire, nous menons des vérifications complémentaires afin de confirmer la réalité des violations avant de décider d'actions à entreprendre. En cas de désaccord avec l'évaluation du fournisseur, nous complétons l'analyse par nos propres recherches et conclusions, notamment dans l'application de nos filtres d'exclusion. Comparaison historique : La part des investissements exposés à des entreprises impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) ou des Principes directeurs de l'OCDE recule en 2025 et revient à un niveau proche de celui de 2023. Elle demeure toutefois très faible, tandis que les taux d'éligibilité et de couverture restent élevés. Ces expositions font l'objet d'un suivi par les équipes de gestion dans le cadre de due diligence ESG (EDD).	HSBC Asset Management s'appuie sur les données disponibles pour surveiller les controverses susceptibles de constituer des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et d'autres normes internationales, notamment en matière de droits humains. Cette surveillance, réalisée à partir de sources externes, peut conduire au déclenchement d'une due diligence ESG sur les émetteurs cotés détenus dans des portefeuilles actifs gérés par nos équipes de gestion Actions et Obligations, au sein des principaux centres d'investissement de HSBC Asset Management. Les conclusions de cette analyse approfondie sont ensuite examinées dans le cadre de nos instances de gouvernance spécifique à l'investissements responsables. Notre plan d'engagement actionnarial décrit également notre approche en matière de droits humains et s'appuie sur les bonnes pratiques pour le dialogue avec les entreprises prioritaires lorsque ces enjeux sont matériels. Enfin, nos Directives mondiales de vote précisent la manière dont nous exerçons nos droits d'actionnaire sur les sujets de durabilité pertinents, y compris les droits humains et les enjeux liés au travail.
	11. Manque de processus et de mécanismes pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises sans politique de surveillance du respect des Principes de l'UNGC ou des Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ni mécanisme pour traiter les griefs/plaintes en cas de violation des Principes de l'UNGC ou des Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	1.02%	0.49%	Éligibilité = 69,88 % Couverture = 52,65 % Fournisseur de données : Bloomberg Éligibilité = 69,88 % Le PAI 11 vise à identifier l'existence - ou l'absence - de mécanismes et d'efforts de diligence raisonnable mis en place par les entreprises pour suivre le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et des Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (EMN). Pour ce faire, le PAI 11 s'appuie sur plusieurs éléments déclaratifs publiés par les entreprises et sur des informations disponibles publiquement, notamment : l'adhésion à une organisation sectorielle liée aux droits du travail, une politique relative à la liberté d'association, la référence aux normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'adhésion aux Lignes directrices de l'OCDE pour les EMN, une déclaration au titre de la loi sur l'esclavage moderne, une politique sur le travail forcé, une politique sur le travail des enfants, ainsi que le statut de signataire UNGC. Si au moins l'un de ces éléments est renseigné « Oui », l'entreprise est considérée comme disposant d'un dispositif de suivi des principes de l'UNGC et des Lignes directrices de l'OCDE pour les EMN. Limitation des données : cette métrique repose sur l'interprétation de Bloomberg des principes et lignes directrices concernés, sur la base de sa méthodologie et des données sous-jacentes fournies par l'entreprise ou issues de sources publiques. Les résultats peuvent donc varier. Cette mesure ne constitue pas, et ne remplace pas, un avis juridique, une analyse juridique, un conseil juridique ou toute autre expertise attestant l'existence d'une infraction. Comparaison historique : La part des investissements dans des entreprises dépourvues de politique de respect des principes de l'UNGC ou de l'OCDE et de mécanisme de traitement des griefs augmente en 2025, mais demeure à un niveau relativement limité, dans un contexte de légère amélioration du taux de couverture.	HSBC Asset Management s'appuie sur les données disponibles pour surveiller les controverses susceptibles de constituer des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et d'autres normes internationales, notamment en matière de droits humains. Cette surveillance, réalisée à partir de sources tierces, peut conduire au déclenchement d'une due diligence ESG sur les émetteurs cotés détenus dans des portefeuilles actifs gérés par nos équipes de gestion Actions et Obligations, au sein des principaux centres d'investissement de HSBC Asset Management. Les conclusions de cette due diligence sont ensuite examinées dans le cadre de nos instances de gouvernance des investissements responsables. Notre plan d'engagement actionnarial décrit également notre approche en matière de droits humains et s'appuie sur les bonnes pratiques pour le dialogue avec les entreprises prioritaires lorsque ces enjeux sont matériels. Enfin, nos Directives mondiales de vote précisent la manière dont nous exerçons nos droits d'actionnaire sur les sujets de durabilité pertinents, y compris les droits humains et les enjeux liés au travail.

Indicateur des impacts négatifs sur la durabilité	Élément de mesure	Valeurs [2025]	Valeurs [2024][1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence
12. Écart salarial entre les sexes	Écart salarial moyen non ajusté dans les entreprises détenues	18.20%	16.13%	Éligibilité = 69,88 % Couverture = 45,01 % Fournisseur de données : Bloomberg L'écart salarial moyen non ajusté entre les sexes des entreprises investies correspond à la différence, exprimée en pourcentage, entre la rémunération moyenne (moyenne ou médiane) des hommes et celle des femmes, direction comprise, pour l'ensemble de la main-d'œuvre. Il est calculé sans tenir compte des caractéristiques individuelles (niveau, fonction, intitulé de poste, etc.). Cette approche « non ajustée » fournit une vue d'ensemble des écarts potentiels, en intégrant la répartition des effectifs entre les différents niveaux et métiers. Elle n'est pas neutralisée par des différences de poste ou de niveau hiérarchique, lesquelles peuvent elles-mêmes résulter de discriminations ; elle peut ainsi mettre en évidence, par exemple, une sous-représentation des femmes dans les fonctions de direction. Nous utilisons l'écart salarial en pourcentage pour l'ensemble des employés, direction incluse, qui reflète la rémunération des femmes par rapport à celle des hommes. Nous considérons que cette métrique est conforme à la définition du PAI. Limitation des données : Seule une proportion limitée d'entreprises publie des informations sur l'écart salarial entre les sexes, et les méthodes de publication ne sont pas toujours homogènes. Nous nous attendons toutefois à une amélioration progressive de la disponibilité et de la comparabilité des données. Comparaison historique : L'écart salarial non ajusté moyen entre les femmes et les hommes se creuse en 2025, tandis que le taux de couverture augmente très significativement, ce qui renforce la robustesse de l'analyse de cet indicateur.	Dans le Plan d'engagement actionnarial 2026, le thème « Opportunités sociales » de HSBC AM porte sur la manière dont les entreprises gèrent leurs salariés et créent de la valeur au travers de leurs produits et services. Il couvre quatre axes d'engagement : les conditions de travail, l'inclusion et le sentiment d'appartenance, la rémunération équitable, ainsi que l'accessibilité financière. Dans les Directives mondiales de vote (mars 2026), section « Résolutions des actionnaires – Résolutions sociales », HSBC AM peut également soutenir des résolutions relatives à la gestion des talents et aux opportunités, notamment celles portant sur la santé et la sécurité, les indemnités maladie, les droits du travail, la mise en place d'un salaire décent, ainsi que la publication des écarts salariaux entre les sexes et entre les groupes ethniques, lorsque cela est possible selon les différents standards de marché.
13. Diversité de genre au sein des conseils d'administration	Ratio moyen hommes-femmes au sein des conseils d'administration des entreprises détenues, exprimé en pourcentage de tous les membres du conseil.	39.24%	39.29%	Éligibilité = 69,88 % Couverture = 62,94 % Fournisseur de données : Bloomberg Pourcentage de femmes au conseil d'administration, tel que rapporté par l'entreprise. Europe : Lorsque l'entreprise dispose d'un conseil de surveillance et d'un conseil d'administration, il s'agit du pourcentage de femmes au conseil de surveillance. Ces données sont annualisées, en fonction de l'année de rapport. Nous considérons que cette métrique correspond exactement à cette définition du PAI. Bloomberg n'utilise pas de modèles d'estimation pour couvrir cette PAI. Comparaison historique : La proportion de femmes dans les conseils d'administration reste globalement stable entre 2024 et 2025, avec un niveau quasi inchangé et une légère amélioration du taux de couverture.	Les Directives de vote mondial de HSBC AM couvrent la diversité de genre au sein des conseils d'administration dans le cadre des attentes plus larges en matière de diversité, et le plan d'engagement actionnarial s'aligne sur cela par son accent sur la gouvernance et la responsabilité dans l'engagement. Nous votons généralement contre la réélection du président du comité de nomination des entreprises où la diversité au sein du conseil d'administration est jugée insuffisante, en tenant compte des différences culturelles et historiques ainsi que des pratiques du marché local, et en conformité avec les lois et réglementations applicables comme option d'escalade.

1. Les dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs d'impact principal adverse en raison de limitations de données, mais sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. Des informations supplémentaires sur la méthodologie de calcul du PAI sont disponibles sur notre site web.

2. La période de référence des Impacts Principaux Négatifs a débuté le 1er janvier 2022.

3. La cible reste soumise à la consultation des parties prenantes, y compris les investisseurs et les conseils d'administration des fonds pour lesquels elle gère les actifs. L'objectif de réduction de 58 % repose sur des hypothèses pour les marchés financiers et d'autres données, notamment le scénario d'émissions nettes zéro d'ici 2021 de l'AIE et ses hypothèses sous-jacentes de croissance de l'activité. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes équivalentes dioxyde de carbone par million USD investi (tCO2e/M$ investi), où les émissions sont calculées selon la valeur de l'entreprise, y compris la trésorerie.

Indicateur des impacts négatifs sur la durabilité		Élément de mesure	Valeurs [2025]	Valeurs [2024][1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.04%	0.01%	Éligibilité = 69,88 % Couverture = 69,88 % Fournisseur de données : ISS ESG Nous comptons sur la recherche d'ISS sur les armes controversées pour éliminer les entreprises ayant de fortes indications d'implication dans la production ou la distribution de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques, et d'armes biologiques. Sur cette base, la couverture de l'univers d'investissement dans ce PAI suppose que la couverture est équivalente à l'éligibilité. Limitation des données : Les données relatives à l'implication des entreprises dans certaines catégories d'armes - notamment les armes biologiques et chimiques, les lasers aveuglants et les munitions à fragments non détectables - restent, à ce stade, au mieux partielles. Il n'existe toutefois pas d'alternative plus robuste pour le moment. Il convient également de noter que les cas liés aux armes chimiques et biologiques sont très rares et concernent généralement des entités publiques ou des acteurs privés étroitement liés aux Etats. Néanmoins, nous considérons que cette mesure est conforme à la définition du PAI. Comparaison historique : La part des investissements exposés à des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées reste quasi nulle en 2025. Ces expositions sont suivies de près par les équipes d'investissement responsable dans le cadre de la due diligence ESG (EDD).	HSBC Asset Management exclut de ses portefeuilles de gestion active, systématiques et indiciels les titres qui ont été émis par des entreprises ayant une implication vérifiée ou ayant de fortes indications d'implication dans le développement, la production, l'utilisation, la maintenance, l'offre à la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, le stockage ou le transport d'armes interdites par certaines conventions internationales (Mines antipersonnel, Armes biologiques, Armes à laser aveuglantes, Armes chimiques, Armes à sous-munitions, Fragments non détectables) Cette exclusion couvre les émetteurs d'actions cotés ou non cotés ainsi que les émetteurs obligations privées actuellement évalués comme impliqués dans ces armes interdites ou les émetteurs pour lesquels il existe des preuves tangibles d'implication dans des activités liées à ces armes ou à leurs composants clés. Les exclusions ne s'appliquent pas aux émetteurs détenant une participation inférieure à 10 % dans l'activité exposée à l'activité. Nous notons que, bien que la Convention relative à certaines armes conventionnelles, Protocole III sur les interdictions ou restrictions sur l'utilisation des armes incendiaires, réglemente l'utilisation des armes incendiaires, celles-ci ne sont pas interdites en vertu de la Convention.
Environnement	15. Intensité des GES	Intensité des GES des pays d'investissement - Kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)	217.89	231.68	Éligibilité = 21,03 % Couverture = 15,54 % Fournisseur de données : S&P Trucost Cette mesure est mesurée par le niveau d'émissions territoriales de GES (mesurées en kilotonnes, Ktonnes) par unité de PIB (en millions d'euros, M€). Les émissions de GES sont associées à tout aspect de l'activité d'une économie et incluent les émissions territoriales (nationales + exportées) ainsi que les émissions intégrées à ses importations. Le PIB utilisé correspond au PIB de parité d'achat (PPA). Les données pour le PIB des pays investis proviennent du FMI (source publique) tandis que les émissions de carbone proviennent de S&P Trucost. Les intensités sont ensuite calculées comme un simple rapport entre les émissions et le PIB pour la dernière année disponible. Limitation des données : Nous considérons cette métrique comme un ajustement partiel car nous excluons « Utilisation des terres, changement d'utilisation des terres et foresterie » (LULUCF) de la comptabilisation des émissions territoriales de GES, compte tenu de l'incertitude des chiffres. LULUCF est une catégorie importante tenant compte des émissions de GES dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le secteur LULUCF couvre les émissions et l'élimination des gaz à effet de serre résultant de l'utilisation directe des terres induite par l'homme, des changements d'utilisation des terres et des activités forestières. Le carbone est Séquestrés par la foresterie et les prairies, tandis que les pertes de carbone surviennent sur les terres cultivées existantes et les terres naturelles (par exemple, les prairies) converties en terres cultivées ou en peuplement. Il est à noter que nous attribuons une intensité carbone nulle à certaines obligations vertes approuvées en interne émises par des États souverains. Ces obligations vertes souveraines sont considérées comme étant dues à leur engagement explicite à financer des projets bénéficiant de l'environnement, selon les directives de l'International Capital Market Association (ICMA). Les fonds collectés par ces obligations sont utilisés pour des projets ayant un impact positif sur l'environnement ou le climat, tels que les énergies renouvelables ou la gestion durable des déchets. Cette approche, qui considère une intensité carbone nulle, est adoptée en l'absence d'une évaluation plus précise et basée sur les projets de réduction des émissions de GES.	Les données sur les émissions de gaz à effet de serre liées aux émetteurs souverains sont incluses dans les données provenant de fournisseurs tiers et peuvent ainsi être intégrées à notre processus d'investissement. La Virtual Sector Team (VST) Souverains a évalué ces données en vue de leur inclusion dans notre score propriétaire ESG applicable aux émetteurs souverains, conçu et développé en 2025. Par ailleurs, une méthodologie dédiée a été conçue il y a deux ans pour évaluer les obligations souveraines durables, incluant les obligations vertes et sociales. La raison d'évaluer la contribution positive d'un pays à la durabilité repose soit sur deux éléments : sa performance au regard des ODD (Objectifs de Développement Durable des pays), et sa contribution à la lutte contre le changement climatique. Ce 2e pilier « atténuation du changement climatique » revêt une importance majeure pour nous. Nous visons ainsi à encourager et soutenir les pays qui fournissent des efforts substantiels pour réduire leur empreinte carbone et contribuer positivement à l'atténuation du changement climatique à l'échelle mondiale. Les principes « Do No Significant Harm » (DNSH) intègrent, pour l'évaluation des dommages environnementaux, un critère lié aux gaz à effet de serre, fondé sur l'intensité des émissions de GES par habitant.

Indicateur des impacts négatifs sur la durabilité	Élément de mesure		Valeurs [2025]	Valeurs [2024][1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence
Environnement	15. Intensité des GES	Intensité des GES des pays d'investissement - Kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)	217.89	231.68	Comparaison historique : L'intensité de GES des pays d'investissement diminue à nouveau en 2025, prolongeant la tendance baissière observée en 2024.	
Social	16. Pays touchés par des violations sociales	Nombre de pays affectés par des violations sociales (chiffre relatif par rapport à tous les pays) tel que mentionné dans les conventions et traités internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, la législation nationale.	0	0	Éligibilité = 21,03 % Couverture = 15,42 % Fournisseur de données : Sustainalytics Nous nous appuyons sur l'analyse des risques pays de Sustainalytics, qui couvre notamment des risques sociaux tels que les conflits civils ou transnationaux, la répression étatique, la criminalité violente, ainsi que les atteintes aux droits du travail et les discriminations. Sustainalytics recense les événements sociaux les plus controversés impliquant un pays, susceptibles d'affecter sa prospérité, son développement économique et sa capacité à gérer ses ressources de manière efficace et durable. Pour chaque événement, l'impact global sur les parties prenantes et l'environnement est évalué à partir (i) de la gravité de l'incident et (ii) du risque pesant sur le capital humain du pays. Cet impact est synthétisé dans un Score de sévérité, fondé sur trois dimensions : la profondeur (intensité de l'impact), l'étendue (ampleur de l'impact) et la durée (probable persistance de l'impact). Conformément à notre interprétation du règlement, nous ne retenons et ne reportons que les événements les plus graves (catégorie 5) comme constituant des violations sociales. Nous considérons que les données fournies par Sustainalytics répondent aux exigences de ce PAI. Comparaison historique : Aucune évolution n'est observée en 2025, le nombre de pays concernés par des violations sociales restant nul, avec des taux d'éligibilité et de couverture proches de ceux de 2024	Nous utilisons des données ESG provenant de fournisseurs tiers couvrant les émetteurs souverains afin de renforcer notre processus d'investissement. Le Virtual Sector Team (VST) Souverain a évalué des indicateurs sociaux intégrés dans notre cadre propriétaire de notation ESG applicable aux émetteurs souverains, développé en 2025. Nous appliquons par ailleurs une méthodologie dédiée à l'évaluation des obligations souveraines durables, y compris les obligations sociales. Au sein du pilier Social, nous cherchons à identifier les pays dans lesquels nous investissons susceptibles d'être exposés à des risques de violations sociales potentielles en appliquant une approche de filtrage « Do No Significant Harm » (DNSH). Cela inclut la prise en compte des sanctions HSBC et des exigences en matière de lutte contre la corruption, ainsi que des seuils minimaux d'éligibilité fondés sur des indicateurs de développement social (par exemple, l'exigence d'un niveau minimal à l'Indice de développement humain).
Combustibles fossiles	17. Exposition aux combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part des investissements dans les actifs immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles	NA	NA	Éligibilité : NA. Nous ne disposons d'aucun actif éligible pour ce PAI.	N/A - En raison du manque de couverture des données, les PAI ne pouvaient pas être calculés pour les portefeuilles/fonds dans le secteur des investissements alternatifs (c'est-à-dire capital-investissement, dette privée, immobilier & infrastructures).
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces en énergie	Part des investissements dans des actifs immobiliers inefficaces en énergie	NA	NA	Éligibilité : NA. Nous ne disposons d'aucun actif éligible pour ce PAI.	N/A - En raison du manque de couverture des données, les PAI ne pouvaient pas être calculés pour les portefeuilles/fonds dans le secteur des investissements alternatifs (c'est-à-dire capital-investissement, dette privée, immobilier & infrastructure).

1. Les dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs d'impact principal adverse en raison de limitations de données, mais sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. Des informations supplémentaires sur la méthodologie de calcul du PAI sont disponibles sur notre site web.

2. La période de référence des Impacts Principaux Négatifs a débuté le 1er janvier 2022.

3. La cible reste soumise à la consultation des parties prenantes, y compris les investisseurs et les conseils d'administration des fonds pour lesquels elle gère les actifs. L'objectif de réduction de 58 % repose sur des hypothèses pour les marchés financiers et d'autres données, notamment le scénario d'émissions nettes zéro d'ici 2021 de l'AIE et ses hypothèses sous-jacentes de croissance de l'activité. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes équivalentes dioxyde de carbone par million USD investi (tCO2e/M$ investi), où les émissions sont calculées selon la valeur de l'entreprise, y compris la trésorerie.

Tableau 2 : Indicateurs supplémentaires liés au climat et à l'environnement.

Indicateur des imapcts négatifs sur la durabilité		Élément de mesure	Impact[1] [2025][1]	Impact[1] [2024][2]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence
D'AUTRES INDICATEURS CONCERNAIENT LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ						
Environnement	4. Investir dans des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des investissements dans les entreprises sans initiatives de réduction du carbone visant à s'aligner sur l'Accord de Paris	3.16%	41.44%	Éligibilité = 69,88 % Couverture = 63,75 % Fournisseur de données : Bloomberg Ce PAI indique si une entreprise n'a pas mis en place d'initiatives de réduction des émissions de carbone visant un alignement avec l'Accord de Paris. Celui-ci établit un cadre mondial en limitant le réchauffement bien en dessous de 2 °C et en poursuivant les efforts pour le contenir à 1,5 °C. Limitation des données : Seule une proportion limitée d'entreprises s'est engagée dans de telles initiatives, mais cette proportion devrait augmenter avec le temps. Nous considérons que cette métrique est conforme à la définition du PAI. Bloomberg ne recourt pas à des modèles d'estimation pour cet indicateur. Comparaison historique : La part des investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone alignées sur l'Accord de Paris diminue fortement en 2025. Cette variation reflète essentiellement une correction méthodologique tout en indiquant un renforcement de l'alignement climatique des entreprises avec une amélioration nette de la couverture.	Dans le cadre de notre engagement auprès des entreprises jugées prioritaires, lorsque le changement climatique constitue un enjeu matériel, nous promouvons des bonnes pratiques telles que la définition d'une stratégie climatique, incluant des plans de décarbonation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Comme indiqué dans notre Plan d'engagement actionnarial 2026, nous encourageons les entreprises à : • Définir une ambition de neutralité carbone couvrant l'ensemble des activités matérielles et alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris. • Fixer des objectifs clairs de réduction des émissions à court et moyen terme pour les émissions de scope 1, scope 2 et les émissions matérielles de scope 3. • Élaborer des trajectoires de décarbonation sectorielles soutenant l'atteinte de l'objectif « net zéro » de l'entreprise, incluant des solutions climatiques et des objectifs de croissance du chiffre d'affaires « vert ». • Définir des plans d'investissement (CAPEX) cohérents avec les objectifs climatiques et la stratégie de l'entreprise. • Pour les entreprises couvertes par nos politiques charbon ou énergie, élaborer un plan de transition crédible. Dans le cadre de nos travaux de recherche et de due diligence ESG, nous utilisons les indicateurs d'incidences négatives principales (PAI) comme un outil structuré pour identifier et suivre les impacts négatifs potentiels en matière de durabilité associés aux émetteurs. Les PAI contribuent à orienter nos priorités d'investissement responsable, notre évaluation des risques et, lorsque pertinent, les due diligence ESG.

Tableau 2 : Indicateurs supplémentaires pour les questions sociales et salariales, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et la lutte contre la corruption

Indicateur des impacts négatifs sur la durabilité		Élément de mesure	Impact [2025]	Impact [2024][1]	Explication[2]	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence
D'AUTRES INDICATEURS CONCERNAIENT LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE						
Social	9. Manque de politique des droits de l'homme	Part des investissements dans des entités sans politique de droits de l'homme	1.09%	57.5%	Éligibilité = 69,88 % Couverture = 60,20 % Fournisseur de données : Bloomberg Ce PAI identifie les investissements dans des entreprises qui ne disposent pas d'une politique ou d'un programme en matière de droits de l'homme. Limitation des données : Seule une proportion limitée d'entreprises publie une politique relative aux droits humains, mais cette proportion devrait augmenter à l'avenir. Nous considérons que cette métrique est conforme à la définition du PAI. Bloomberg ne recourt pas à des modèles d'estimation pour cet indicateur. Comparaison historique : La part des investissements dans des entités dépourvues de politique de respect des droits de l'homme recule nettement en 2025, dans un contexte de taux d'éligibilité et de couverture stables ; cette variation reflète essentiellement une correction méthodologique	HSBC Asset Management s'appuie sur les données disponibles pour surveiller les controverses susceptibles de constituer des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et d'autres normes internationales, notamment en matière de droits humains. Cette surveillance réalisée sur la base de données tierces peut conduire au déclenchement d'une due diligence sur les émetteurs de titres cotés détenus dans des portefeuilles durables gérés activement en actions et en obligations, au sein des principaux centres d'investissement de HSBC Asset Management. Les conclusions de cette due diligence sont examinées dans le cadre de nos instances de gouvernance des investissements responsables. Nous pouvons également traiter les préoccupations liées aux droits humains dans le cadre de nos activités d'engagement actionnarial, au titre de notre thème « Droit de l'homme », avec des options d'escalade incluant le dialogue avec la direction générale et/ou le conseil d'administration et, pour les actions cotées, d'éventuelles conséquences en matière de vote. HSBC Asset Management peut voter contre la réélection d'un administrateur concerné en cas de violation potentielle des principes UNGC ou de réponse jugée insuffisante à une controverse significative, et peut également voter contre des administrateurs si une entreprise n'a pas pris les mesures appropriées pour traiter certains risques, y compris en matière de droits humains.

Description des politiques visant à identifier et à prioriser les principale incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Nous reconnaissons que les risques liés à la durabilité peuvent entraîner des conséquences qui impactent négativement la valeur des produits financiers. Nous visons donc à intégrer les questions de durabilité matérielle dans notre processus d'investissement tout en cherchant à atténuer les impacts négatifs. Nous soutenons les principes du Pacte mondial des Nations Unies et avons élaboré des politiques et déclarations sur les armes interdites, le charbon thermique et l'énergie dans le cadre de notre Cadre d'investissement responsable, qui définissent davantage notre approche, y compris la manière dont nous intégrons les risques et opportunités associés, notre objectif d'engagement et nos activités de collaboration. Des informations à ce sujet sont disponibles sur notre site web. Politiques et informations - HSBC Asset Management

Lorsqu'un produit prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, leur hiérarchie dépend des objectifs de durabilité ou des caractéristiques E&S du produit.

Nos politiques mondiales d'investissement responsable ont été élaborées pour guider nos activités d'investissement et d'engagement. Ces politiques sont révisées et mises à jour au fil du temps pour refléter l'évolution des normes mondiales, des évolutions réglementaires et des préférences des clients. La supervision de leur demande et de leur examen est assurée par nos comités de gouvernance, notamment le Comité Opérationnel Mondial HSBC AM, le Comité d'Investissement Responsable et le Comité de Gestion responsable.

Nous reconnaissons que la fiabilité et la disponibilité des données peuvent varier selon les indicateurs d'incidence et les régions. Résoudre ce problème peut prendre du temps, car les exigences de reporting pour les données sous-jacentes diffèrent selon les marchés et les types d'émetteurs, et la standardisation de la divulgation n'est pas inévitable. Nous exploitons également notre plateforme mondiale d'analystes d 'investissement et nos activités d'engagement pour façonner notre évaluation des risques associés aux impacts négatifs de nos investissements. Nous avons sélectionné des indicateurs pour identifier et évaluer les IAP afin de refléter les sources de données que nous utilisons dans nos propres processus d' investissement et/ou les données disponibles pour les acteurs du marché, dans un format cohérent et comparable avec une couverture suffisamment large.

M Politique d’engagement

Nous pensons que l'engagement est un outil efficace pour encourager l'amélioration des pratiques commerciales et protéger et accroître la valeur à long terme pour nos clients. Nous échangeons avec les émetteurs par divers canaux (par exemple réunions, appels, communications écrites et numériques, et, lorsque cela est approprié, visites de site et collaboration avec d'autres parties prenantes). Les missions sont menées par nos spécialistes de la gestion et les équipes d'investissement, informées par des analyses approfondies utilisant des données internes et externes, notamment sur les risques de durabilité et les incidences négatives.

Nous maintenons une liste de priorités pour aider à évaluer et prioriser les émetteurs pour l'engagement et pour soutenir la coordination entre équipes. L'activité et l'avancement de l'engagement sont documentés à l'aide d'outils internes de tenue de registres. Lorsque nous constatons des progrès insuffisants et que cela peut augmenter le risque ou la valeur nuisible, nous pouvons lancer notre processus d'escalade, en utilisant une gamme d'outils de gestion responsable tels que définis dans notre Plan de «Stewardship» (ou plan d’engagement actionnarial) responsable.

Le vote est une part essentielle de notre gestion. Nous visons à voter sur toutes les actions où les clients ont fourni l'autorité de vote, sauf lorsque cela n'est pas pratique (par exemple en raison du blocage des actions ou d'exigences excessives de procuration). Nous publions et mettons à jour nos Directives mondiales de vote chaque année et pouvons utiliser des prestataires de services de procuration pour la recherche et le soutien opérationnel, tout en conservant le contrôle total des décisions finales de vote.

Nous pouvons également participer à des activités d'engagement sectoriel et de gestion des systèmes lorsque cela est pertinent et légalement approprié, tout en agissant de manière indépendante dans nos décisions d'investissement et de vote.

Notre Plan de «Stewardship» (ou plan d’engagement actionnarial) (mis à jour annuellement) est disponible sur notre site web :

https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/professional-investors/about-us/responsible-investing/-/media/files/attachments/common/resource-documents/engagement-policy-fr

N Références aux normes internationales

Nos politiques et normes s'appuient sur des cadres internationaux reconnus, y compris (sans s'y limiter) ceux listés ci-dessous :

- Global Biodiversity Framework (PAI 7)
- Pacte mondial des Nations Unies (PAI 10 et 11)
- Normes du travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) (PAI 10 et 11)
- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PAI 10, 11 et 16)
- Accord de Paris (pertinent pour les PAI 1 à 6)

Scénarios climatiques prospectifs

L'ambition de notre entité mère d'atteindre la neutralité carbone nous oblige à prendre toutes les mesures possibles pour atteindre l'objectif des 1,5 degré tel que visé dans l'Accord de Paris; les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre ci-dessus sont utilisés pour mesurer l'alignement sur cet objectif. Nous utilisons deux indicateurs climatiques prospectifs en lien avec les scénarios climatiques : la Climate Value-at-Risk (VaR) et l'Implied Temperature Rise (ITR). Ces indicateurs apportent des éclairages complémentaires sur les investissements et sont mis à disposition de nos équipes d'investissement. Ils sont en cours d'intégration dans notre dispositif de gestion des risques ; les émetteurs corporate présentant les scores les plus défavorables peuvent faire l'objet d'une due diligence en matière de durabilité, en raison de leur risque climatique accru.

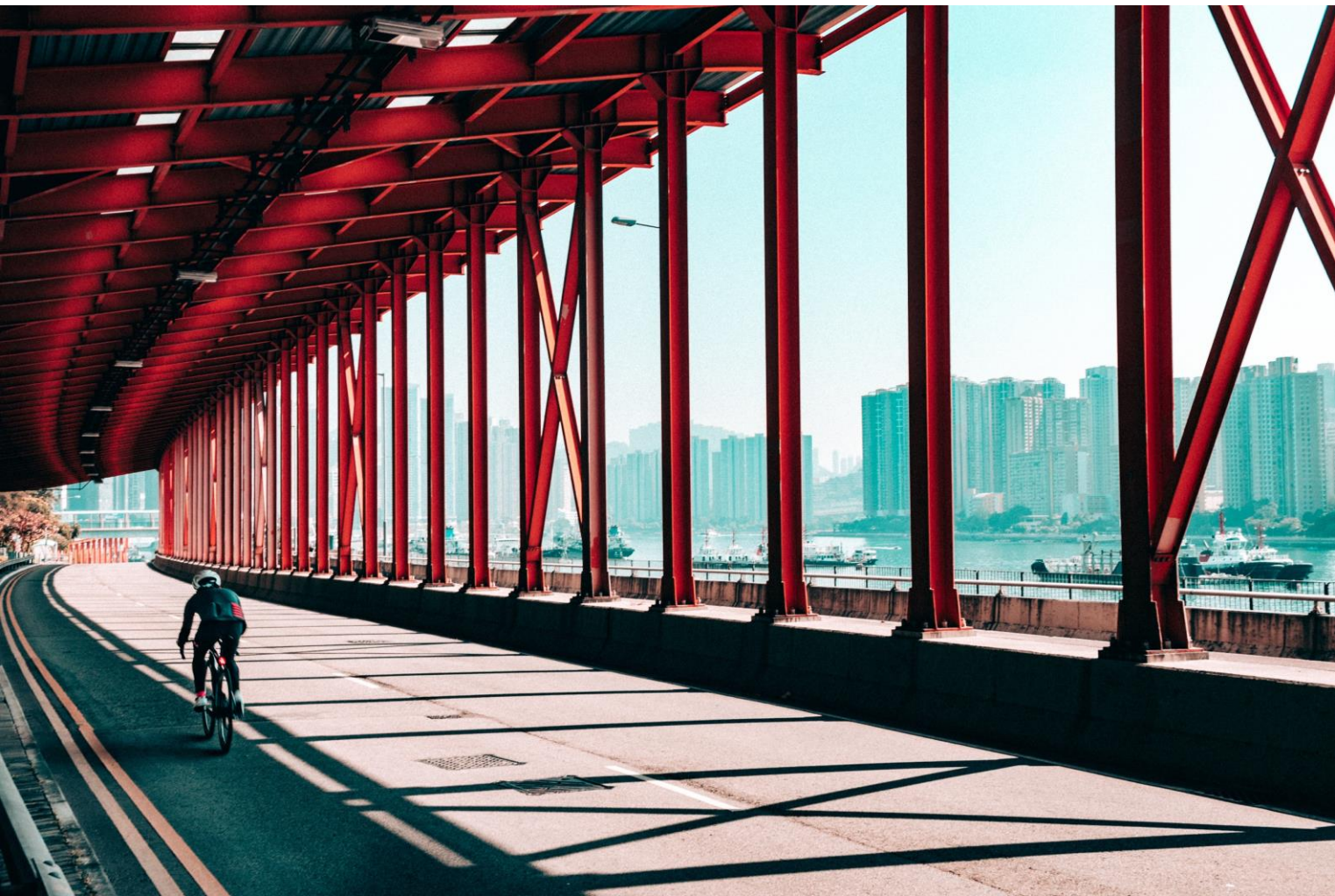
La Climate VaR est un indicateur prospectif de risque climatique qui évalue les deux dimensions du changement climatique : le risque de transition et le risque physique. Elle analyse l'impact sur la valeur de marché selon différents scénarios climatiques, à partir du profil actuel d'émissions et de produits de l'entreprise, et prend en compte les coûts liés à la transition vers une économie bas carbone ainsi que les coûts associés aux risques physiques. Pour quantifier les effets du changement climatique sur nos produits, nous utilisons le modèle Climate VaR de MSCI. Ce modèle estime, pour chaque scénario climatique, la valeur actuelle des coûts et opportunités futurs de transition de chaque entreprise jusqu'en 2050, ainsi que les coûts physiques jusqu'en 2100. Nos indicateurs de Climate VaR ne couvrent que les classes d'actifs obligations d'entreprises et actions. Nous n'avons pas inclus les souverains, la méthodologie étant encore en évolution afin d'intégrer les risques climatiques plus larges pris en compte pour les actions et les obligations d'entreprises. Il est important de noter que ces scénarios représentent un éventail de trajectoires mondiales projetées à l'horizon de la fin du siècle, parmi un très grand nombre de scénarios climatiques et d'issues possibles. La mesure des risques et opportunités dans ces scénarios constitue uniquement un guide pour comprendre la sensibilité probable des investissements et ne doit pas être interprétée comme une prédiction de la valeur future des investissements.

L'ITR, en revanche, ne prend pas en compte les coûts associés à la transition vers une économie bas carbone ni les risques physiques. Elle adopte une approche fondée sur le budget carbone et mesure les émissions projetées de l'entreprise, en tenant compte de ses engagements de décarbonation, par rapport au budget alloué. Cette comparaison permet d'apprécier dans quelle mesure l'entreprise ou le portefeuille est aligné sur l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 ° C en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels. L'Implied Temperature Rise (ITR) de MSCI est un indicateur qui reflète l'alignement en température d'un portefeuille en comparant le budget carbone attribué au portefeuille et ses émissions carbone projetées. Les portefeuilles dépassant 2 ° C sont considérés comme non alignés, car leur dépassement financé des émissions contribue au réchauffement climatique.

Les méthodologies d'analyse de scénarios climatiques sont encore en développement et continuent d'évoluer. Bien que nous utilisions la Climate VaR et l'ITR comme premières bases pour cette analyse, nous reconnaissons que des mises à jour fréquentes et des améliorations méthodologiques sont en cours. L'analyse actuelle se concentre sur les entreprises détenues en portefeuille et offre une vision des risques climatiques susceptibles d'influencer la valorisation des entreprises ou les préférences des investisseurs en faveur d'actifs davantage alignés sur le net zéro

Comparaison historique

Parce que la couverture des données, la méthode de calcul et les fournisseurs évoluent constamment, les méthodes de calcul des chiffres passés et actuels peuvent différer. Plus d'informations sont disponibles sur demande.



Le présent document vise à répondre aux exigences de publication prévues à l'article 29 de la Loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier), qui impose aux sociétés de gestion de portefeuille de mettre à disposition du public et de leurs investisseurs un rapport décrivant comment les politiques d'investissement et les stratégies de gestion des risques prennent en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et notamment comment elles intègrent les questions climatiques et de biodiversité, quelles ressources internes sont mises en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Ce rapport a été préparé sur la base des recommandations publiées par les régulateurs et les autorités administratives avant février 2024.

Ce rapport vous est communiqué à titre informatif uniquement et ne constitue pas : 1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ; 2. ni un conseil en investissement. Aucune décision d'investissement ne doit être prise sur la base de ce rapport.

Lors de la préparation de ce rapport, nous avons formulé un certain nombre d'évaluations, d'estimations et d'hypothèses dans un contexte et des processus et approches complexes. Nous avons utilisé des données, modèles et méthodologies ESG (y compris sur le climat et la biodiversité) que nous considérons, à la date à laquelle ils ont été utilisés, comme appropriés et adaptés pour évaluer les risques liés au changement climatique et à la biodiversité, ainsi que leurs impacts pour analyser les émissions de carbone, pour mesurer l'empreinte de biodiversité, pour fixer des objectifs liés aux facteurs ESG et pour évaluer la classification des investissements durables. Cependant, ces données et modèles ne sont pas audités et sont fournis à l'aide d'une méthodologie interne pouvant inclure des estimations et changer rapidement.

De plus, nous sommes confrontés à des défis liés au manque de cohérence et de comparabilité entre les données disponibles et à l'utilisation d'estimations et de proxys par les fournisseurs de données pour combler le manque de données des émetteurs.

En raison de l'évolution rapide du changement climatique et de la biodiversité et de son impact futur, ainsi que de l'incertitude de la réponse future des politiques et du marché aux questions liées à l'ESG, HSBC Global Asset Management (France) pourrait devoir réévaluer ses plans d'action ainsi que ses ambitions, engagements et objectifs ESG à l'avenir, mettre à jour ses méthodologies ou modifier son approche de l'analyse ESG (y compris climatique), et pourrait être tenue de modifier, de mettre à jour et de recalculer ses informations et évaluations ESG, au fur et à mesure que les pratiques du marché ainsi que la qualité et la disponibilité des données évoluent.

Aucune garantie ne peut donc être donnée par ou au nom HSBC Global Asset Management (France) quant au maintien des estimations, objectifs, engagements ou ambitions contenus dans le présent rapport. Ils peuvent être modifiés sans préavis et sans mise à jour de ce rapport au cours des douze mois suivant sa publication.

Un certain nombre de facteurs, à la fois externes et spécifiques aux clients de HSBC Global Asset Management (France), pourraient entraîner des écarts, dans certains cas importants, entre les réalisations, résultats, performances ou autres événements ou conditions futurs et ceux indiqués, implicites et/ou reflétés dans toute déclaration ou mesure prospective liée aux facteurs ESG en raison d'une variété de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs (y compris, sans limitation, ceux mentionnés ci-dessous) :

- **Risque de projection du changement climatique :** cela inclut, par exemple, l'évolution du changement climatique et ses impacts, les évolutions de l'évaluation scientifique des impacts du changement climatique, les trajectoires de transition et l'exposition future aux risques ainsi que les limites des prévisions de scénarios climatiques

- **Risque de projection ESG :** Les mesures ESG sont complexes et encore sujettes à développement. De plus, les scénarios utilisés à leur égard et les modèles qui les analysent présentent des limites sensibles aux hypothèses et paramètres clés, eux-mêmes soumis à l'incertitude, et ne peuvent pas saisir pleinement tous les effets potentiels des résultats liés au climat, à la biodiversité, aux politiques et à la technologie.

- **Évolution du paysage réglementaire ESG :** Cela implique des changements dans l'approche gouvernementale et le traitement réglementaire en ce qui concerne les informations à fournir et les exigences de reporting ESG, ainsi que l'absence actuelle d'une approche réglementaire standardisée unique en matière d'ESG dans tous les secteurs et marchés.

- **Variation des normes de reporting :** Les normes de reporting ESG sont encore en développement et ne sont pas standardisées ni comparables entre secteurs et marchés, de nouvelles normes de reporting concernant différentes mesures ESG sont encore en train d'émerger.

- **Disponibilité, exactitude, vérifiabilité et lacunes des données :** Nos publications sont limitées par la disponibilité de données de haute qualité dans certains domaines et par notre propre capacité à collecter et traiter ces données en temps voulu, selon les besoins. Lorsque les données ne sont pas disponibles pour tous les secteurs ou de manière constante d'une année à l'autre, cela peut impacter la qualité des données. Bien que nous prévoyions une amélioration de la qualité des données avec le temps, à mesure que les entreprises continuent d'étendre leurs divulgations pour répondre aux attentes croissantes des régulateurs et des parties prenantes, il peut y avoir des fluctuations inattendues au sein des secteurs d'une année à l'autre et/ou des différences dans la qualité des données selon les secteurs. De tels changements dans la disponibilité et la qualité des données au fil du temps pourraient entraîner des révisions des données rapportées à l'avenir, ce qui signifie que ces changements peuvent entraîner des modifications des données publiées ultérieurement.

- **Élaboration de méthodologies et de scénarios :** Les méthodologies et scénarios utilisés par HSBC Global Asset Management (France) pour évaluer les émissions, l'empreinte biodiversité et fixer des objectifs ESG peuvent évoluer au fil du temps en fonction des pratiques du marché, des réglementations et/ou des développements scientifiques, le cas échéant. Ces évolutions pourraient entraîner des révisions des données rapportées, par exemple sur les émissions ou la classification des investissements durables, ce qui signifie que les données produites peuvent ne pas être réconciliables ou comparables d'une année à l'autre.

Les projections réalisées par ou au nom de HSBC Global Asset Management (France) ne sont valables qu'à la date de leur émission.

Lors de l'élaboration de ce rapport, nous avons utilisé un certain nombre de sources et de scénarios externes. Notre rapport comprend des informations sectorielles contextuelles, notamment des chiffres, dont certains s'appuient sur des données de tiers Nous reconnaissons que les modèles et certaines des autres sources de données que nous avons utilisées pour préparer notre rapport continueront d'évoluer à mesure que les méthodologies et les données se développeront. Toutes ces informations sont fournies à titre d'information uniquement.

Pour élaborer ce rapport, nous avons utilisé plusieurs sources et scénarios externes. Notre rapport inclut des informations sectorielles contextuelles, y compris des chiffres, dont certains sont basés sur des données tierces. Nous reconnaissons que les modèles et certaines autres sources de données que nous avons utilisées pour préparer notre rapport continueront d'évoluer à mesure que les méthodologies et les données évoluent. Toutes ces informations sont fournies à titre informatif uniquement.

La société de gestion n'a aucune obligation de mettre à jour ou de modifier les informations ou opinions contenues dans ce document, sauf si des modifications réglementaires obligatoires spécifiques sont publiées par la suite affectant cette publication.

Il est conseillé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux conformément aux considérations juridiques, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les Instruments Financiers afin de déterminer eux-mêmes la pertinence et les conséquences de leur investissement, à condition que cela soit autorisé.

